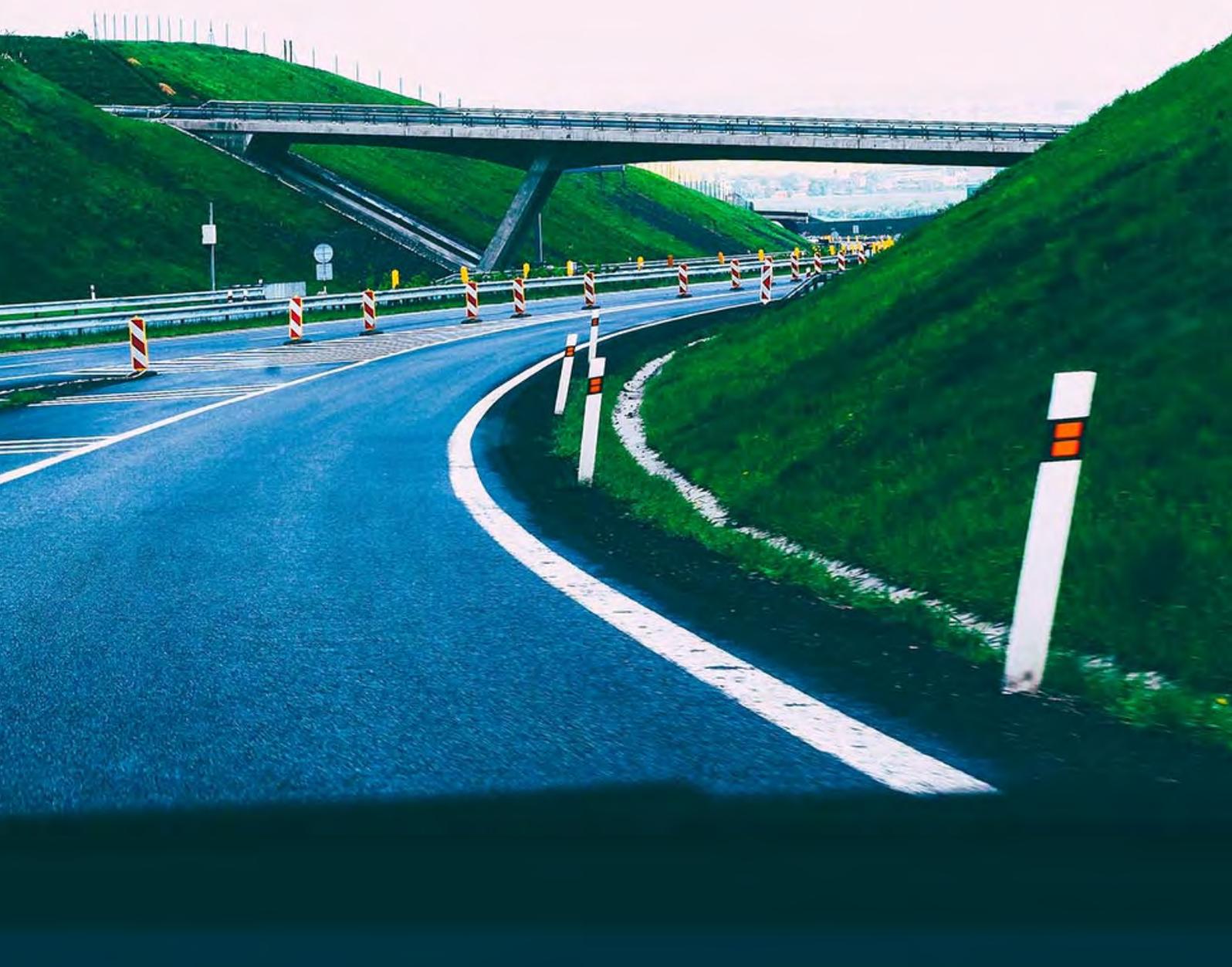




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Rapport d'activités

Le rapport d'activités de COPRO donne un aperçu de toutes les activités en 2020 liées à la certification et à l'inspection. Les services de soutien sont également mis en évidence avec leurs activités de l'année passée.



L'année 2020 a été une année très spéciale. La pandémie a frappé durement et le secteur de la construction a lui aussi été touché. Les chantiers ont été temporairement interrompus, nous avons été confrontés à de nouvelles règles sanitaires et avons cherché une issue salutaire à ces nouvelles circonstances inattendues. COPRO n'a pas

été épargné non plus. Du jour au lendemain, le travail à domicile est devenu la règle et nous avons adopté des techniques numériques pour continuer nos activités.



Filip Boelaert, Président

Heureusement, ces dernières années, nous avons déjà beaucoup investi dans la numérisation, ce qui nous a permis d'assurer sereinement le passage à un nouveau mode de travail. Mais ce dont je suis vraiment le plus fier en tant que président, c'est de la flexibilité dont tous les employés de COPRO ont fait preuve. Ils sont parvenus à tirer le meilleur parti de ces conditions de travail difficiles et ont ainsi été les garants de la continuité des services, avec à la clef un excellent résultat, et ce, en dépit des circonstances. Vous en saurez plus, en consultant notre rapport annuel entièrement digital, une primeur en ce qui nous concerne. Un rapport annuel qui vous montre comment

nos collaborateurs, malgré des conditions de travail difficiles, sont restés attentifs au niveau de la qualité des constructions. Un engagement auquel nous continuerons à rester fidèles à l'avenir.



Vous êtes au seuil du portail numérique de notre nouveau rapport annuel. Depuis 20 ans, nous rendons compte en avril de nos activités de l'année écoulée. Nous avons commencé par une brochure en noir et blanc en 2001. Celle-ci a évolué, tout comme COPRO d'ailleurs, pour aboutir, l'année dernière, à un ouvrage en quadrichromie de 194 pages.

Mais tout évolue, et encore plus vite en ces temps de Coronavirus. Pour faire écho aux bouleversements que connaît notre secteur et à notre transformation durable, nous passons cette année à une version entièrement numérique, intégrée à notre site Internet complètement relifté et auquel viendra bientôt s'adosser une plateforme d'échange de contenu.

Je vous invite, sans plus tarder, à pousser la porte et à découvrir nos activités.

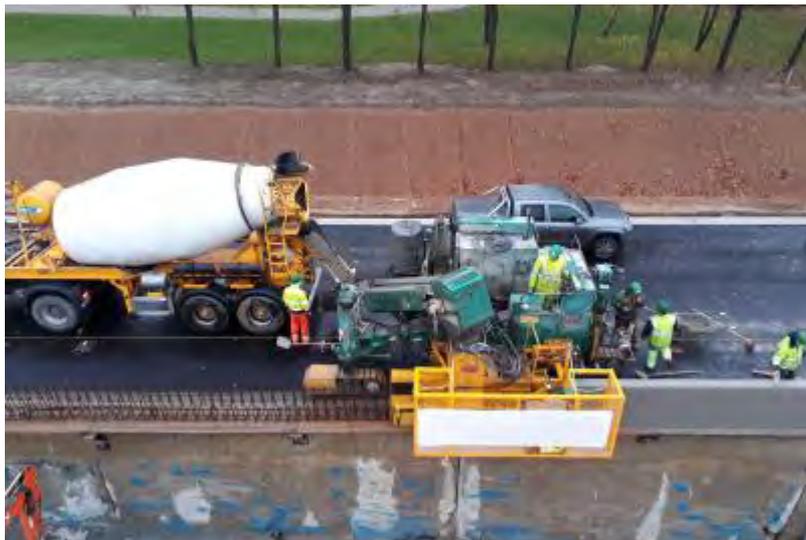
Dirk Van Loo, avril 2021.

Découvrez toutes les informations détaillées dans notre rapport annuel



Certification

COPRO garantit la qualité des travaux d'infrastructure en certifiant les produits de construction et leur mise en œuvre. En outre, COPRO assure la certification des systèmes de qualité.



Inspection

COPRO effectue des inspections dans le cadre de la certification (certification de produit - certification d'exécution - certification de système), de la réception par lot et du contrôle renforcé de la production.





BETON

Cliquez sur le produit pour voir la certification 2020.

Béton de soufre

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Béton routier

Certification BENOR

- Organisation sectorielle : COPRO (gestion de la certification)
- Organismes de certification : COPRO et BE-CERT (gestion des dossiers de certification)
- Organisme d'inspection : COPRO

Mélanges traités aux liants hydrauliques

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Béton de soufre

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les produits en béton de soufre peuvent être utilisés pour les réseaux d'égouttage et l'évacuation des eaux usées. La gamme de produits comprend les tuyaux, les accessoires, les regards de visite et boîtes de branchement.

Les PTV 823 parties 1 et 2 contiennent des prescriptions techniques pour ces produits. Les documents sont gérés par la Commission sectorielle de COPRO. La Commission est composée de représentants issues du groupe des producteurs, des organismes publics, des experts et des utilisateurs. L'objectif est, d'une part, de développer des exigences qualitatives et nécessaires pour les produits en béton de soufre et, d'autre part, de rédiger des règles de certification.

Évolution

Le béton de soufre a un grand nombre d'avantages. Il est indiqué pour les environnements chimiques agressifs. Il présente une surface exceptionnellement lisse et une structure très dense, de sorte qu'il n'y a pas de pores par lesquels l'eau puisse pénétrer. Le produit développe une résistance rapide (jusqu'à 80 % de la résistance finale en une heure), ce qui le rend intéressant pour des applications très diverses. Des développements sont en cours pour l'utilisation du béton de soufre dans de nouvelles applications telles que les traverses ferroviaires et les contrepoids pour l'appareil tendeur de caténaire le long des voies ferrées. En raison de sa résistance chimique, des produits adaptés aux réseaux d'égouttage seront bientôt disponibles. Ces nouveaux produits correspondront précisément au système de certification déjà établi par COPRO.

Depuis peu, des traverses ferroviaires sont également fabriquées en béton de soufre.

Les premières nouvelles traverses de ce type, qui ont été posées entre Puurs et Anvers, ont une couleur tirant sur le vert, ces nouvelles traverses "vertes", sont les premières à être installées en Europe. Concrètement, la traverse n'est plus fabriquée en utilisant du ciment comme liant mais bien du soufre.

Pour fabriquer du ciment, il faut une température de 1400 °C. Avec le béton au soufre, 140°C suffisent à façonner les produits en béton de soufre.

En outre, le nouveau procédé de production permet de réduire de 40 % les émissions en CO₂ par rapport à la fabrication au béton de ciment.

Le béton de soufre est également entièrement recyclable, les produits en béton de soufre qui sont en fin de vie ou qui sont endommagés avec le temps peuvent être (re)fondus pour en faire de nouveaux produits.

Perspectives

Jusqu'à présent, il n'y a pas de production en Belgique et donc pas de producteur certifié. Cependant, il y a des demandes et COPRO espère ainsi pouvoir délivrer le premier certificat en 2021.



JOHAN MONDELAERS

Certification manager

+32 471 98 06 55 

johan.mondelaers@copro.eu

Béton routier

Certification BENOR

- Organisation sectorielle : COPRO (gestion de la certification)
- Organismes de certification : COPRO et BE-CERT (gestion des dossiers de certification)
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

La certification du béton routier reprend tous les mélanges de béton coulés sur place pour revêtements en béton de ciment et éléments linéaires. Lors de la rédaction des règlements, le choix a tout d'abord et exclusivement été porté sur les compositions des mélanges qui satisfont à l'un des cahiers des charges type ou standard (Standaardbestek 250, Qualiroutes, CCT 2015).

Ces mélanges sont enregistrés par le maître d'ouvrage public et certifiés par l'organisme de certification.

Activités / Evolution

Certification BENOR

Le béton routier doit répondre à des exigences très spécifiques pour assurer sa durabilité. La qualité continue des mélanges de béton pour les revêtements coulés sur place et les éléments linéaires est confirmée par la certification BENOR selon le TRA 50.

Le certificat BENOR est délivré par l'organisme de certification à un producteur dès qu'il a été démontré que la conformité des mélanges de béton coulés sur place pour les revêtements en béton de ciment et les éléments linéaires est suffisamment garantie. Cela se fait sur la base des rapports d'inspection et du rapport final de la période d'essai.

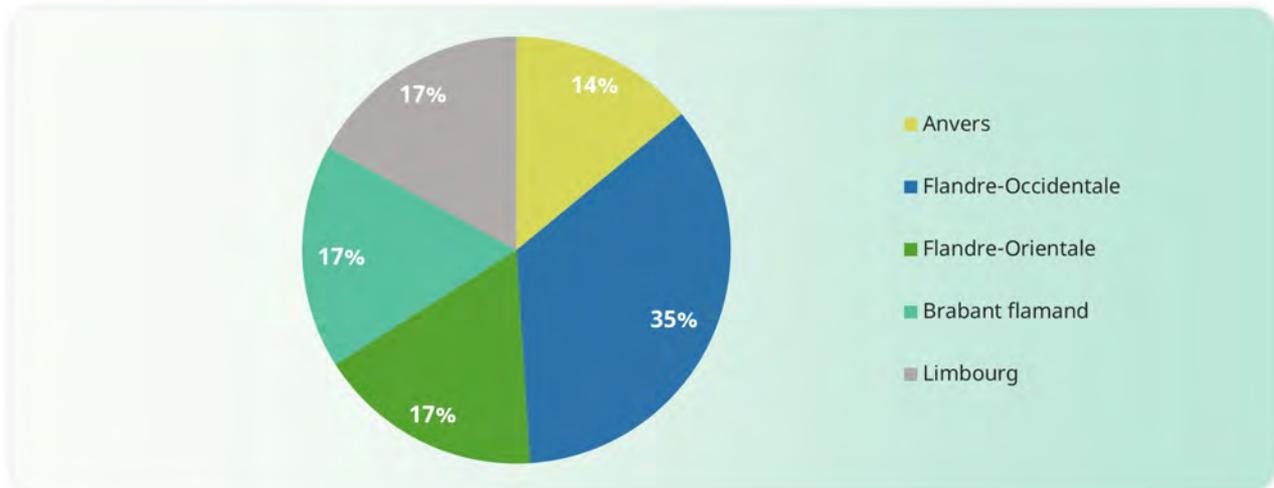
Au total, 28 demandes de certification ont déjà été soumises à COPRO par des producteurs pour obtenir le certificat BENOR pour le béton routier selon le TRA 50 depuis l'approbation de la réglementation mi-2017.

Entretemps, 19 unités de production ont obtenu la marque BENOR pour le béton routier de la part de COPRO.

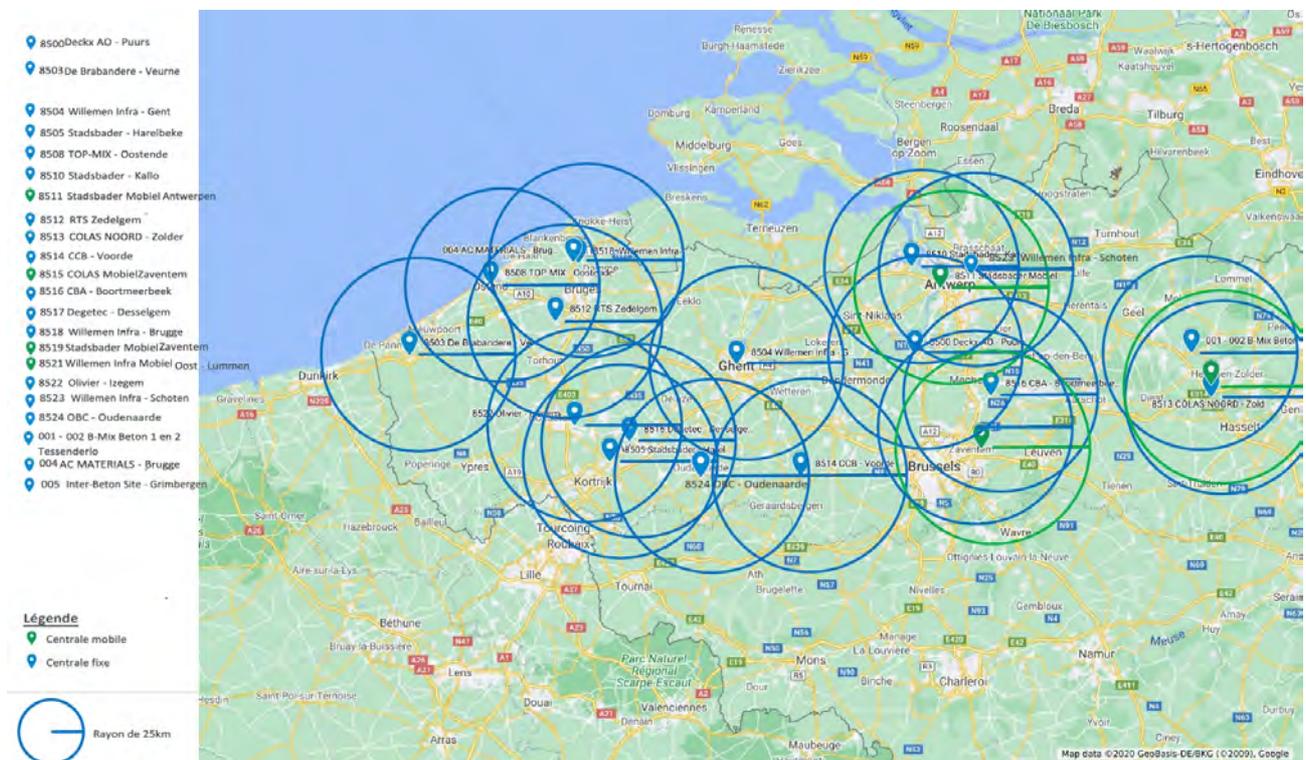
Parmi les producteurs qui ont déposé leur candidature auprès de BE-CERT, 4 unités de production ont obtenu la marque BENOR.

Ces 23 unités de production certifiées sont réparties en Région flamande de manière qu'il est désormais possible d'y obtenir aisément du béton routier certifié de qualité selon le Règlement d'application TRA 50.

Unités de production certifiées réparties par province en Flandre (en %)



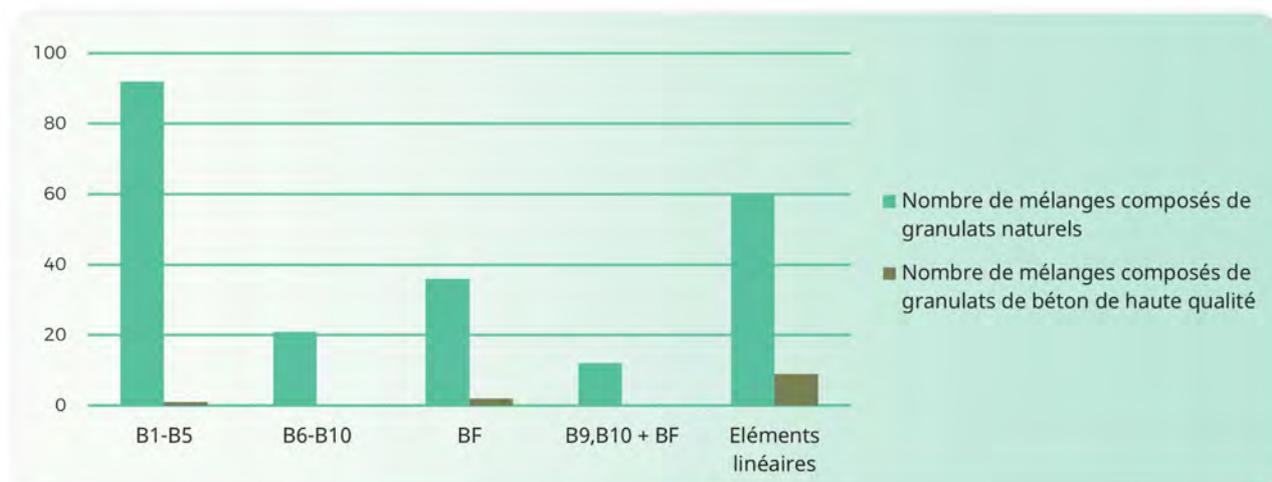
Centrales de béton routier TRA 50 01-2021



Parmi les producteurs qui ont obtenu ou demandé le certificat BENOR pour le béton routier auprès de COPRO et de BE-CERT en tant qu'organisme de certification, 174 inspections (inspections initiales, participation aux études préliminaires et aux vérifications, inspections pendant la période probatoire et la période de validité du certificat, audits) ont été effectuées en 2020.

Fin 2020, ces producteurs avaient certifié et enregistré 233 mélanges pour béton routier et éléments linéaires parmi lesquels une dizaine contient du granulats de béton de haute qualité. Les fiches techniques de ces mélanges peuvent être consultées sur le site Extranet de COPRO.

Nombre de fiches techniques par classe de trafic



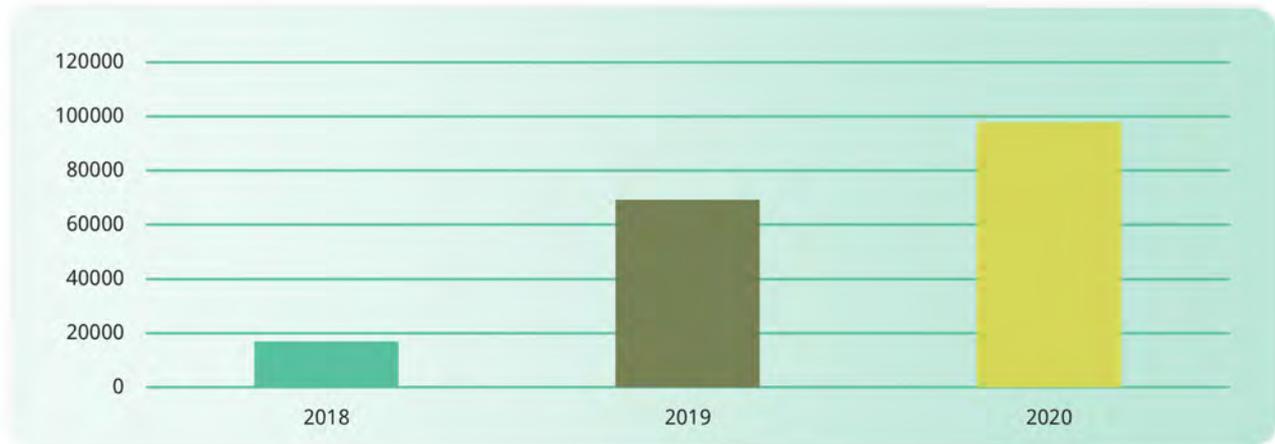
Pour chaque mélange de béton certifié, le producteur effectue soit une étude préliminaire, soit une vérification. Lorsque tous les résultats sont connus, le producteur établit une note justificative.

Cette note justificative est vérifiée par l'organisme de certification et envoyée au pouvoir adjudicateur qui assure l'enregistrement de ce mélange. Ensuite, la fiche technique du mélange de béton est introduite par le producteur auprès de l'organisme de certification, qui contrôle la note justificative et valide la fiche technique.

Les données mentionnées sur la fiche technique et les résultats sont utilisés pour évaluer les résultats de l'autocontrôle et du contrôle externe. A chaque livraison d'un mélange de béton, le client doit pouvoir disposer de la fiche technique valide qui l'accompagne.

Outre le nombre croissant de mélanges certifiés, la production de mélanges de béton certifiés continue également d'augmenter d'année en année.

Quantité de mélanges de béton certifié livrés en m³



Perspectives

La prochaine étape dans la certification concerne la mise au point d'un système techniquement équivalent pour la certification des mélanges qui ne peuvent pas être enregistrés parce qu'ils ne sont pas conformes à certaines exigences du SB 250, Qualiroutes ou CCT 2015.

Un des objectifs poursuivis consiste à réduire l'impact environnemental du béton en agissant sur les matières premières utilisées. On pense avant tout à une augmentation du pourcentage de substitution en granulats de béton de haute qualité.

Le principe est toutefois que les caractéristiques performanciennes des mélanges répondent au moins aux cahiers des charges, avec des exigences supplémentaires concernant les matières premières utilisées.

Une tâche importante qui reste encore toujours l'apanage des maîtres d'ouvrage consiste à prescrire dans leurs cahiers des charges le type de mélanges de béton certifiés et enregistrés qu'ils souhaitent utiliser dans le cadre de leurs travaux publics. Trop souvent encore, le béton routier est autorisé à être livré en fonction de sa composition.

La mission des gestionnaires des chantiers consiste à prescrire dans leurs cahiers des charges des bétons routiers certifiés TRA 50 et également à vérifier si le mélange de béton certifié a bel et bien été utilisé pour réaliser les travaux. Il s'agit finalement là d'un contrôle relativement facile à réaliser en encodant le code rapide indiqué sur chaque bon de livraison dans l'Extranet de COPRO ou de BE-CERT, et ensuite d'y télécharger la fiche technique de chaque mélange.

Nous travaillons actuellement sur une plateforme permettant d'échanger les plannings de production et les plannings d'études préliminaires de manière simple entre le titulaire du certificat et COPRO. De cette manière, les inspections requises pourront être planifiées de manière efficace.



LUC VERBUSTEL

Certification & Inspection manager

+32 474 50 27 40 
luc.verbustel@copro.eu



JOHAN MONDELAERS

Certification manager

+32 471 98 06 55 
johan.mondelaers@copro.eu

Mélanges traités aux liants hydrauliques

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



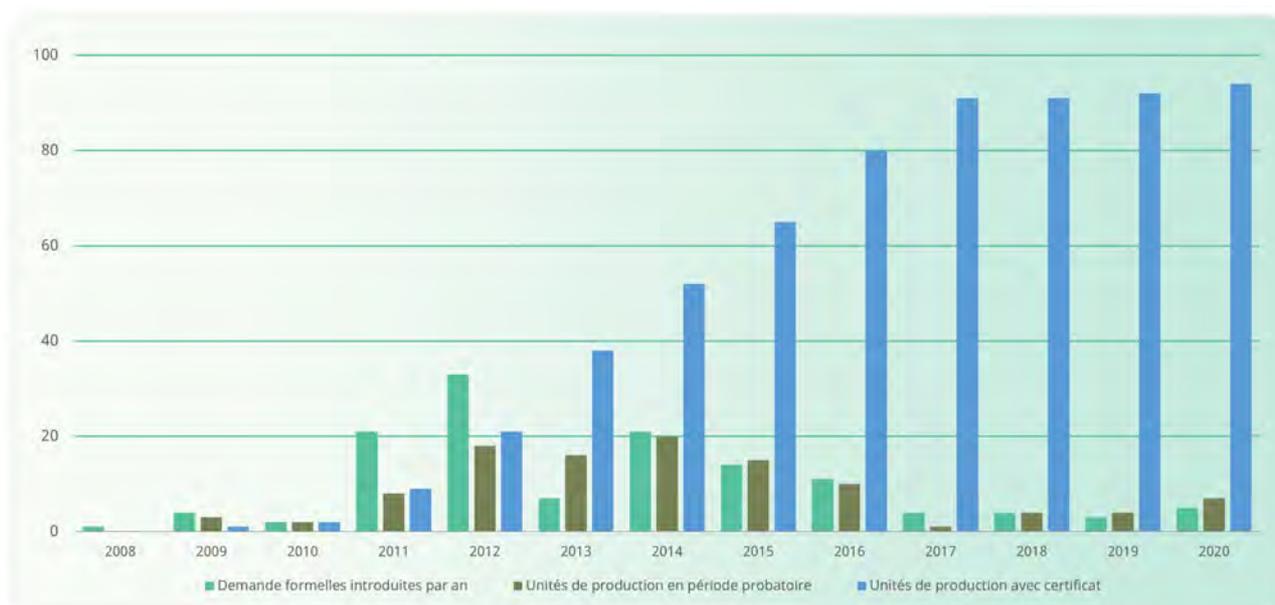
Objet de la certification

Les mélanges traités aux liants hydrauliques sont principalement utilisés pour les travaux de fondations de constructions de chaussées, d'aéroports et d'autres zones destinées à la circulation. Le groupe de produit le plus important dans cette catégorie est celui de la fondation en empierrement, mais les mélanges sable-ciment, le béton maigre, la grave-ciment et le béton sec compacté en font également partie.

COPRO contrôle si les matières premières et les compositions des mélanges sont conformes au cahier des charges type. Des exigences différentes sont de mise pour chaque usage. Toutes les matières premières ne peuvent être utilisées pour un usage déterminé. La résistance à la compression est également fixée dans les cahiers des charges type (SB 250, Qualiroutes, CCT 2015), ce qui influence la teneur en ciment et en eau exigée du mélange.

Dans le cadre de la 'certification complète du produit' selon le TRA 21, le contrôle des études préliminaires, le contrôle de la production et le contrôle des produits finis sont du ressort de COPRO. En outre, le système d'autocontrôle du producteur est évalué à la loupe. Le contrôle a lieu à l'unité de production du titulaire de certificat. COPRO ne s'engage pas dans le contrôle de la mise en œuvre des produits.

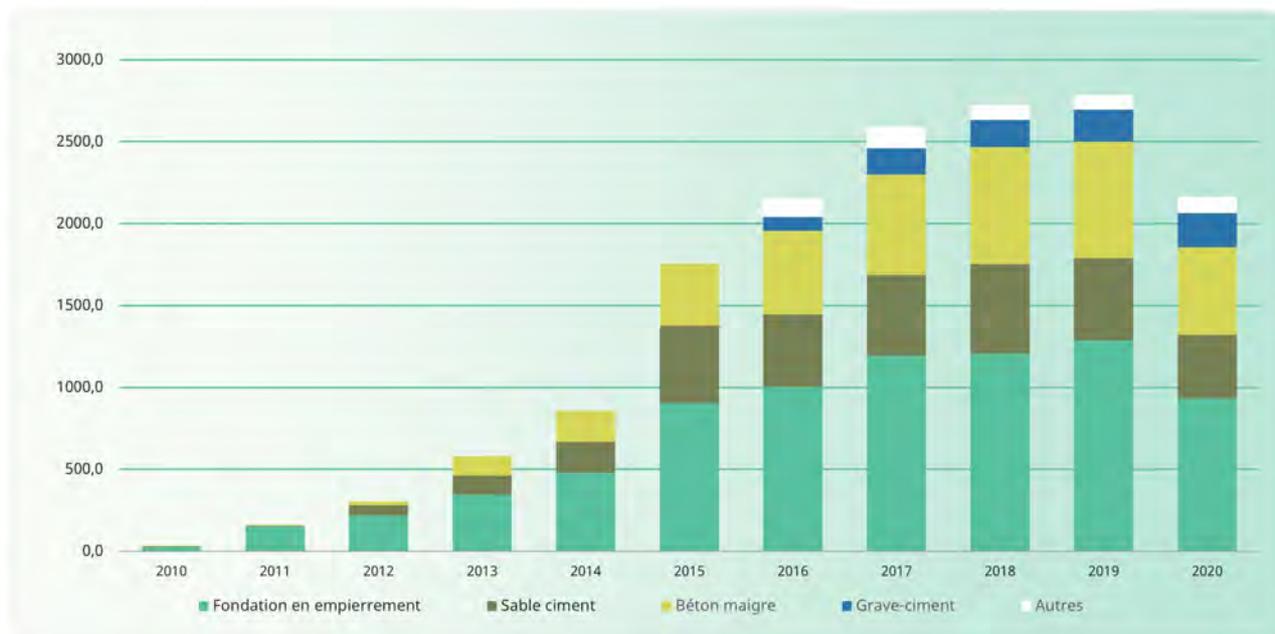
Evolution de la certification selon TRA 21



Nouvelles 2020

Certains produits figurant au cahier des charges type, SB 250, ne sont pas encore certifiés, comme le béton maigre drainant. Il s'agit ici d'un type de béton plus perméable que celui utilisé pour une fondation normale. Le développement de la certification de cet article produit est en cours.

Quantité de produits livrés



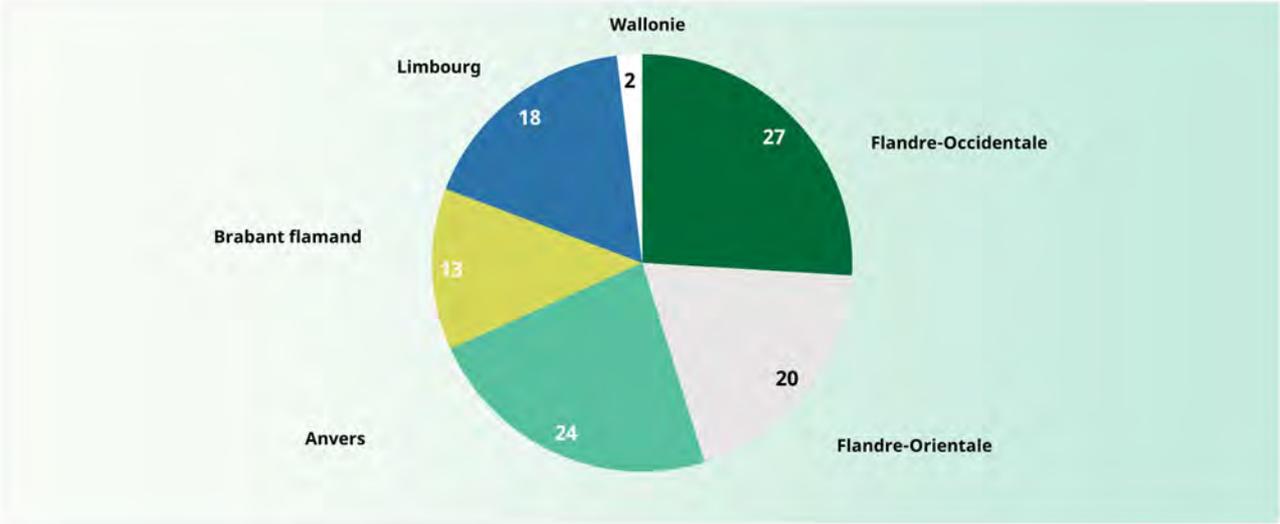
Perspectives

Les prescriptions techniques (PTV 821) pour les mélanges traités aux liants hydrauliques (NBN EN 14227)

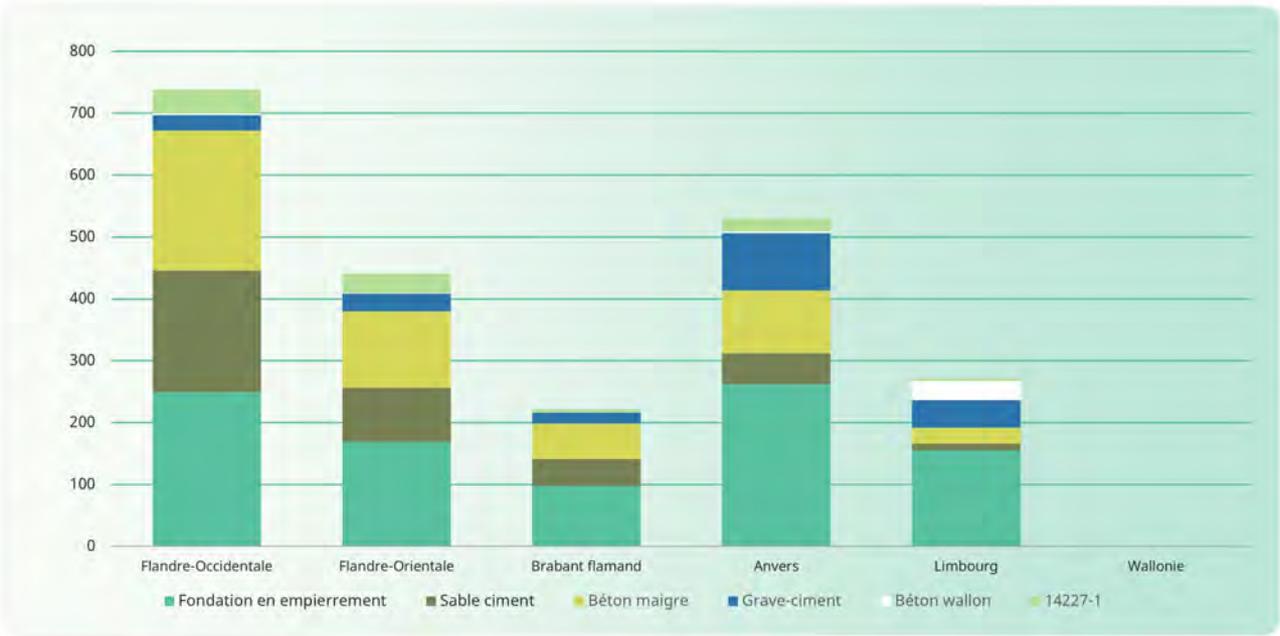
(fondation en empierrement, fondation en béton maigre, sable-ciment, ...) sont approfondies :

- Le CRR et le CRIC ont introduit un projet (par l'intermédiaire du NBN). La recherche (béton drainant pour les fondations et le revêtement routier) a débuté en novembre 2020 pour une durée de deux ans.
- Pour les fondations en béton maigre exécutées avec un coffrage glissant, des méthodes adaptées de contrôle seront intégrées. Un tel béton maigre peut également satisfaire à la norme NBN EN 206. BE-CERT participe également à la rédaction de ce PTV 821.
- L'utilisation de liants hydrauliques dans la construction routière est en plein développement pour l'utilisation dans les mélanges traités aux liants hydrauliques conformément au « SB 250 » :

Nombre de produits certifiés par province



Quantité de produits livrés





TOBY VERDIN

Certification manager

+32 492 59 14 17 
toby.verdin@copro.eu



CHRISTOPHE BUELENS

Inspector / auditor

+32 476 98 84 61 
christophe.buelens@copro.eu



GRANULATS

Cliquez sur le produit pour voir la certification 2020.

Granulats recyclés

Certification COPRO/BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Granulats traités physico-chimiquement

Marquage CE - Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Granulats secondaires

Marquage CE - Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Installations de tri

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Fillers

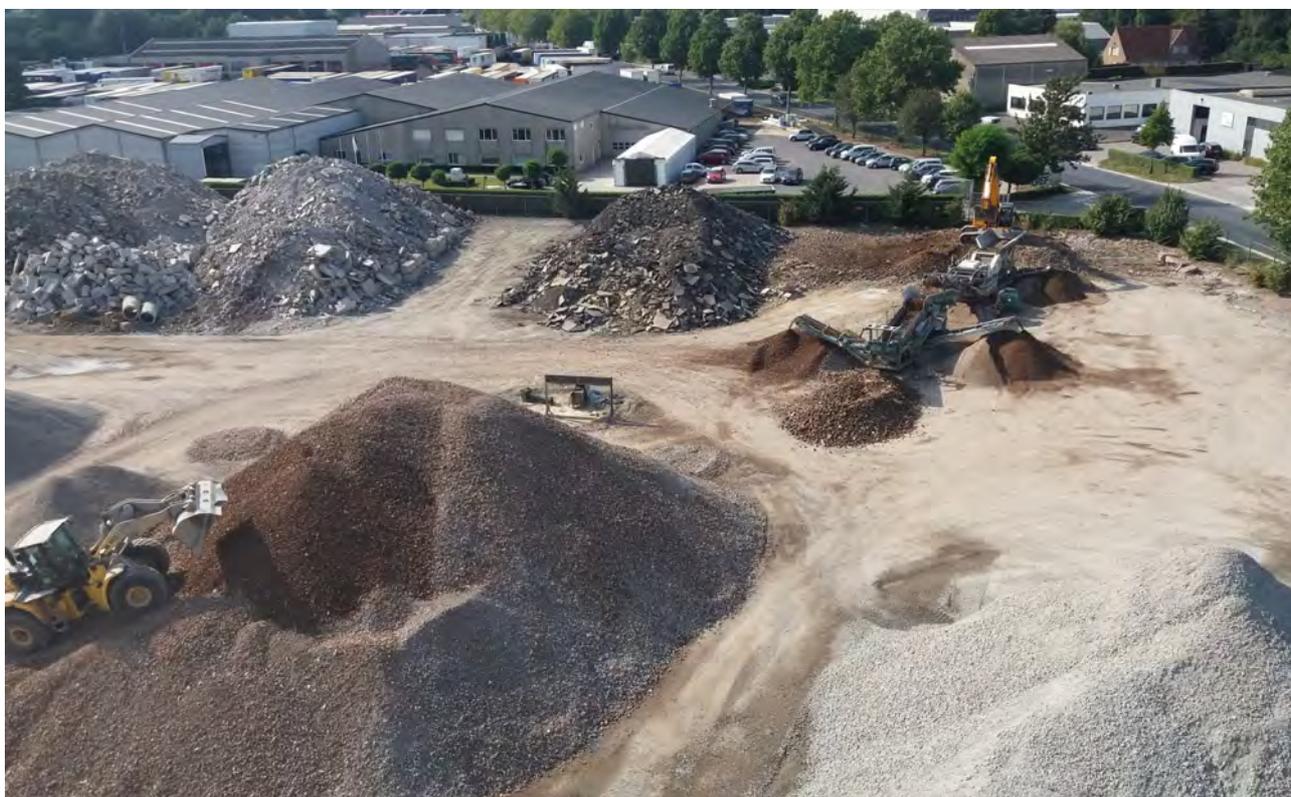
Marquage CE - Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Granulats recyclés

Certification COPRO/BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les granulats recyclés proviennent principalement du précriblage, du concassage et du criblage des débris de construction et démolition qui se libèrent lors de démolitions de bâtiments ou lors de démantèlement de routes. Les débris sont soit recyclés sur place grâce à une installation mobile, soit transportés vers un site fixe où ils sont traités par une installation de concassage. Ces sites fixes ainsi que les installations mobiles sont certifiés par COPRO. A la suite du traitement des débris concassés, les certificats, qui garantissent que les granulats concernés satisfont à toutes les exigences de qualité liées aux techniques de construction et à l'environnement conformément à la législation en vigueur, sont délivrés ou non. Au travers des inspections réalisées par COPRO, les déchets sont transformés en une matière première « secondaire ».

Le certificat COPRO comprend tout ce qui est lié à l'environnement. On examine ainsi la présence éventuelle d'amiante, de métaux lourds ou d'huiles minérales, la teneur en goudron dans l'asphalte, la pollution physique, Les exigences qui y sont liées, sont décrites dans le VLAREMA (Règlement flamand pour la gestion durable des cycles de matériaux et des déchets), qui est géré par l'OVAM (société publique des déchets de la Région flamande). L'OVAM fixe donc les modalités auxquelles ces produits doivent répondre en matière d'environnement et détermine ce que COPRO doit certifier.

Le certificat BENOR englobe les exigences techniques liées à la construction qui sont décrites dans le cahier des charges type (Standaardbestek 250) pour les travaux routiers. Celui-ci précise les conditions auxquelles doit satisfaire le granulats pour servir par exemple de corps de chaussée ou de fondation en empierrement. COPRO examine le granulats selon ces critères et émet ensuite un certificat BENOR.

Le certificat CE indique que le granulats satisfait aux règles en vigueur au sein de l'Espace économique européen. Il s'inscrit dans le cadre du Règlement sur les produits de construction 305/2011 pour granulats, pour lequel le système de marquage CE type AVCP 2+ s'applique. Ce règlement comporte les règles générales pour le fournisseur et l'organisme notifié. Depuis 2004, COPRO est notifié par l'autorité compétente auprès de la Commission européenne. Plus précisément, les producteurs doivent posséder un manuel FPC (Factory Production Control - Système de contrôle de la production en usine), dans lequel sont décrites les procédures sur la manière dont la production fonctionne en pratique. De plus, à la suite de l'exécution des essais de type initiaux (ITT, Initial Type Testing), des déclarations de performance (DOP, Declaration of performance) doivent être délivrées sous la responsabilité des producteurs. En plus de la réalisation d'inspections, de la délivrance de certificats, de la validation de fiches techniques et de l'assignation de sanctions éventuelles, sont élaborés des règlements de certification, des prescriptions techniques et des notes réglementaires, en concertation avec la commission sectorielle.



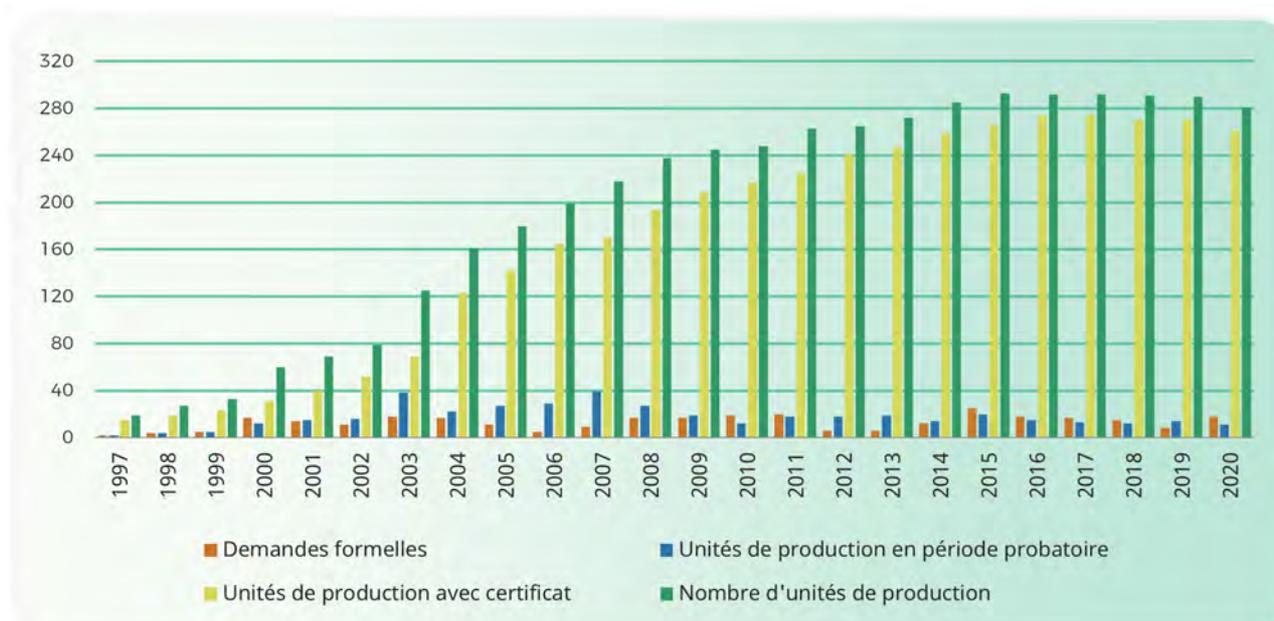
Activités / Evolution

En 2020, nous avons reçu un total de 18 demandes officielles, dont 12 pour des sites fixes et 6 pour des installations mobiles.

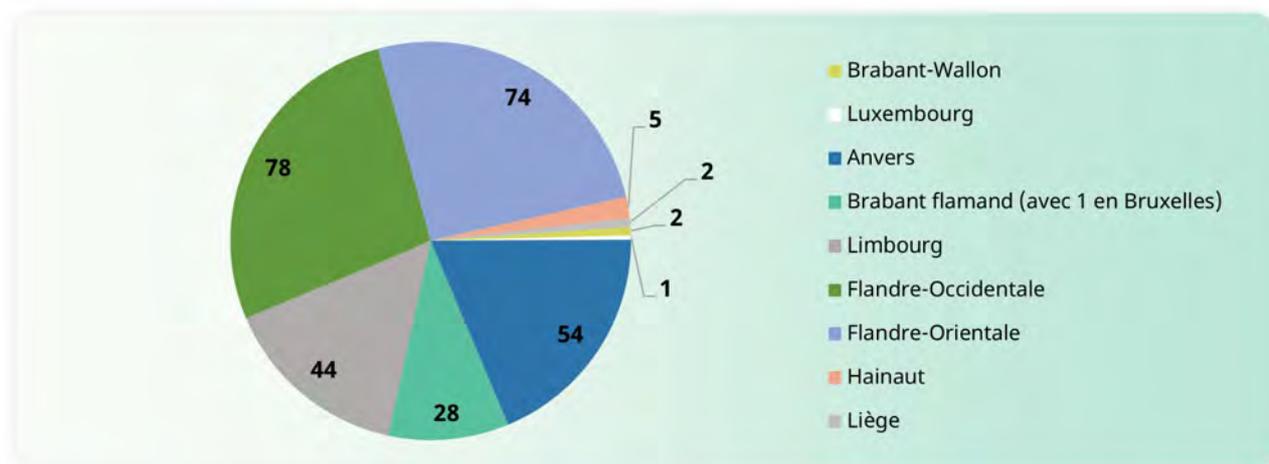
La situation au 1er janvier 2021 : Il y a 281 unités de production au total, dont 261 sont certifiées COPRO (208 fixes + 53 mobiles), 11 unités en période d'essai (5 fixes + 6 mobiles) et 9 unités pas encore en période d'essai (7 fixes + 2 mobiles).

Il s'agit d'une légère baisse du nombre d'unités de production par rapport à 2019. L'impact de la pandémie de COVID-19 ne doit pas être sous-estimé ici.

Evolution du nombre d'unités de production



Répartition des unités de production (COPRO/BENOR/CE) par province

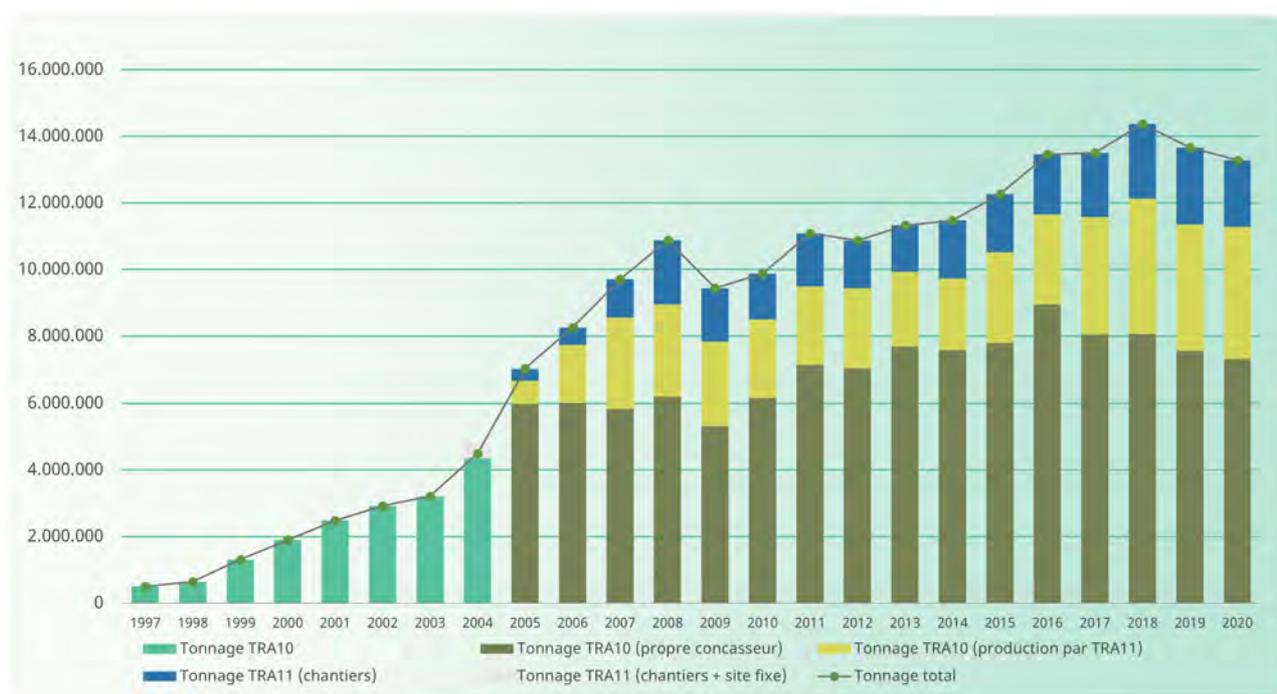


Quantité totale de granulats recyclés certifiés COPRO en 2020 : 13.279.764 tonnes

- Site fixe (TRA10) – quantité totale de granulats recyclés livrés **11.287.449 tonnes**,
- Installation mobile (TRA11) – production totale **5.956.946 tonnes**, dont :
 - 1.992.315 tonnes produites sur chantiers de construction et de démolition,
 - 3.964.631 tonnes produites sur d'autres sites fixes (TRA 10)

Comme en 2019, on constate une légère baisse (-3%) des granulés recyclés livrés en 2020. La quantité de granulés recyclés approuvés par COPRO était d'environ 13,3 millions de tonnes. La Belgique était déjà l'un des leaders européens en termes de granulats recyclés et conservera cette position en 2020.

Les fiches techniques de tous les produits certifiés sont consultables numériquement sur l'Extranet de COPRO. Fin 2020, il y avait un total de 2.650 fiches techniques digitales – 1.878 pour les sites fixes et 772 pour les concasseurs mobiles - dans l'Extranet COPRO avec le statut "certifié".



Totaux par sortes de granulats produits :

	Site fixe	%	Installation mobile	%
Granulats de béton	4,138.077 tonnes	37	2,820.137 tonnes	47
Granulats de béton de haute qualité	11,836 tonnes	< 1	0 tonne	-
Granulats mixtes	4,297.584 tonnes	38	1,856.923 tonnes	31
Granulat	173,966 tonnes	2	52,246 tonnes	1
Granulats d'enrobés bitumineux non-goudronneux	536,871 tonnes	5	395,697 tonnes	7
Sable de concassage tamisé (dépôts, remblais, gravillons pour sable-ciment conformément à la norme NBN EN 13242)	1,992,990 tonnes	18	780,202 tonnes	13
Sable de concassage tamisé de granulats d'enrobés	9,758 tonnes	< 1	28,786 tonnes	< 1
Sable de concassage	46,135 tonnes	< 1	0 tonne	-
Granulats de béton et d'enrobés	18,312 tonnes	< 1	20,705 tonnes	< 1
Granulats mixtes et d'enrobés	26,047 tonnes	< 1	2,250 tonnes	< 1
Sable de criblage	47,709 tonnes	< 1	0 tonne	-
Granulats de criblage	0 tonne	-	0 tonne	-
Gravats concassés recyclés	0 tonne	-	0 tonne	-

Répartition des tonnages suivant le nombre de producteurs :

		Total tonnage / an								
		0	20	40	60	80	100	150	200.000	
		20.000	-40.000	-60.000	-80.000	-100.000	-150.000	-200.000	+	
TRA 10	Nombre d'unités de production	78	36	30	21	10	21	5	7	
	%	38%	17%	14%	10%	5%	10%	2%	3%	
TRA 11	Nombre d'unités de production	7	8	6	2	4	9	4	11	
	%	14%	16%	12%	4%	8%	18%	8%	22%	

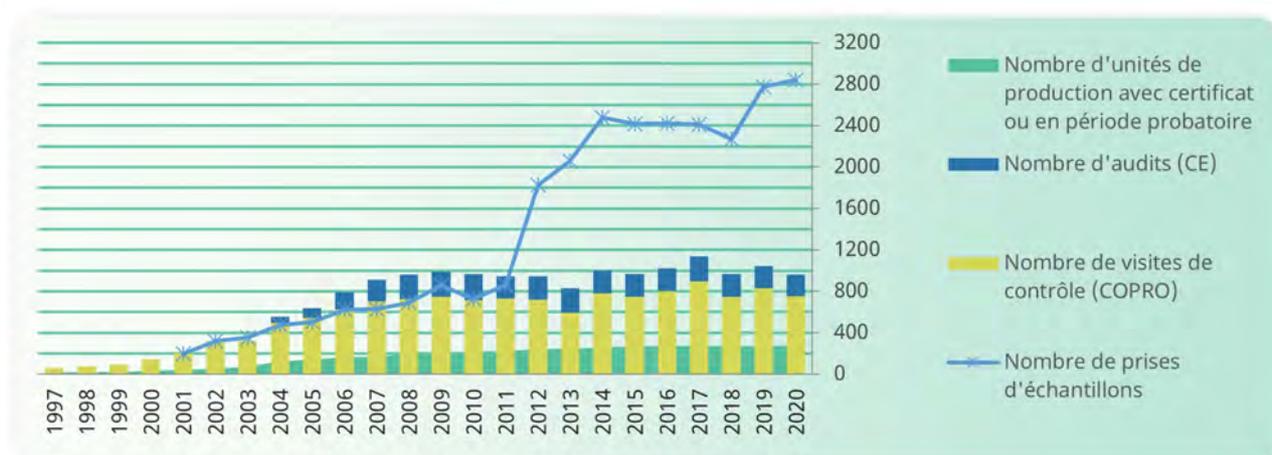
Au total, 750 inspections de contrôle ont été effectuées, dont :

- Fixe :
 - 247 inspections du type T1c (1 jour)
 - 306 inspections du type T2c (1/2 jour)

- Mobile :
 - 121 inspections du type T1c (1 jour)
 - 76 inspections du type T2c (1/2 jour)

Lors de ces inspections, 2.841 échantillons ont été prélevés. Ce nombre important d'échantillons est dû à la nécessité de prélever des échantillons supplémentaires dans le cadre de l'introduction des débris à profil de risque environnemental élevé (HMRP - Hoog Milieu Risico Profiel) et qui sont imposés dans le règlement unitaire de l'OVAM. Chaque chantier de construction et de démolition présentant le profil HMRP a également fait l'objet d'une inspection, si possible.

En ce qui concerne les sanctions, 25 avertissements, 6 observations, 30 suspensions de livraison autonome et 1 suspension de fiches techniques ont été signifiés.



Nouveautés 2020

2020 n'a pas seulement été l'année où le COVID-19 a fait irruption dans le secteur de la construction, mais aussi la première année de la période transitoire de 2 ans durant laquelle les délais transitoires tels que mentionnés dans le Règlement unitaire de l'OVAM et dans la procédure standard du système de suivi relatif à Tracimat ont été prolongés.

Concrètement, cela signifie que le règlement unitaire de l'OVAM prévoit que les producteurs peuvent traiter les gravats qu'ils ont acceptés en tant que LMRP (Laag Milieu Risico Puin) en même temps que - ou en tant que - HMRP jusqu'au 1er janvier 2022 au plus tard.

Comme cela n'est actuellement pas possible et réalisable dans la pratique (manque d'espace, approvisionnement insuffisant en gravats LMRP, faible différence de qualité entre HMRP et LMRP, etc.), plus de 90 % des producteurs traitent tous leurs gravats sous un profil de risque environnemental élevé. Ces gravats à haut risque sont traités de manière plus stricte que les gravats à faible risque, par exemple au moyen d'analyses par lot et d'essais supplémentaires.

En 2020 également, le tout premier certificat COPRO et BENOR a été délivré pour le **stockage provisoire de gravats et de granulats recyclés par COPRO.**

Étant donné que le Règlement unitaire modifié de l'OVAM prévoit une division en différents flux de gravats (profil de risque environnemental élevé et profil de risque environnemental faible) et de granulats recyclés, un problème logistique s'est posé sur de nombreux sites. Afin de répondre aux besoins du secteur, les compléments aux règlements COPRO et BENOR TRA 10 déjà existants ont été approuvés et entérinés au début de 2020. Ces règlements définissent les conditions et les procédures permettant aux producteurs de stocker et de livrer légalement des débris et des granulats recyclés non seulement à partir de leur propre site de concassage, mais aussi à partir d'autres emplacements, appelés dépôts.

Par dépôt, on entend une installation qui relève de la responsabilité de son propre site permanent certifié, mais qui est situé à un autre endroit et où les débris et/ou les granulats recyclés sont stockés de manière provisoire. Le dépôt doit relever de la même entité juridique que le site permanent propre et le stockage doit être autorisé. Aucun traitement mécanique (concassage et/ou criblage) n'est autorisé dans ces dépôts. Tous les enregistrements (entrants et sortants) doivent être tenus à jour et les critères d'acceptation tels qu'ils figurent dans le Règlement unitaire de l'OVAM s'appliquent également ici.

COPRO est convaincu que ces réglementations complémentaires peuvent apporter une réponse aux problèmes logistiques pratiques résultant de la division des flux en profil à haut et bas risque environnemental.

Perspectives

Parce qu'il est apparu que, dans la pratique, il y a encore pas mal d'ambiguïtés et de problèmes pour pouvoir fournir correctement des produits de type HMRP et LMRP et de les concasser, COPRO et un certain nombre d'autres parties ont déjà pris l'initiative en 2019 de simplifier le Règlement unitaire de l'OVAM et de le rendre plus facile à appliquer. Les propositions qui ont été avancées seront discutées lors des réunions de consultation du secteur en 2021 dans le but d'obtenir, nous l'espérons, une réglementation claire et pratique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'organisation de gestion de la démolition, l'asbl Tracimat doit continuer à stimuler la démolition sélective afin qu'un plus grand nombre de débris présentant un faible profil de risque environnemental soient amenés sur le site de concassage de manière adéquate. Il est important qu'il y ait une bonne interaction entre l'organisation de gestion de la démolition et l'organisme de certification d'une part, et que d'autre part, que l'asbl Tracimat puisse exercer un contrôle approfondi soit avant que tous les documents requis puissent être remis.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est plus sage d'examiner où se trouvent les déchets dangereux dans un bâtiment avant sa démolition, plutôt que de se heurter au problème par la suite au niveau du site de concassage.

Comme les années précédentes, l'ambition de COPRO vise toujours à rechercher, avec le secteur du recyclage, des débouchés pour les granulats recyclés avec la plus grande valeur ajoutée possible. À cet égard, il est essentiel que la qualité soit présente à chaque étape du processus de traitement.

COPRO continuera toujours à y être très attentif.



MICHAËL VAN SCHELVERGEM

Certification manager

+32 496 26 05 97 

michael.vanschelvergem@copro.eu



DORIEN DESMET

Certification manager

+32 494 52 67 91 

dorien.desmet@copro.eu

KIM DE JONGHE

Certification manager

+32 470 22 13 33 

kim.dejonghe@copro.eu



DRIES LAMBRECHTS

Inspector / auditor

+32 493 53 30 15 
dries.lambrechts@copro.eu



DAVY CLAES

Certification manager

+32 472 22 05 40 
davy.claes@copro.eu

JOAN CAMILO MACIAS ROJAS

Inspector / auditor

+32 488 99 15 45 

camilo.macias@copro.eu



TOBY VERDIN

Certification manager

+32 492 59 14 17 
toby.verdin@copro.eu



CHRISTOPHE BUELENS

Inspector / auditor

+32 476 98 84 61 
christophe.buelens@copro.eu



KASPER CORSTJENS

Inspector / auditor

+32 472 22 65 23 

kasper.corstjens@copro.eu



ROBIN STOCKMAN

Inspector / auditor

+32 472 22 09 06 

robin.stockman@copro.eu

Granulats traités physico-chimiquement

Marquage CE – Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Le certificat COPRO

Les granulats traités physico-chimiquement sont obtenus à partir de granulats contaminés (tels que les résidus du balayage des voiries, les boues des stations de lavage d'automobiles, les sols contaminés, ...) parce que la contamination est éliminée des granulats contaminés,...) qui ont été décontaminés par un processus de lavage adéquat. De cette façon, ces granulats physico-chimiques peuvent entamer une seconde vie, en privilégiant ainsi la voie de l'économie circulaire.

Une étude sur le degré et la nature de la contamination est toujours menée en premier lieu. Une fois les résultats connus, les techniques de nettoyage les plus appropriées sont déterminées afin d'atteindre l'objectif final visé.

Cet objectif consiste tout d'abord à satisfaire aux exigences de la législation environnementale, aux normes en vigueur ou aux cahiers des charges pour lesquels l'application est demandée.

Une fois le nettoyage terminé, le produit final sera bien sûr contrôlé.

En ce qui concerne les caractéristiques environnementales, ce contrôle est différencié en fonction de l'origine.

Le sable ayant fait l'objet d'un lavage physico-chimique, provenant d'un sol traité, doit toujours être contrôlé suivant les dispositions du chapitre XIII du VLAREBO et du règlement de qualité de l'organisation agréée pour la gestion des sols.

Les analyses environnementales sur les produits finis provenant des « filières VLAREMA » (sables d'avaloirs, résidus de balayages, sables de fonderie, ...) sont effectuées par lot traité suivant une fréquence minimale de 1 contrôle par 1.000 m³, sans perdre de vue les prescriptions de la déclaration de matière première.

La pollution physique et le contrôle visant leur aptitude comme produit de construction (indépendamment de l'origine du produit) se fait à une fréquence fixe de minimum 1 contrôle par 1.000 m³ ou 1 fois par lot.

A partir du moment où les résultats de tous les contrôles sont disponibles et qu'ils sont conformes, le lot peut être commercialisé.

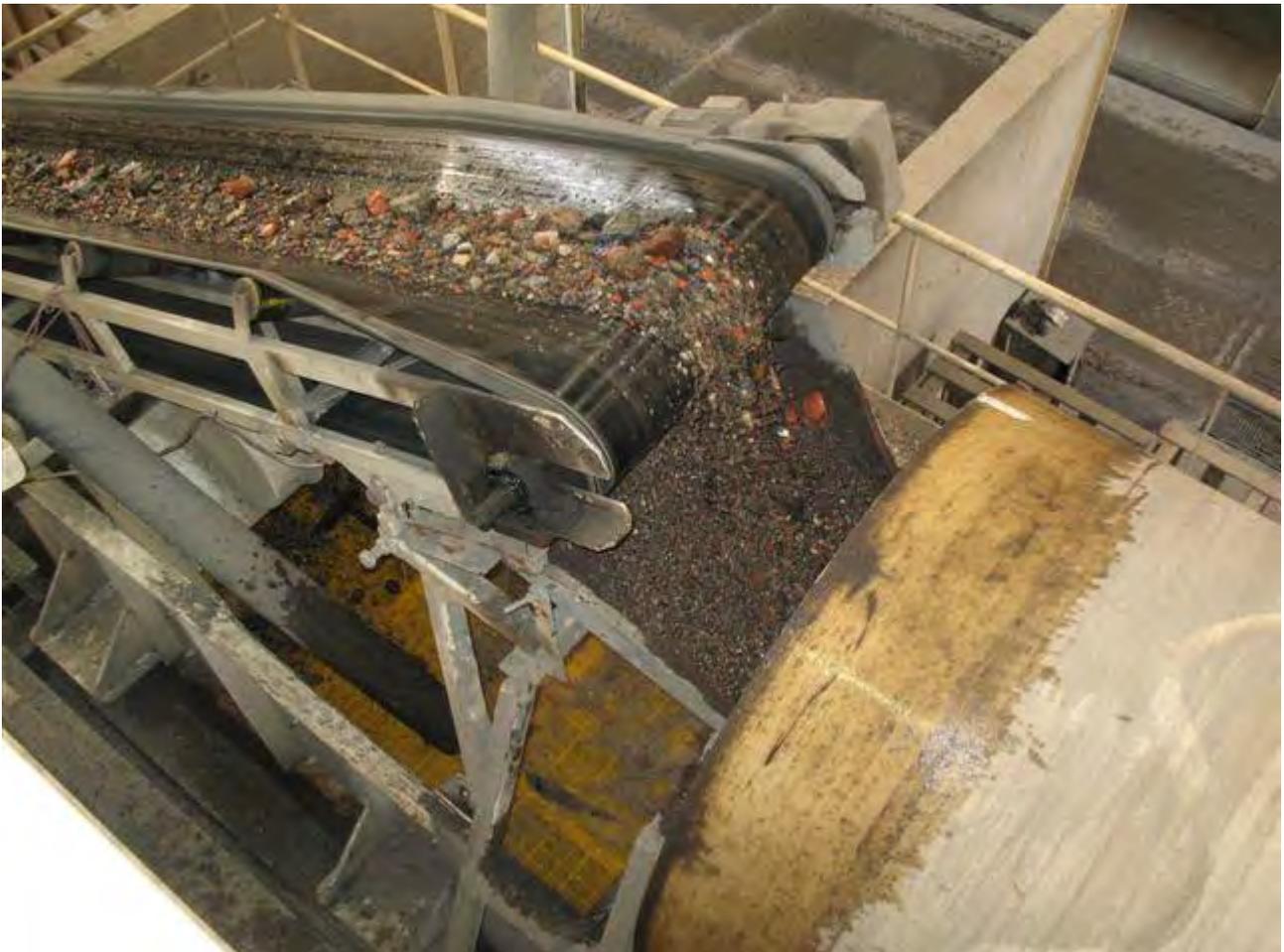
Le certificat CE

Pour pouvoir commercialiser les granulats physico-chimiques, il est également nécessaire qu'ils aient une certification CE2+.

Cela signifie qu'ils respectent les règles applicables au sein de l'Espace économique européen. C'est dans le cadre du Règlement Produits de construction 305/2011 pour les granulats que s'applique le système de marquage CE EVCP 2+.

Ce règlement contient les règles générales pour le fournisseur et l'organisme notifié.

En tant que Notified Body, COPRO vérifiera le respect de ces règles chez le producteur. À cette fin, le producteur soumettra un manuel FPC (Factory Production Control) qui décrit, entre autres, comment les procédures sont appliquées dans la pratique. Après avoir effectué les essais ITT (Initial Type Testing), des déclarations de performance (DoP) doivent être établies pour les produits certifiés sous la responsabilité du producteur.



Activités / Évolution

En 2020, un total de 134.414 tonnes de sable et de granulats lavés ont été écoulées dans la cadre de la certification COPRO :

	Produits certifiés	Tonnages
1	Sable lavé pour utilisation dans le béton, l'asphalte ou les fondations	134.414 tonnes
2	Gravillons lavés pour matériaux de fondation selon la norme NBN EN 13242	0 tonne

Nouveautés 2020

Un certain nombre de modifications ont été apportées à la demande des producteurs pour leur permettre d'atteindre un marché plus large. Après une consultation écrite fin 2019, la nouvelle version de la réglementation a ensuite été mise en application à la mi-juin 2020.



Perspectives

Le VLAREMA prévoit déjà un système d'assurance qualité avec contrôle externe par un organisme de certification accrédité BELAC pour :

- des matières premières provenant du traitement de déchets destinés à être utilisés comme matériaux de construction,
- des matières premières dont la qualité environnementale est variable et pour lesquelles des mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer le suivi de la conformité aux normes imposées.

Ce système d'assurance qualité sera imposé dans les déclarations des matières premières.

La certification sous TRA 17 répond déjà largement aux exigences prévues.



DORIEN DESMET

Certification manager

+32 494 52 67 91 
dorien.desmet@copro.eu

KIM DE JONGHE

Certification manager

+32 470 22 13 33 
kim.dejonghe@copro.eu

Granulats secondaires

Marquage CE - Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les granulats secondaires sont obtenus en traitant ou en nettoyant des déchets (scories ou mâchefers provenant des processus d'incinération des déchets, sables de fonderie, ballast de chemin de fer, béton cellulaire, ...) ou des sous-produits (scories ou mâchefers provenant de l'industrie ferreuse ou de l'industrie non-ferreuse). Il s'agit à la fois de fillers (pour utilisation dans le béton), de gravillons, de ballast et d'enrochements. Ils peuvent être utilisés dans diverses productions (béton et asphalte), ainsi que dans les travaux de construction (ouvrages hydrauliques).

La **certification COPRO** couvre tous les aspects de la phase « End of waste » au cours de laquelle les déchets sont validés en tant que matières premières.

La conformité environnementale est vérifiée suivant la législation locale applicable. Ce règlement intègre à la fois les exigences relatives à la qualité techniques et celles relatives à la législation environnementale flamande. La conformité au VLAREMA et, le cas échéant, à la déclaration des matières premières est vérifiée.

La conformité technique est adaptée à l'utilisation spécifique des granulats dans, entre autres, le béton et l'asphalte pour garantir des produits finaux durables.

Marquage CE

Pour les granulats secondaires qui sont soumis à une norme EN harmonisée, le certificat ne sera délivré qu'après que le producteur aura respecté toutes les dispositions réglementaires relatives au marquage CE de niveau 2+.

Évolution

Dans la réglementation flamande sur la gestion durable des cycles des matériaux et des déchets, un système d'assurance qualité pour les matières premières secondaires est repris sous l'article 2.5. Après entérinement par décret ministériel, ce système deviendra obligatoire sous certification. La certification COPRO actuelle est compatible avec ce système d'assurance qualité.

Documents de référence

Documents techniques :

- EN 12620 Granulats pour béton
- EN 13043 Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation
- EN 13139 Granulats pour mortier
- EN 13242 Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées
- EN 13383-1 Enrochements - Partie 1 : Spécification
- EN 13450 Granulats pour ballasts de voies ferrées

Documents de certification :

- TRA 40 (version 3.0 van 2017) : Règlement d'application pour la certification de produits des granulats secondaires. Granulats issus du recyclage des déchets ou du traitement des produits secondaires sous la marque COPRO.

Documents CE :

- R/CE2+16236 (version 1.0 du 2014-02-18) : Règlement de certification dans le cadre du marquage CE Système AVCP 2+ Certification de conformité du contrôle de production en usine pour granulats



Activités / Évolution

Actuellement, 2 producteurs possèdent un certificat COPRO pour granulats secondaires :

- Sadaci à Gand : sable et gravillons pour application dans l'asphalte et le béton (maigre)
- Orbix à Farciennes : fillers pour le béton.

Sur les deux sites, 2 visites d'inspection complètes ont été effectuées. Tous les articles produits ont été échantillonnés et testés en contrôle externe, tant sur le plan environnemental que technique.

63.016 tonnes de granulats certifiés ont été mis sur le marché.

Perspectives

Le VLAREMA prévoit déjà un système d'assurance qualité avec contrôle externe par un organisme de certification accrédité par BELAC pour :

- les matières premières provenant du traitement des déchets destinés à être utilisés comme matériau de construction,
- les matières premières dont la qualité environnementale est variable et pour lesquelles des mesures supplémentaires sont nécessaires pour suivre la conformité aux normes imposées.

Ce système d'assurance qualité sera imposé dans les déclarations de matières premières.

La certification sous le TRA 40 satisfait déjà largement aux exigences prévues.

Conseil consultatif

Président : Stefan Vansteenkiste (CRR)

Secrétaire : Kim De Jonghe (COPRO)

Membres : Chantal Flemal (SPW), Hans Hudales (Belfill), Philippe Keppens (AWV), Kristine Slachmuylder (Belfill), Johan Vanhollebeke (ABPE), Noël Vanhollebeke (ABPE), Pieter Van Der Sypt (ABPE), Etienne Danniau (Belfill) et Johny De Nutte (COPRO)

Aucune réunion n'a eu lieu en 2020.

Installations de tri

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Depuis 2018, les installations de tri qui cèdent leurs débris à un concasseur pour les transformer en granulats recyclés, sont tenus par le VLAREMA et le Règlement unitaire de disposer d'un système d'assurance qualité certifié pour les débris. Sans le système d'assurance qualité certifié, l'installation de tri ne peut plus transporter les débris vers le concasseur. Les dispositions de ce système sont intégrées dans l'annexe 3 du Règlement unitaire de l'OVAM pour les granulats recyclés. En respectant le TRA S 10, le centre de tri satisfait aux obligations du VLAREMA et le sable de criblage peut être acheminé vers une installation de concassage et être considéré comme des débris à profil de risque environnemental faible (LMRP).

Le système d'assurance qualité relatif aux débris des installations de tri implique un certain nombre d'obligations, telles que :

- Le triage de tous les déchets dangereux, des matériaux sensibles à l'asbeste et des matériaux non pierreux provenant des débris de triage ;
- Le tamisage de la fraction inférieure à 20 mm (sable de criblage) des débris de triage ;
- L'exécution d'un autocontrôle interne sur le débris de triage ;
- La certification du sable de criblage conformément au Règlement unitaire, le déchargement légal ou le transport vers un valorisateur agréé.

Cela conduit au niveau de l'installation de concassage à la production de granulats recyclés qui satisfont tant du point de vue environnemental qu'au point de vue technique à la législation flamande et européenne.

Documents de référence

Documents de certification :

TRA S 10 (version 1.0 du 2018-07-13) : "Toepassingsreglement voor certificatie van sorteerzeefpuin afkomstig van sorteerinrichtingen overeenkomstig het VLAREMA"



Activités / Evolution

En 2020, 40 inspections ont eu lieu et 8 inspections supplémentaires ont été effectuées pour assister aux contre-essais.

Nouveautés 2020

En 2020, 3 installations de tri ont bouclé avec succès la période probatoire et ont obtenu leur certificat et 4 installations de tri ont introduit leur demande.



Perspectives

On s'attend à ce qu'encore plus d'installations de tri se conforment à la législation afin de pouvoir céder leurs gravats de construction à un concasseur.

Au cours de l'année 2021, un ajustement du système d'assurance de la qualité apparaîtra, permettant de trier la fraction pierreuse à partir de flux multiples. Les possibilités de modifier le processus de tri sont encore à l'étude. Les modalités de valorisation des débris criblés et des sables (et granulats) de criblage seront élargies.

KIM DE JONGHE
Certification manager

+32 470 22 13 33 
kim.dejonghe@copro.eu

Fillers

Marquage CE - Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Le filler est un agrégat très fin. La fraction inférieure à 0,063 mm est d'au moins 70 %.

Il existe 3 types de fillers :

1. les composites (composées de matières premières secondaires et/ou naturelles),
2. les naturels (provenant d'une seule matière première minérale naturelle),
3. les artificiels (provenant d'une matière première minérale issue d'un processus thermique ou d'un autre processus industriel).

En fonction du type, le suivi de l'autocontrôle interne et du processus de production est fixé dans le règlement d'application. Lors des inspections, l'attention est portée sur la gestion des matières premières, l'autocontrôle interne et le processus de production.

Le certificat BENOR : La certification BENOR des fillers pour enrobés signifie que le filler est vérifié pour les spécifications imposées au SB 250 et à la norme NBN EN 13043. Ces spécifications sont incluses dans les règlements d'application et sont contrôlées par COPRO lors de visites d'inspection et d'échantillonnage chez les fabricants de fillers. La livraison de fillers sous certificat BENOR offre suffisamment de garantie au producteur d'enrobés pour qu'ils soient approvisionnés en fillers de qualité et de fiabilité constantes.

À cette fin, COPRO effectue les contrôles et les échantillons nécessaires chez les producteurs de fillers.

Le certificat CE : Pour les fillers, une norme EN harmonisée est applicable. Le certificat CE indique que le producteur est conforme à toutes les dispositions réglementaires du système de marquage CE AVCP 2+.

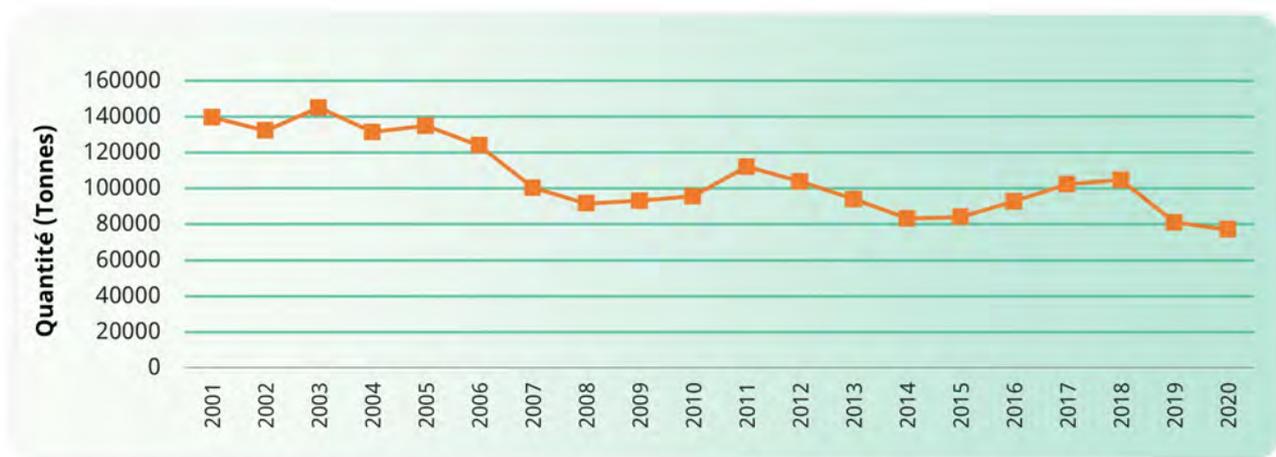


Activités / Evolution

Inspections : 15 inspections périodiques ont eu lieu. À la suite des mesures dues au Corona, les inspections ont été partiellement ou entièrement numérisées. Au cours de ces inspections, 8 échantillons ont été prélevés.

Au total 76.870 tonnes de fillers ont été livré sous la marque BENOR. Ceci est une diminution par rapport à 2019 (80.819 tonnes).

Quantité livrée de fillers certifiés



Nouveautés 2020

En 2020, le PTV 812 Prescriptions techniques pour les fillers a été introduit. Par conséquent, en plus du nom commercial du fillers, le nom officiel doit également être indiqué sur le bon de livraison et la fiche technique. Cette désignation officielle est alignée avec le SB 250.

Perspectives

Les contrôles environnementaux sur les fillers composites, décrits à l'annexe A du règlement, continueront à être développés en 2021.

KIM DE JONGHE

Certification manager

+32 470 22 13 33 

kim.dejonghe@copro.eu



PRODUITS MELANGES BITUMINEUX

Cliquez sur le produit pour voir la certification 2020.

Agrégats d'enrobés pour mélanges bitumineux

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Asphalte coulé

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Enrobé à froid

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Enrobés bitumineux

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Inhibiteurs d'écoulement

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Mélanges bitumineux

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Traitements superficiels

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Produits et bandes de scellement

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Agrégats d'enrobés pour mélanges bitumineux

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Certification de produits visant l'agrégat d'enrobés pour la réutilisation dans les mélanges bitumineux.

Nouveautés 2020

En 2020, les nouvelles versions du TRA 13 (version 6.0) et du PTV 813 (version 4.0) ont été approuvées par le Conseil consultatif sur les agrégats d'enrobés et entérinés par le Conseil d'administration de COPRO. Ces règlements seront d'application au début de 2021 et seront rendus obligatoires à la mi-2021. La nouvelle réglementation a surtout apporté quelques simplifications. Par exemple, les exigences relatives aux corps étrangers dans les agrégats d'enrobés (impuretés telles que du béton, du métal, du plastique, des matières

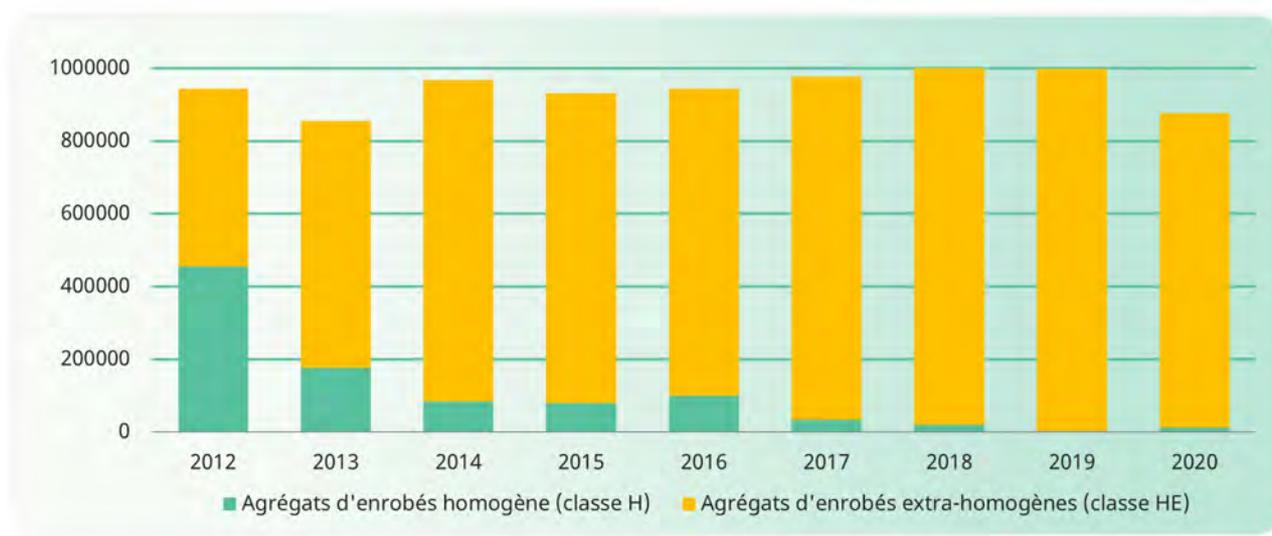
organiques) ont été harmonisées pour la Flandre et la Wallonie. En outre, la classe H (agrégats d'enrobés homogènes standard) a été supprimée ; 99 % de tous les agrégats d'enrobés certifiés étaient conformes à la classe HE (extra-homogènes).

Activités / évolution

Le Conseil consultatif Agrégats d'enrobés s'est réuni deux fois en 2020. Le principe des lots principaux et partiels a été discuté, la classe pour les corps étrangers et la pénétration a été révisée et la classe H a été supprimée. Ces questions ont été reprises au niveau des nouvelles versions du TRA 13 et du PTV 813.

En 2020, tout comme en 2019, on comptait 22 titulaires de certificat(s).

Agrégats d'enrobés en chiffres :



En 2019, comme en 2018, la barre du 1.000.000 de tonnes d'agrégats d'enrobés a été atteinte. En 2020, cependant, la quantité d'agrégats d'enrobés produite était nettement inférieure. Environ 875.000 tonnes d'agrégats d'enrobés ont été produits (dont 860.000 tonnes ont été effectivement utilisées pour la production d'enrobés). La raison de cette diminution de plus de 10% peut être expliquée par la diminution de la production d'enrobés en 2020 qui était également inférieure à celle de 2019. La quantité d'enrobés nécessaires a donc elle aussi régressé. Le plus grand producteur d'agrégats d'enrobés a converti environ 80.000 tonnes de débris d'enrobés bitumineux recyclés en agrégats d'enrobés extra-homogènes en 2020. En 2019, cela représentait encore environ 112.000 tonnes.

Inspections :

Inspections pour les agrégats d'enrobés	Nombre 2020	Nombre 2019	Nombre 2018
Inspections détaillées (vérification de l'autocontrôle + assistance aux essais)	114	113	114
Inspections uniquement avec assistance aux essais	156	128	144
Inspections uniquement pour les échantillonnages	40	44	55
Inspections punitives et inspections supplémentaires pour assistance aux contre-essais	24	28	31
Total	334	313	344

Pour l'année 2020, 334 inspections ont été réalisées. Au cours des inspections, 106 échantillons au total ont été prélevés pour les essais comparatifs sur les agrégats d'enrobés produits. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'année précédente et s'explique par la baisse de la production d'agrégats d'enrobés. Les chiffres montrent que le nombre d'inspections n'a pas été influencé par la pandémie de Covid-19. Un grand merci à nos inspecteurs et surtout à nos titulaires de certificats qui, ensemble, ont réussi à organiser les inspections et l'échantillonnage en toute sécurité.

169 analyses ont été effectuées sous la supervision de COPRO. En outre, 16 analyses ont été effectuées sous la supervision de COPRO, dans le cadre de diverses sanctions.

Perspectives

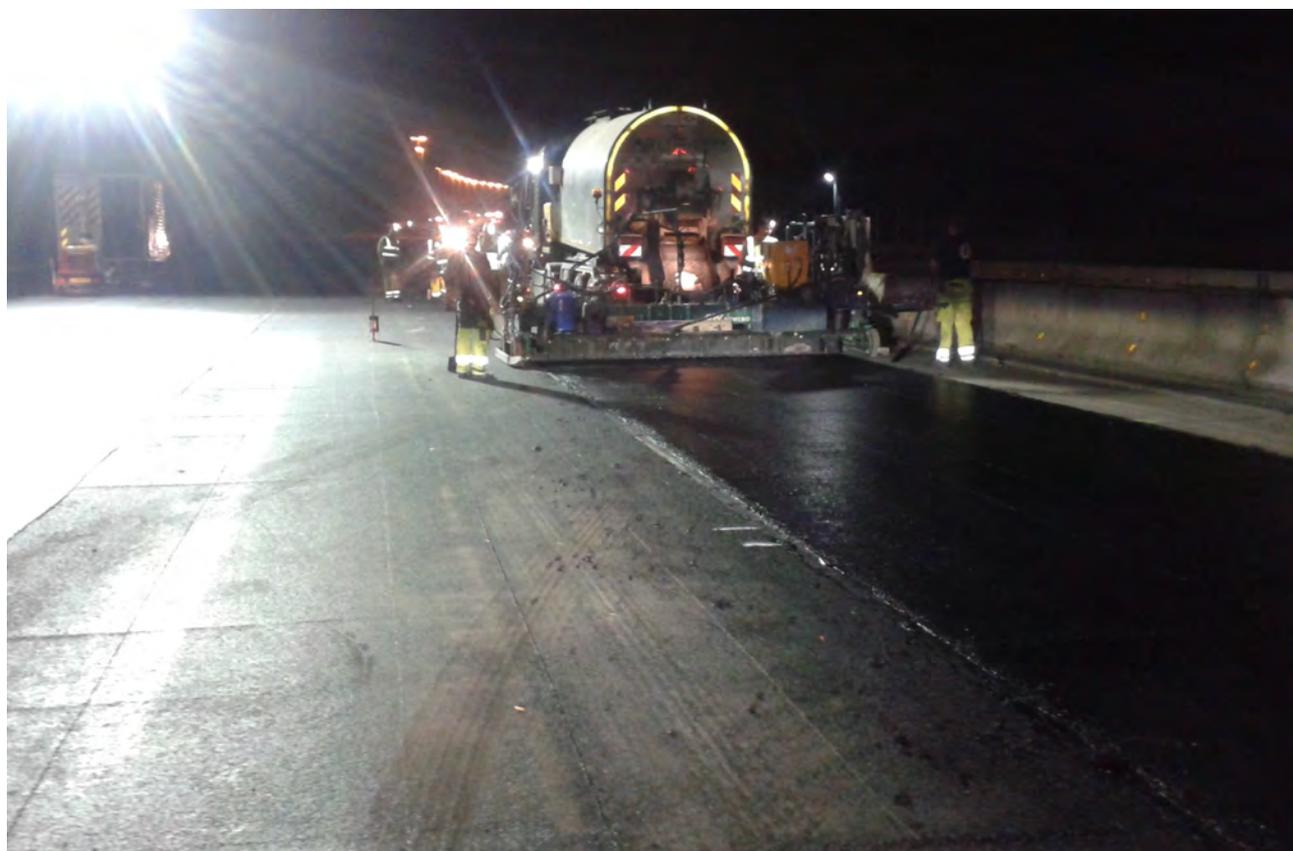
En 2021, COPRO s'attend à ce que le nombre de titulaires de certificat(s) ainsi que les quantités produites d'agrégats d'enrobés demeurent sensiblement équivalentes.



Asphalte coulé

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Certification de l'asphalte coulé pour les revêtements, les sols, les filets d'eau, les réparations, les complexes d'étanchéité et de protection des ouvrages d'art, et également pour l'asphalte coulé destiné aux voies navigables. L'asphalte coulé est un mélange de gravillons, de sable, de filler et de liant bitumineux préparé dans une centrale d'enrobage. En fonction de l'application, des additifs tels que des polymères, de l'asphalte naturel, des colorants, ... peuvent être ajoutés.

Activités / Évolution

Mélanges certifiés :

Selon le cahier des charges	Nombre de fiches techniques validées				
	février 2017	février 2018	février 2019	février 2020	février 2021
SB250 (2.2)	4	3	0	0	0
SB250 (3.1)	26	42	37	33	20
SB 250 (4.1)	0	0	0	4	20
CCT Qualiroutes	11	15	10	11	10
CCT 2015	0	0	0	0	0
Aucun	56	69	56	50	39
Total	87	109	95	93	75

Celui qui examine attentivement le tableau susmentionné, constatera que le total ne correspond pas à la somme des chiffres susmentionnés. En effet, il arrive qu'une même fiche technique puisse être d'application pour plusieurs cahiers des charges. Au final, ces fiches ne sont comptabilisées qu'une seule fois .

Selon la norme	Nombre de fiches techniques validées				
	février 2017	février 2018	février 2019	février 2020	février 2021
EN 13108-6	35	56	48	50	40
EN 12970	20	31	28	22	17
Mélange non-spécifié	32	22	19	21	18
Total	87	109	95	93	75

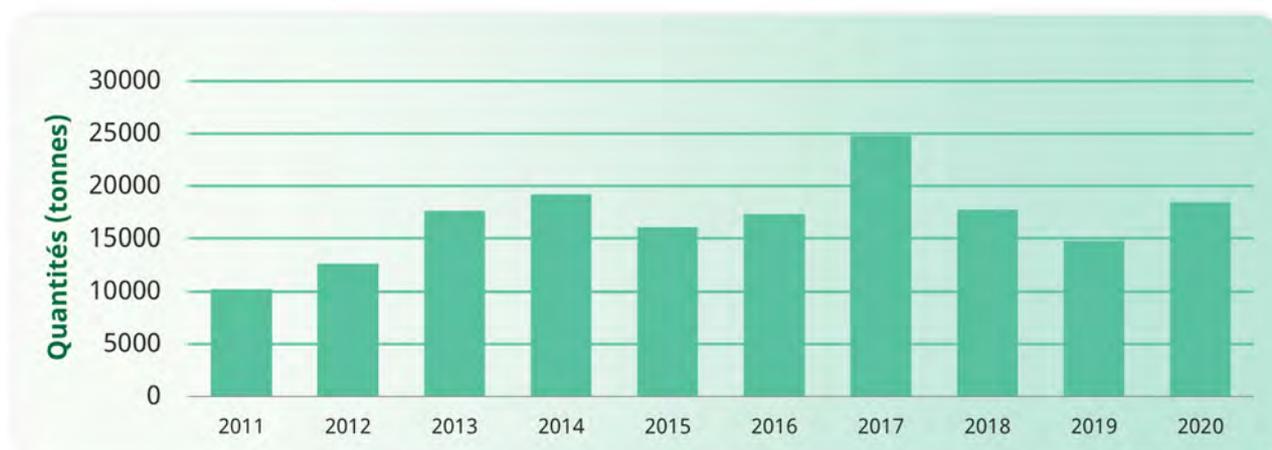
Le tableau ci-dessus reprend le classement des fiches techniques validées en regard des normes. Nous remarquons que le nombre de fiches techniques validées a diminué. Suite à la demande volontaire par un producteur de la suspension de son certificat, ses fiches techniques ne sont plus comptabilisées.

Asphalte coulé en chiffres :

Fin 2020, les producteurs certifiés d'asphalte coulé avaient vendu pour **18.452 tonnes**. Après une baisse de 18% en 2019, nous assistons à une augmentation d'environ un quart pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui de 2018.

Le graphique ci-dessous reflète l'évolution de la quantité livrée d'asphalte coulé certifié par COPRO pour la période de 2011-2020.

Évolution des ventes d'asphalte coulé certifié pour la période 2011-2020



Inspections :

En 2020, au total 84 inspections ont été effectuées auprès des produits certifiés d'asphalte coulé.

Inspections pour l'asphalte coulé	Nombre
Prises d'échantillons sur le chantier	46
Vérification de l'autocontrôle + assistance lors des essais sur l'asphalte coulé	29
Inspections avec assistance aux étalonnages et études préliminaires effectués par le producteur	7
Inspections pour les échantillonnages et/ou les essais des agrégats non-certifiés	2
Autres : réunions informatives, inspections inutiles, inspections complémentaires, inspection initiale et inspections pendant la période probatoire	0

Perspectives

Nous pouvons nous attendre à ce que le tonnage d'asphalte coulé certifié augmente en 2021, grâce notamment à un certain nombre de grands projets qui démarreront.

Lors de la rénovation ou de la modification de tabliers de pont existants, une quantité importante d'asphalte coulé est nécessaire.

Afin que les couches de protection en asphalte coulé soient conformes à la classe de trafic du « SB 250 versie 4.1 » (Standaardbestek 250, le cahier des charges type de la Région flamande pour les travaux routiers) de nouvelles études préliminaires devront être réalisées. Les exigences relatives à certains essais sont devenues plus strictes (par exemple, la profondeur d'indentation selon la norme EN 12697-20 a été modifiée de 3,0 mm à 2,5 mm pour la classe de trafic B1-B3) et un essai complémentaire a été prévu (indentation dynamique selon la norme NBN EN 12697-25).

À l'instar de l'enrobé à basse température, il est désormais également possible d'enregistrer des asphaltes coulés préparés à température réduite.



ANDIE DEDONCKER

Certification manager

+32 496 12 92 98 
andie.dedoncker@copro.eu

Enrobé à froid

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Cette certification traite de l'enrobé à froid avec les différentes sortes de liant qui y sont associés.

L'enrobé à froid est un mélange obtenu en incorporant des granulats, des fillers, des liants (émulsions, bitumes fluxés, liant synthétique, ...) et éventuellement d'autres additifs.

Une distinction est faite entre l'enrobé à froid de classe A et celui de classe B. La distinction est basée sur les exigences imposées au produit. Des réparations locales provisoires peuvent être effectuées à l'aide d'un l'enrobé à froid.

Activités / Évolution

En 2021, 2 inspections ont été réalisées chez le seul titulaire de certificat. En raison de la pandémie due au Corona, il n'a pas été possible d'effectuer d'inspection sur l'unité de production à l'étranger. Une inspection a été réalisée à l'étranger au début de l'année 2022.

Il n'y a pas eu de changement en 2021 tant au niveau du nombre d'articles produits certifiés, que de celui du nombre de titulaires. Ils restent fixés à 1. Il n'y a toujours que 1 seul titulaire de certificat avec 1 fiche technique validée pour un enrobé à froid de classe A qui satisfait au « SB 250 » (Standaardbestek 250, le cahier des charges type de la Région flamande pour les travaux routiers).

Perspectives

Le « Standaardbestek 250 » prévoit un enrobé à froid de classe B en plus de l'enrobé à froid de classe A. Aucun produit certifié de ce type n'est actuellement disponible sur le marché. L'enrobé à froid de classe A est utilisé pour les réparations locales provisoires sur les voies principales.

Pour toutes les autres applications, l'enrobé à froid de classe B peut être utilisé.

Enrobés bitumineux

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Certification des enrobés bitumineux pour la construction des routes et d'ouvrages hydrauliques. Les enrobés bitumineux peuvent être utilisés comme revêtement pour les routes, les aéroports, les terrains de sport, les parkings, les revêtements de berges, les réparations permanentes ou temporaires.



Activités / Evolution

Le conseil consultatif s'est réuni une fois en 2020 et a discuté des modifications qui conduiront à une nouvelle version des Prescriptions techniques PTV 864 et des documents de certification TRA 64 et RNR 02 dans le courant de 2021.

Comme le Conseil consultatif ne s'était pas réuni depuis longtemps, les sujets abordés étaient nombreux. Le

Conseil consultatif a notamment discuté des points suivants :

- Température de production des enrobés bitumineux comprenant un bitume polymère
- Facteur de correction de la teneur en fillers pour les centrifugeuses automatiques
- Choix entre TMF (tamis caractéristique pour la fraction sableuse) et TMP (tamis caractéristique pour la fraction pierreuse) pour RUMG (revêtement ultra mince grenu)
- Enregistrement de l'additif dans le cas d'EBT (enrobé à basse température) et de l'eau dans le cadre de l'enregistrement continu du processus de production
- Dosage des produits de rajeunissement
- Alternatives pour la préservation et la consultation de l'enregistrement continu du processus de production
- Utilisation d'additifs masquant les odeurs dans les liants ou les asphaltes
- Ajouts de colorants sous forme de granulés
- Considération d'intégrer l'asphalte résistant à l'acide dans le PTV 864
- Indication du nom du fabricant sur les documents de livraison
- Intervalle d'étalonnage des thermomètres de l'installation.
- Étalonnage des débitmètres utilisés dans la centrale d'enrobage
- Étalonnage du dispositif de dosage des additifs
- Calibrage de l'écran de remplissage d'une centrifugeuse automatique

Fin 2020, il y avait encore toujours 21 titulaires de certificat(s).

Enrobés bitumineux en chiffres :

En 2020, à nouveau le nombre de fiches techniques certifiées augmente légèrement, mais globalement, ce nombre reste quasi inchangé.

Selon la norme	Nombre de fiches techniques valides				
	février 2021	février 2020	février 2019	janvier 2018	février 2017
EN 13108-1 bétons bitumineux	1719	1687	1717	1509	1447
EN 13108-2 bétons bitumineux très minces	14	15	14	13	15
EN 13108-4 hot rolled asphalt (béton bitumineux clouté)	0	0	0	0	0
EN 13108-5 bétons bitumineux grenus à forte teneur en mastic	238	202	185	187	196
EN 13108-7 bétons bitumineux drainants	121	131	134	130	130
aucune (articles produits de classe OB et PB)	59	50	59	390	481
total	2151	2085	2109	2229	2269

Font partie de la classe OB et PB : l'asphalte sablé, le mastic d'asphalte et GOSA (enrobé bitumineux grenu ouvert fibreux, utilisé pour les voies navigables) ou des mélanges classiques qui ne tombent pas, pour l'une ou l'autre raison, dans le domaine d'application d'une norme.

Selon cahier des charges	Nombre de fiches techniques validées					
	février 2021	février 2020	février 2019	février 2018	février 2017	mars 2016
SB 250 4.1	684	109	-	-	-	-
SB 250 3.1	428	673	801	564	370	321
SB 250 2.2	8	14	86	255	459	770
CCT Qualiroutes (2017)	174	105	66	23	0	-
CCT Qualiroutes (2016)	27	20	32	26	26	0
CCT Qualiroutes (2011-2012)	1	14	95	145	146	215
CCT 2015	6	2	2	0	0	0
SB 260 1.0	1	2	7	9	8	7
SB 260 2.0	3	0	0	0	0	0
Cahier spécial des charges	0	0	1	5	9	10
aucun (articles produits classe PE et PB)	831	1158	1037	1216	1203	1122
total	2151	2085	2109	2229	2269	2443

Le total ne correspond pas à la somme des chiffres susmentionnés étant donné qu'il est possible de faire approuver une fiche technique pour plusieurs cahiers des charges. Pour le total, de telles fiches ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

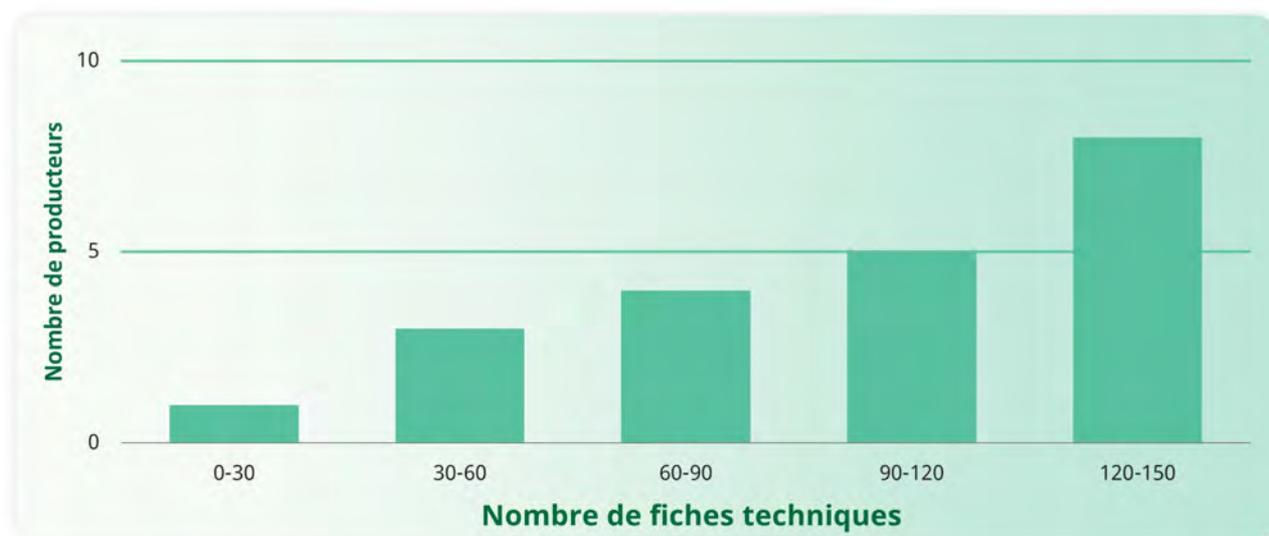
L'introduction de la nouvelle version (4.1) du « Standaardbestek 250 » a entraîné une augmentation spectaculaire du nombre d'articles produits certifiés conformément à ce cahier des charges. D'une part, de nouvelles études préliminaires ont été réalisées par les producteurs pour ces articles produits, et d'autre part, il a été procédé également à ce que l'on appelle des "conversions administratives", par lesquelles les producteurs qui avaient déjà un article produit enregistré conformément à la version 3.1 du « Standaardbestek 250 » sont également enregistrés conformément à la version 4.1.

Le nombre d'articles produits certifiés conformes au cahier des charges type Qualiroutes d'application en Wallonie a également augmenté de manière significative en 2020.

VBA Grimbergen est actuellement toujours le seul producteur dont les fiches techniques sont validées pour le Cahier des charges type 2015 de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce producteur a également fait valider ses fiches techniques pour l'unité de production de Haren, ce qui explique l'augmentation du nombre.

Ces chiffres montrent qu'environ 60% de tous les articles produits sont certifiés conformes à des cahiers des charges, avec 40 % d'articles produits ne répondant pas à ces cahiers des charges, ce pourcentage est au plus bas depuis longtemps.

Nombre de fiches techniques par producteur



Parmi les articles produits des classes PE et PB, seules 299 des 831 fiches techniques validées existantes ont été produites en 2020.

Parmi 1.332 d'articles produits certifiés suivant un cahier des charges, 681 ont effectivement été produits, soit un peu plus de la moitié.

Un très grand nombre (environ 55 %) des fiches techniques certifiées jamais soumises ne sont donc pas (plus) produites du tout.

Production par type d'enrobés :

Type d'enrobés bitumineux	Sans agrégats d'enrobés bitumineux	Avec agrégats d'enrobés bitumineux	Total	
	(tonnes)	(tonnes)		(%)
Béton bitumineux :	704.293	1.776.913	72	2.481.206
'type 1'	24.459	0		24.459
'APO'	34.876	976.180	97	1.011.056
'type 3'	17.359	88.171	84	105.530
'type 4'	269.196	138.652	34	407.848
'type 5'	35.913	0		35.913
couche Intermédiaire pour béton (ABT)	33.305	0		33.305
enrobé à module élevé (AVS/EME)	623	240.142	99,7	240.765
'APT'	166.007	0		166.007
enrobé pour fondation (GB = grave bitume, enrobé maigre)	884	34.724	98	35.608
classe P	121.672	299.043	71	420.715
Béton bitumineux très mince :	482	0		482
béton bitumineux très mince (BBTM)	429	0		429
classe P	53	0		53
Béton bitumineux grenu à forte teneur en mastic :	382.438	264		382.702
SMA	373.391	0		373.391
classe P	8.047	264	3	8.311
Béton bitumineux drainant :	17.307	0		17.307
enrobé drainant	883	0		883
RMTO	0	0		0
classe P	16.424	0		16.424
Béton bitumineux ultra minces :	4.649	0		4.649
RUMG	0	0		0
SME	4.649	0		4.649
classe P	0	0		0
Divers :	19.927	0		19.927
enrobé bitumineux grenu ouvert fibreux (GOSA)	18.332	0		18.332
enrobé fin	1.595	0		1.595
grave bitume	0	0		0
Total	1.128.096	1.777.177	61	2.905.273

L'année de cette pandémie de Corona a concouru à faire de 2020 la deuxième pire année en termes de production d'asphalte depuis 20 ans. Ce n'est qu'en 2007 que la production d'asphalte a été légèrement inférieure.

Les plus grandes différences en regard de 2019 consiste en une réduction de près de 40 % du "type 4" sans agrégats d'enrobés bitumineux, la quote-part d'EME a diminué de 36 %, et la production de SMA a chuté elle d'environ 15 %. On constate également que la quantité d'enrobés drainants produite, suivant un cahier des charges, est en chute libre. Alors qu'en 2019, plus de 10.000 tonnes étaient encore produites, en 2020, ce ne fut même pas 1000 tonnes.

L'introduction de la version 4.1 du « Standaardbestek 250 » a permis de produire beaucoup plus d'agrégats d'enrobés bitumineux de "type 4" en 2020. La production d'"APT" a également augmenté d'environ 20 % en 2020.

Le pourcentage d'enrobés bitumineux dans lesquels un agrégat d'enrobés bitumineux a été utilisé reste plus ou moins stable (62 % en 2019, 57 % en 2018, 58 % en 2017, 57 % en 2016).

La quote-part des enrobés bitumineux de classe P est restée stable à 15 % en 2020.

Consommation d'agrégat d'enrobés bitumineux :

La quantité d'agrégat bitumineux consommée a également diminuée en même temps que la production d'enrobés bitumineux. Par rapport à la quantité d'enrobés bitumineux produite avec agrégats d'enrobés bitumineux, le pourcentage moyen d'agrégats d'enrobés bitumineux dans les produits de fabrication dans lesquels l'agrégat d'enrobés bitumineux est utilisée augmente légèrement.

	2020	2019	2018	2017	2016
Consommation d'agrégat d'enrobés bitumineux (tonnes)	851.053	999.590	990.000	915.000	881.000
Quantité produite avec agrégat d'enrobés bitumineux (tonnes)	1.777.177	2.105.651	2.170.329	2.069.339	1.999.395
Pourcentage d'agrégat d'enrobés bitumineux dans les produits de fabrication dans lesquels l'agrégat d'enrobés bitumineux est utilisé	48%	47%	46%	44 %	44 %

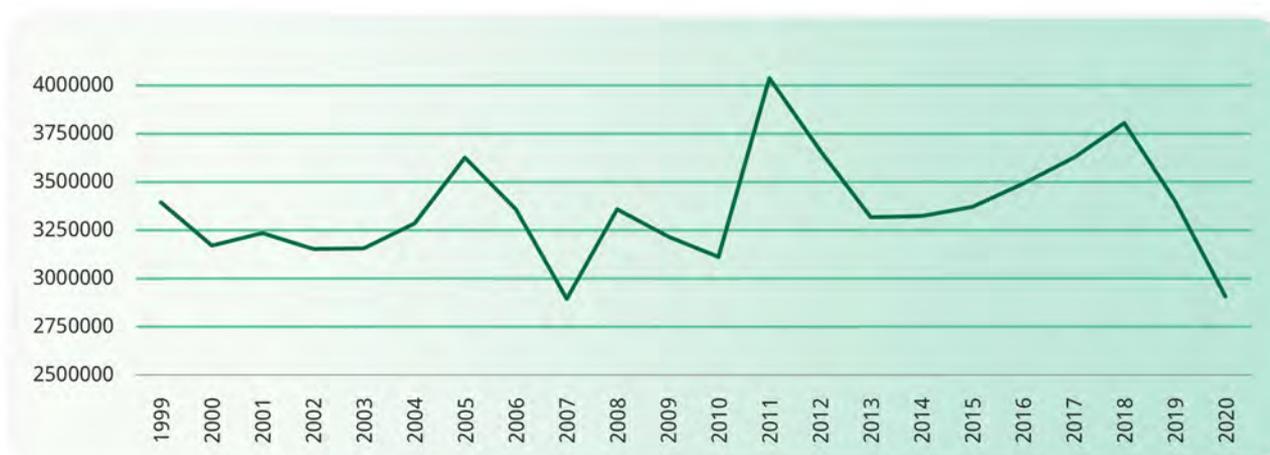
Pour les enrobés bitumineux de la classe O, la quote-part des enrobés bitumineux où l'agrégat d'enrobés bitumineux est utilisé, s'élevait à 60 %, ce qui est comparable à 2019 (59 %).

En ce qui concerne les enrobés bitumineux de la classe P, la quote-part des enrobés bitumineux où l'agrégat d'enrobés bitumineux est utilisé, s'élevait à 67 %. Cela place l'année 2020 dans la moyenne des dernières années (dans lequel 2019 faisait exception avec 78 %).

Type d'enrobés bitumineux	Sans agrégat d'enrobés bitumineux	Avec agrégat d'enrobés bitumineux	Total
Enrobés bitumineux classe O	981.900	1.477.870	2.459.770
Enrobés bitumineux classe P	146.196	299.307	445.503

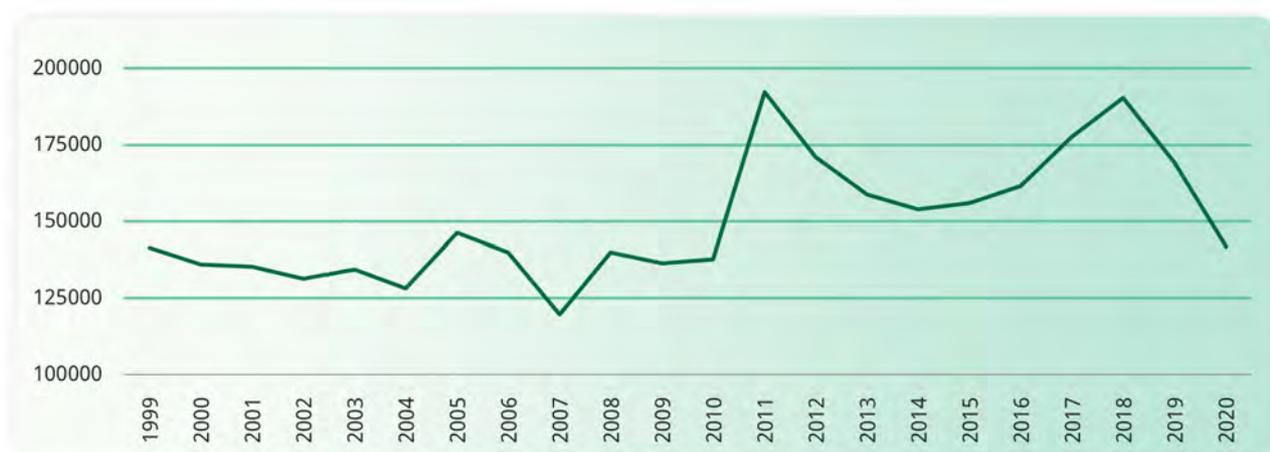
Le graphique ci-dessus reprend la quantité produite d'enrobés bitumineux certifiés COPRO.

Tonnage produit (tonnes)



La diminution de la production a entraîné une baisse de la production moyenne par unité de production en 2020.

Production / usine (tonnes)



Inspections

La fréquence avec laquelle COPRO assiste à des essais chez un producteur est d'1 fois par 5.000 tonnes. Un essai comparatif est effectué toutes les 20.000 tonnes.

Inspections pour enrobés bitumineux	Nombre 2020	Nombre 2019	Nombre 2018	Nombre 2017	Nombre 2016
Inspections pour enrobés bitumineux dans l'unité de production : vérification des registres de contrôle et/ou présence aux essais sur les enrobés bitumineux	468	496	534	567	485
Inspections pour échantillonnages et/ou essais d'agrégats non-certifiés	65	46	56	73	40
Inspections pour assister aux étalonnages effectués par le producteur et/ou la vérification du registre des étalonnages	89	101	85	98	76
Inspections pour assister aux essais dans le cadre des études préliminaires et/ou vérification de sa traçabilité	37	49	48	93	108
Autres : réunions informatives, inspections complémentaires, inspections de démarrage et inspections pendant la période probatoire	3	19	32	74	94
Total	556	588	651	803	803

Le nombre total des inspections effectuées ne correspond pas à la somme des chiffres susmentionnés, parce qu'il arrive que plusieurs inspections soient combinées.

Essai	Nombre 2020	Nombre 2019	Nombre 2018	Nombre 2017	Nombre 2016
Enrobés bitumineux :					
- essais comparatifs effectués par un laboratoire externe ;	159	175	199	190	184
- essais effectués par le producteur en présence de COPRO :	579	667	752	710	675
Agrégats non-certifiés :					
- granulométrie effectuée par le producteur en présence de COPRO	29	33	39	63	47
- caractéristique déterminée par le producteur (hors granulométrie) en présence de COPRO	27	9	15	29	7
- caractéristique déterminée par un laboratoire externe sur un échantillon prélevé en présence de COPRO	54	40	43	6	39

Sur les 980 fiches techniques différentes produites en 2020, on en comptait 606 pour lesquelles plus de 300 tonnes de production annuelle ont été enregistrées, et qui ont donc, en principe, fait l'objet d'essais de la part du producteur.

COPRO a participé aux essais sur 297 articles produits différents. Parmi ceux-ci, 54 étaient de classe PB ou PE et 243 de classe OE et OB.

Perspectives

Dans le courant de 2021, nos prescriptions techniques et nos règles de certification intégreront l'apport d'eau et d'additifs lors de la production d'EME'. Ce sera également le cas pour les agents de rajeunissement qui peuvent être ajoutés à l'asphalte lors de l'utilisation d'agrégats d'enrobés bitumineux.

En termes de numérisation, le secteur doit se concentrer sur les applications numériques pour l'enregistrement des données de production et des documents de livraison.



KOEN VAN DAELE

Certification manager

+32 478 31 07 71 
koen.vandaele@copro.eu



Inhibiteurs d'écoulement

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Cette certification concerne des fibres utilisées dans des mélanges bitumineux. Concrètement il s'agit de fibres de cellulose qui sont surtout utilisées dans les mélanges SMA et les enrobés drainants destinés à la construction routière ainsi que dans les mélanges pour travaux hydrauliques tels que les mélanges GOSA (« Gevezelde Open Steen Asphalt », les enrobés bitumineux grenus ouverts fibreux).

Documents de référence

En 2020, aucune nouvelle version des documents de certification et des documents techniques n'a vu le jour.

La certification COPRO est toujours basée sur les documents repris ci-dessous :

Documents techniques :

- PTV 863 version 1.0 : Prescriptions techniques pour fibres pour l'utilisation dans les mélanges bitumineux

Documents de certification :

- TRA 63 version 3.0 : Règlement d'application pour la certification de produits des fibres pour l'utilisation dans les mélanges bitumineux

Activités / Évolution

Comme en 2019, 4 inspections ont été effectuées dans le cadre de la certification COPRO. Au total, 4 échantillonnages ont été effectués chez les producteurs de mélanges bitumineux.

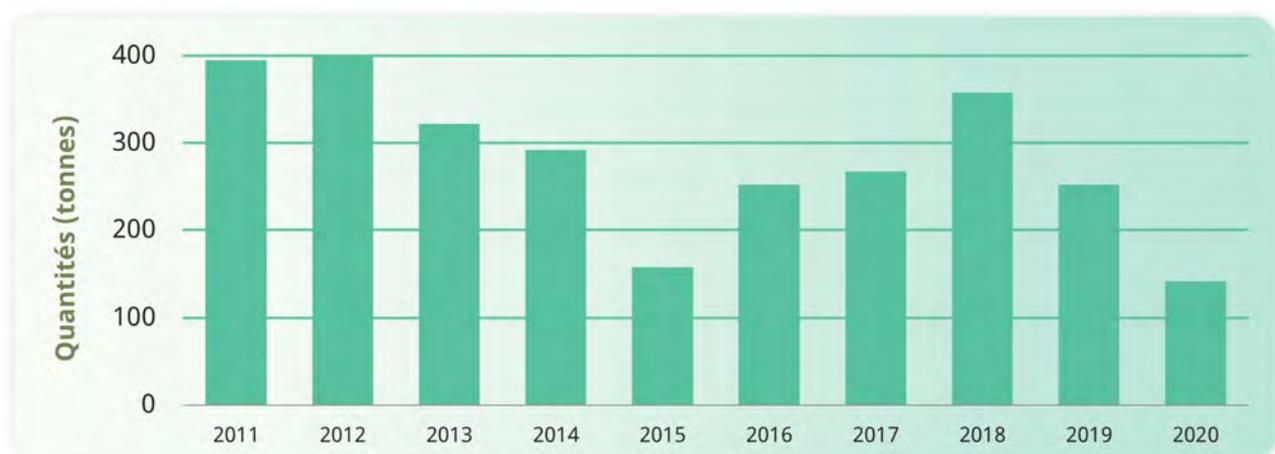
Il n'y a pas eu de changement en 2020 tant au niveau du nombre d'articles produits certifiés, que de celui du nombre de titulaires. Ils restent fixés à 1. Il n'y a toujours que 1 seul titulaire de certificat avec 1 fiche technique validée. La fiche technique actualisée et certifiée peut être obtenue via le site « extranet.copro.eu ».

Fibres en chiffres :

En 2020, nous avons assistés à une nouvelle diminution de la quantité de fibres certifiées. Cette tendance est due à la forte baisse de la quantité totale d'enrobés bitumineux certifiés avec inhibiteur d'écoulement. En 2019, on produisait encore 317.291 tonnes d'asphalte qui recourrait au dosage par l'inhibiteur d'écoulement, alors qu'en 2020 ce tonnage était tombé à 212.823 tonnes.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des ventes de fibres pour la période 2011-2020.

Évolution des ventes 2011-2020



Perspectives

Tout comme le titulaire de certificat, nous espérons que la tendance à la baisse va s'arrêter. La consommation d'inhibiteurs d'écoulement est bien sûr étroitement liée à la nature des enrobés bitumineux produits. Nous n'avons pas connaissance de nouveaux développements concernant des types d'asphalte qui feraient appel à un dosage d'inhibiteurs d'écoulement.

Conseil consultatif

Président : Stefan Vansteenkiste (CRR)

Secrétaire : Andie Dedoncker (COPRO)

Membres : Chantal Flémal (SPW), Rob Hoogland (MCA), Philippe Keppens (AWV), Joke Laermans (ABPE)

Il a été demandé aux membres s'il y avait des sujets particuliers à aborder. Comme la réponse fut négative, aucune réunion du Conseil consultatif des inhibiteurs d'écoulement ne s'est tenue en 2020.



ANDIE DEDONCKER

Certification manager

+32 496 12 92 98 
andie.dedoncker@copro.eu

Parcourir

[Contact](#)

[Plaintes](#)

[Recours](#)

[Offres d'emploi](#)

[Disclaimer](#)

[Privacy](#)

[Document COPRO](#)

[Dossier de certificat](#)

[Laboratoires](#)

Abonnez-vous à nos lettres d'information !

Restez informé des évènements, des activités, des services et des dernières nouvelles de COPRO.

Mélanges bitumineux

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Certification de la conformité du contrôle de production en usine pour les mélanges bitumineux

Documents de référence

En 2020, les documents techniques de 2006 sont toujours d'application, complétés par les amendements de 2008 :

- EN 13108-1 : Mélanges bitumineux - Spécifications des matériaux - Partie 1 : Enrobés bitumineux
- EN 13108-2 : Mélanges bitumineux - Spécifications des matériaux - Partie 2 : Bétons bitumineux très minces
- EN 13108-5 : Mélanges bitumineux - Spécifications des matériaux - Partie 5 : Béton bitumineux grenu à forte teneur en mastic
- EN 13108-6 : Mélanges bitumineux - Spécifications des matériaux - Partie 6 : Asphalte coulé routier
- EN 13108-7 : Mélanges bitumineux - Spécifications des matériaux - Partie 7 : Bétons bitumineux drainants

Pour la norme relative au FPC, en 2018 on est passé à la version 2016 :

- EN 13108-21 : Mélanges bitumineux - Spécifications pour le matériau - Partie 21 : Contrôle de la production en centrale

Document de certification :

- CE 64-65 AVCP 2+ version 2.0 : Règlement pour la certification dans le cadre du marquage CE système AVCP 2+ ; Certification de la conformité du contrôle de production en usine pour les mélanges bitumineux

Nouveautés 2020

L'année 2020 a été une année spéciale pour tout le monde. En raison de la pandémie du Covid-19, il n'a pas toujours été possible de réaliser les audits de la manière habituelle. Pour cette raison, certains titulaires de certificats ont été audités par téléconférence, en lieu et place de la partie administrative lors de l'audit physique. Dans la pratique, cette méthode a certainement montré ses avantages.

Comme les années précédentes, la série de normes EN 13108-1 à -9 publiée en 2016 pour les différents types d'asphalte n'a pas été clarifiée en 2020. En principe, ce conflit aurait dû être résolu avant mars 2018, puisque les anciennes normes de produits auraient dû alors avoir été retirées. Etant donné qu'aucune solution n'a encore été trouvée, les nouvelles normes de produits ne peuvent toujours pas être utilisées dans le cadre de la déclaration de

performance des produits. On commence fortement à douter que les nouvelles normes de produits ne soient jamais publiées. Nous pouvons nous consoler en pensant que ce problème ne concerne pas seulement les mélanges bitumineux, mais également tous les produits de construction, en raison d'une impasse entre la Commission européenne et le Comité européen de normalisation CEN.

Les nouvelles normes associées (non-harmonisées) EN 13108-8, -20  et -21 qui portent respectivement sur les agrégats d'enrobés, l'essai de type et le FPC sont entre-temps utilisées pour autant qu'elles n'entrent pas en conflit avec les (anciennes) normes de produits en vigueur.

Comme de coutume, l'année 2020 nous a réservé quelques actualisations de méthodes d'essai.



Activités / évolution

En 2020, le nombre d'unités de production attestées par COPRO s'élevait à 25, une de moins que l'année précédente. Désormais, il y en a 1 à Bruxelles, 8 en Wallonie et 16 en Flandre. Le nombre d'audits effectués est donc resté à peu près identique.

Perspectives

Comme d'habitude, nous attendons de nouvelles versions de certaines méthodes d'essai en 2021. En ce qui concerne les normes de produits, tout restera inchangé pendant un certain temps. Il faut espérer que la Commission européenne et le CEN parviennent à se mettre d'accord sur une vision réaliste de la normalisation et de l'harmonisation, afin de mettre fin à ce surplace concernant l'optimisation technique de nos normes. A contrario, de plus en plus de questions se poseront dans le secteur de la construction quant à l'utilité de l'harmonisation et du marquage CE.

Groupes de travail

COPRO contribue activement à l'amélioration des normes européennes et ceci tant au niveau belge qu'europpéen.

Concrètement, en 2020, COPRO a participé aux groupes de travail suivants :

- E227 : le comité miroir belge pour les matériaux routiers
- E227/WG1 : les comités miroirs belges pour les enrobés et l'asphalte coulé
- E227/WG1/TG2 : le comité miroir belge pour les méthodes d'essai
- CEN/TC227/WG1 : le groupe de travail européen pour les mélanges bitumineux



JORDY VAN DAM

Certification manager

+32 493 25 58 76 

jordy.vandam@copro.eu

Traitements superficiels

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Le marquage CE pour les traitements superficiels concerne les enduits superficiels et les matériaux bitumineux coulés à froid pour l'entretien des routes.

Un enduit superficiel consiste à pulvériser sur un revêtement ou une fondation une ou deux couches uniformes de liant avec une viscosité appropriée. Sur chaque couche de liant des gravillons sont répandus.

Une couche de matériaux bitumineux coulés à froid constitue un traitement superficiel composé d'un mélange de granulats, d'eau, d'émulsion de bitume et éventuellement d'additifs, préparé et traité sur place.

Documents de référence

En 2020, une nouvelle version du règlement de certification dans le cadre du marquage CE Système AVCP 2+ a été rédigé, pour répondre à certaines modifications du cadre réglementaire relatif à l'accréditation. L'occasion a également été saisie pour actualiser certains points du règlement.

L'entrée en application de la nouvelle version du règlement a été communiquée aux titulaires de certificats par circulaire.

Règlement :

- R/CE2+ 62 version 3.0 : Règlement de certification dans le cadre du marquage CE
- Système AVCP 2+ Certification de conformité du contrôle de production en usine pour traitements superficiels

Normes de produits :

- EN 12271 (2006) : Enduits superficiels - Exigences
- EN 12273 (2008) : Matériaux bitumineux coulés à froid - Spécifications

Activités / Évolution

14 audits ont été réalisés, répartis entre les audits à distance (exécutés du bureau) et sur le chantier. Le nombre de titulaires de certificats (8) est resté inchangé par rapport à 2019.

Nouveautés 2020

Selon les titulaires de certificats, il y a eu globalement moins de traitements superficiels en 2020.

Perspectives

Aucun changement significatif n'est attendu.



ANDIE DEDONCKER

Certification manager

+32 496 12 92 98 
andie.dedoncker@copro.eu



XAVIER SEVENANTS

Inspector / auditor

+32 495 24 73 57 
xavier.sevenants@copro.eu

Produits et bandes de scellement

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Cette certification concerne les produits et les bandes de scellement.

Des produits de scellement sont mis en œuvre pour empêcher la pénétration de l'eau, de sels de déverglaçage dissouts et d'objets durs. Les produits de scellement traités à chaud sont utilisés dans les joints des revêtements en béton, des revêtements bitumineux ou ceux situés entre des revêtements en béton et bitumineux ainsi que dans les joints jouxtant des éléments métalliques.

Les produits de scellement élastiques traités à froid ne peuvent être utilisés que lorsque les joints se trouvent entre 2 revêtements en béton.

Les bandes de scellement sont utilisées dans la réalisation de joints dans les revêtements bitumineux, entre des revêtements en béton et bitumineux ainsi que dans la réalisation de joints adjacents à des éléments métalliques.





Activités / Évolution

Fin 2020, il y avait encore 7 titulaires de certificats. Ces certificats concernaient les bandes de scellement et les produits de scellement coulés à chaud selon la norme EN 14188-1. Les fiches techniques validées pour ces produits peuvent être consultées via l'« extranet.copro.eu ».

Pour les produits de scellement élastiques traités à froid selon la norme de produit EN 14188-2 et les produits de scellement préformés selon la norme EN 14188-3, il n'existe à ce jour aucune fiche technique validée.

Par titulaire de certificat, 2 inspections sont effectuées. En raison de la pandémie due au Corona, il n'a pas été possible d'effectuer toutes les inspections requises à l'étranger. Ces inspections ont ensuite été remplacées par des échantillonnages auprès des clients en Belgique.

Nouveautés 2020

En 2020, un producteur étranger a introduit une demande pour des produits de scellement traités à froid. Un certain nombre d'inspections initiales ont déjà été effectuées à cet effet.

Perspectives

Si le demandeur boucle avec succès le processus de certification, cela signifie que des produits de scellement traités à froid selon la norme EN 14188-2 seront disponibles sous certificat COPRO.



ANDIE DEDONCKER

Certification manager

+32 496 12 92 98 
andie.dedoncker@copro.eu



JORDY VAN DAM

Certification manager

+32 493 25 58 76 
jordy.vandam@copro.eu



PRODUITS LIANTS

Cliquez sur le produit pour voir la certification 2020.

Bitume pour la construction routière

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Bitumes et liants bitumineux

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Bitume modifié par des polymères - Pmb

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Émulsions de bitume et bitume fluxé

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Liants pigmentables

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Bitume pour la construction routière

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Le bitume pour la construction routière est un produit obtenu par le raffinage du pétrole brut et sa séparation en d'autres fractions telles que le GPL, l'essence, le kérosène, Il reste sous forme de résidu dans le fond de la colonne de distillation. C'est une substance très visqueuse ou presque solide à température ambiante.

Il trouve des applications dans les PmB, les émulsions de bitume, le bitume fluxé, les revêtements bitumineux, ...

La certification COPRO du bitume routier s'effectue selon le Règlement d'application TRA 54 pour les bitumes destinés à la construction routière. Les producteurs s'engagent à contrôler leurs produits selon les règles convenues dans ce règlement. COPRO effectue régulièrement des visites d'inspection, qui comprennent des échantillonnages pour contrôles internes et externes.

Les bitumes certifiés selon le Règlement d'application TRA 54 sont :

- les bitumes routiers selon la norme NBN EN 12591,
- les bitumes durs selon la norme NBN EN 13924.

Les fiches techniques du produit, consultables en ligne sur le site Extranet de COPRO, mentionnent clairement ce qui est certifié.

Documents de référence

Documents techniques :

- NBN EN 12591 Bitumes et liants bitumineux - Spécifications des bitumes routiers
- NBN EN 13924 Bitumes et liants bitumineux - Spécifications des bitumes routiers de grade dur

Documents de certification :

- TRA 54 : Règlement d'application pour les bitumes pour la construction routière

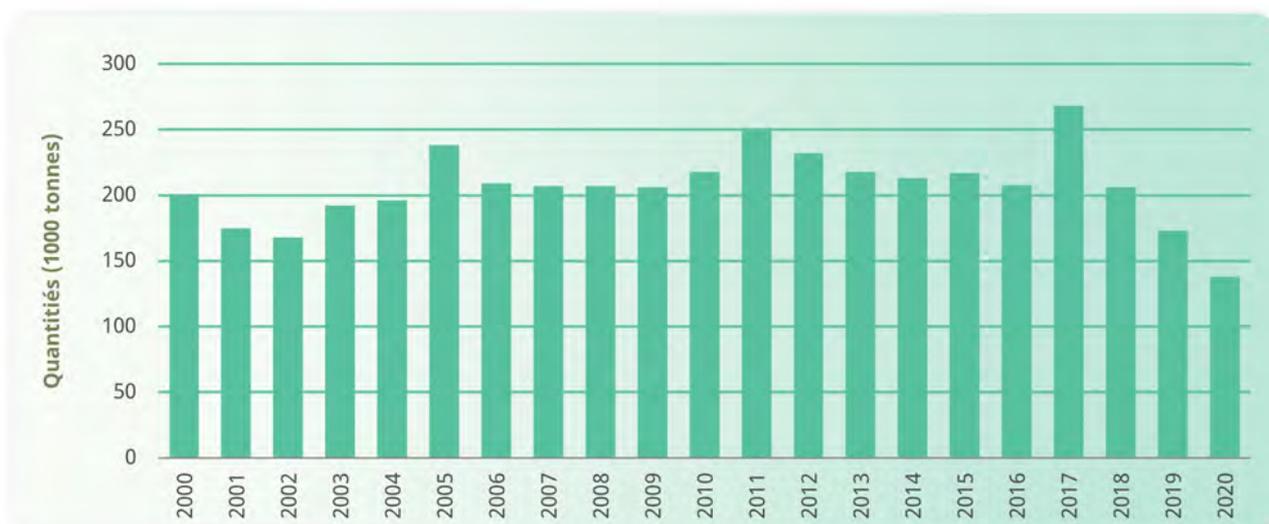
Activités / Évolution

Le nombre de titulaires de certificats est resté inchangé en 2020.

En 2020, 6 fournisseurs ont livré des bitumes certifiés COPRO en provenance de 8 sites de production différents :

- 1 en Belgique : Anvers,
- 2 aux Pays-Bas : Dordrecht et Rotterdam,
- 3 en France : Gonfreville l'Orcher (Normandie), Mormant (Grandpuits) et Dunkerque,
- 2 en Allemagne : Cologne et Hambourg

Evolution des bitumes certifiés COPRO pour la période 2000-2020



TOM DE SAEDELEER

Certification manager

+32 471 98 11 87 

tom.desaeleer@copro.eu

Bitumes et liants bitumineux

Marquage CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Le marquage CE des bitumes et mélanges bitumineux concerne le bitume, le bitume modifié par des polymères (PmB), les émulsions et le bitume fluxé utilisés dans la construction routière.

Le système d'attestation de conformité CE est le système 2+. Il en résulte qu'un organisme notifié (« Notified Body ») est impliqué dans l'attribution du certificat de conformité pour le contrôle de la production en usine (Factory Production Control ou encore FPC).

Les tâches de cet organisme notifié consistent en :

- l'inspection initiale de l'usine et au contrôle du FPC ;
- la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du FPC.

Bitumes et liants bitumineux

Marquage réglementaire

Certification volontaire de produits

CE

COPRO

Bitumes et liants bitumineux

Bitumes
Bitumes modifiés par des polymères
Émulsions et bitumes fluxés
Asphalte naturel
Liants synthétiques pigmentables

Documents de référence

En 2020, une nouvelle version du règlement pour la certification dans le cadre du marquage CE a été publiée.

Celle-ci a été distribuée avec une circulaire RBC R_CE/2020/02 NL.

Documents CE :

- EN 12591 Bitumes et liants bitumineux - Spécifications des bitumes routiers
- EN 13924 Bitumes et liants bitumineux - Spécifications des bitumes routiers de grade dur
- EN 14023 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications des bitumes modifiés par des polymères
- EN 13808 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications pour les émulsions cationiques de liants bitumineux
- EN 15322 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications pour les liants bitumineux fluidifiés et fluxés
- R/CE 2+ 54 Règlement de certification dans le cadre du marquage CE : Système AVCP 2+ : Certification de conformité du contrôle de production en usine pour bitumes et liants bitumineux

Groupes de travail

COPRO est membre du comité miroir du comité technique CEN TC 336 : le « SCM 336 ». Ce groupe de travail discute des avancements des travaux des groupes de travail du CEN TC 336 et des documents préparés par ces mêmes groupes (entre autres le projet de normes de produits, normes d'essais, ...).

Activités / Évolution

En 2020, il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne le nombre de titulaires de certificats.

Au total, 15 fabricants de liants bitumineux ont fait appel à COPRO pour leur certification CE. Les titulaires de certificats peuvent être trouvés sur le site Internet de COPRO. En 2020, 15 audits ont été réalisés.

Titulaire de certificat	Unité de production	EN 12591	EN 13808	EN 13924	EN 14023	EN 15322
ATPC Refinery	Anvers	•		•	•	
Belasco	Bilzen				•	
Belasco	Gand				•	
BAM Asphalt	Vinalmort				•	
Colas Nord-Est TPR	Antoing		•			
Emubel	Herstal		•		•	•
Gebr. Van der Lee	Dordrecht	•		•	•	
Gravaubel	Liège		•		•	•
HES Botlek Tank Terminal - Bitumen	Botlek	•		•		
Hydrocar Industrie	Flawinne		•		•	•
JPB Logistics	Chemiepark Farmsum	•				
Latexfalt	Koudekerk aan den Rijn		•		•	•
Nordbit	Rubis Terminal Dunkerque	•		•		
Vitol		•		•		
Willemen Infra	Antwerpse asfaltcentrale Van Wellen				•	

TOM DE SAEDELEER

Certification manager

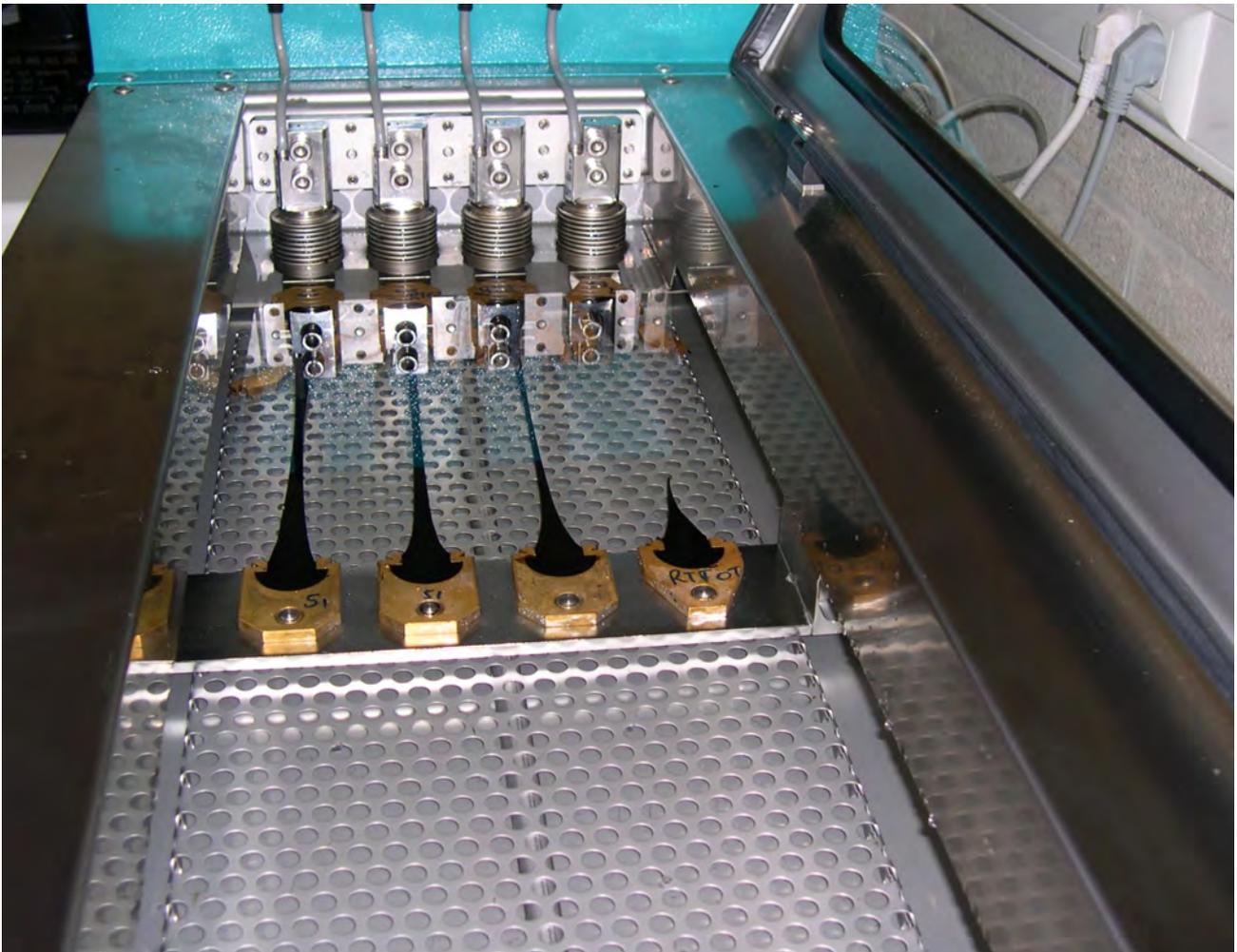
+32 471 98 11 87 

tom.desaedeleer@copro.eu

Bitume modifié par des polymères - Pmb

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

La modification des bitumes par des polymères résulte en une modification des caractéristiques physiques du bitume de base par l'ajout de nouveaux polymères dans le but d'améliorer une ou plusieurs caractéristiques du liant, comme par exemple l'adhérence, l'orniérage, les caractéristiques rhéologiques le comportement au vieillissement,

Pour les mélanges bitumineux enregistrés selon le Standaardbestek 250 le bitume modifié par des polymères est surtout utilisé dans des couches d'usures discontinues, où il contribue à ce que le mélange soit, entre autres, moins sensible à l'orniérage et à l'effilochage.

Dans le Qualiroutes, le bitume modifié par des polymères est utilisé tant pour les couches d'usure discontinues que pour les sous-couches.

Les bitumes modifiés par des polymères (PmB) repris dans les cahiers de charges type sont :

- PmB 45/80-50
- PmB 45/80-65
- PmB 75/130-75

Les spécifications des cahiers des charges tiennent compte de classes prévues dans la norme NBN EN 14023.

Les fiches techniques du produit, disponibles via le site Extranet de COPRO, indiquent clairement quelles caractéristiques ont été certifiées.



Documents de référence

Documents techniques :

- NBN EN 14023 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications des bitumes modifiés par des polymères

Documents de certification :

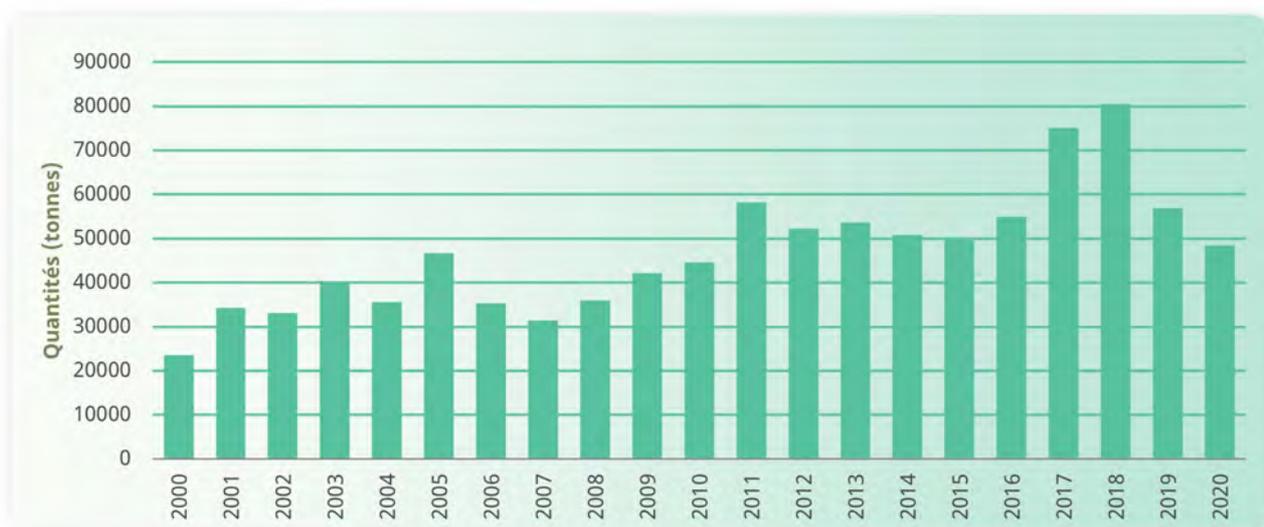
- TRA 55 Règlement d'application pour bitumes modifiés par des polymères utilisés dans la construction routière

Activités / Évolution

Il n'y a pas eu de changement en 2020 en ce qui concerne le nombre de titulaires de certificats.

Le nombre de producteurs en 2020 s'élevait à 8.

Evolution des PmB certifiés COPRO pendant la période 2000-2020



Cette année Corona a eu un impact sur la production de PmB.

Dans le cadre de la certification des enrobés bitumineux, une diminution d'environ 15% a été constatée pour les SMA. Nous constatons une diminution similaire de la production de PmB en 2020 par rapport à 2019.

TOM DE SAEDELEER

Certification manager

+32 471 98 11 87 

tom.desaedeleer@copro.eu

Émulsions de bitume et bitume fluxé

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les émulsions de bitume sont des dispersions de bitume (modifié par des polymères) sous la forme de gouttelettes au sein d'une phase aqueuse savonneuse. Cette phase aqueuse savonneuse contient un émulsifiant, des amines, des acides, ...

Les bitumes fluxés sont des mélanges dans lesquels le bitume (modifié par des polymère) est mélangé à une huile.

La composition des émulsions de bitume et des bitumes fluxés détermine leur aptitude à différentes applications (enduits, revêtements adhésifs, matériaux bitumineux coulés à froid, ...). Sur cette base, une sélection a été faite dans les différents cahiers des charges types. Les émulsions de bitumes et bitumes fluxés certifiés sont ceux repris dans les cahiers des charges types, sélectionnés suivant les normes NBN EN 13808 et EN 15322 par les administrations en accord avec les producteurs. Pour certaines caractéristiques telles que l'indice de rupture des émulsions de bitume, les producteurs ont le choix de la classe (fuseau) afin de pouvoir fournir le produit le plus adapté aux besoins de leurs clients. Ils doivent néanmoins clairement mentionner sur la fiche technique le choix de la classe qui a été retenu.

Les émulsions de bitume et les bitumes fluxés certifiés sont caractérisés par une fiche technique. Elle est disponible en ligne via le site Extranet de COPRO. Ces fiches techniques indiquent clairement quelles caractéristiques ont été certifiées.

Documents de référence

Documents techniques :

- NBN EN 13808 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications pour les émulsions cationiques de liants bitumineux
- NBN EN 15322 Bitumes et liants bitumineux - Cadre de spécifications pour les liants bitumineux fluidifiés et fluxés

Documents de certification :

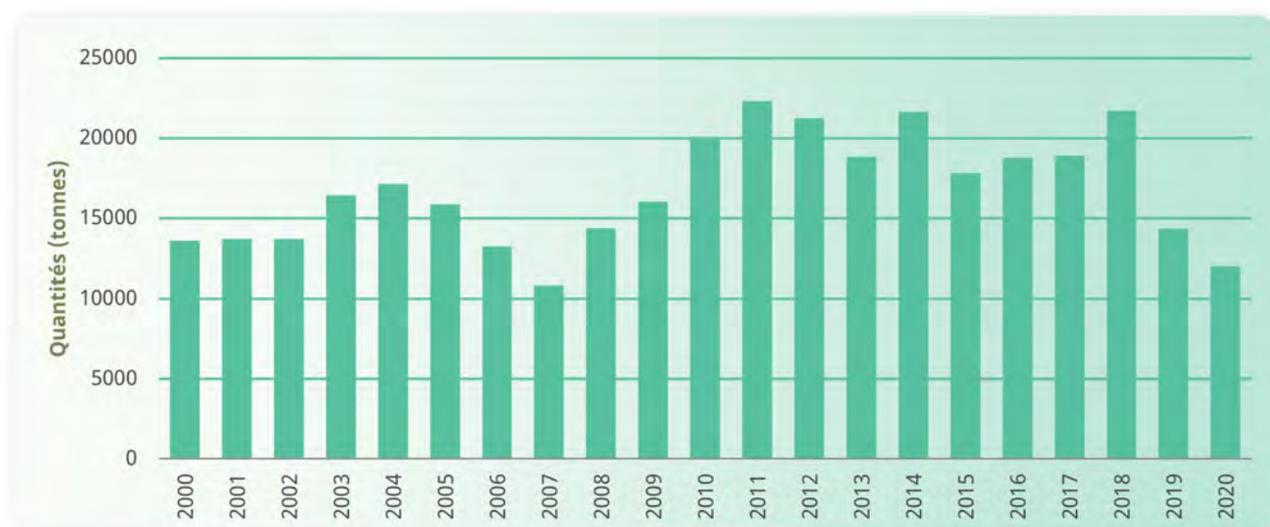
- TRA 56 Règlement d'application pour émulsions de bitume et bitumes fluxés pour la construction routière

Activités / Évolution

Il n'y a pas eu de changement en 2020 en ce qui concerne le nombre de titulaires de certificats.

2020 a vu des livraisons de 5 producteurs d'émulsions et de 2 producteurs de bitumes fluxés certifiés COPRO. Ces producteurs sont situés en Belgique et aux Pays-Bas.

Évolution des émulsions certifiées COPRO pour la période 2000-2020



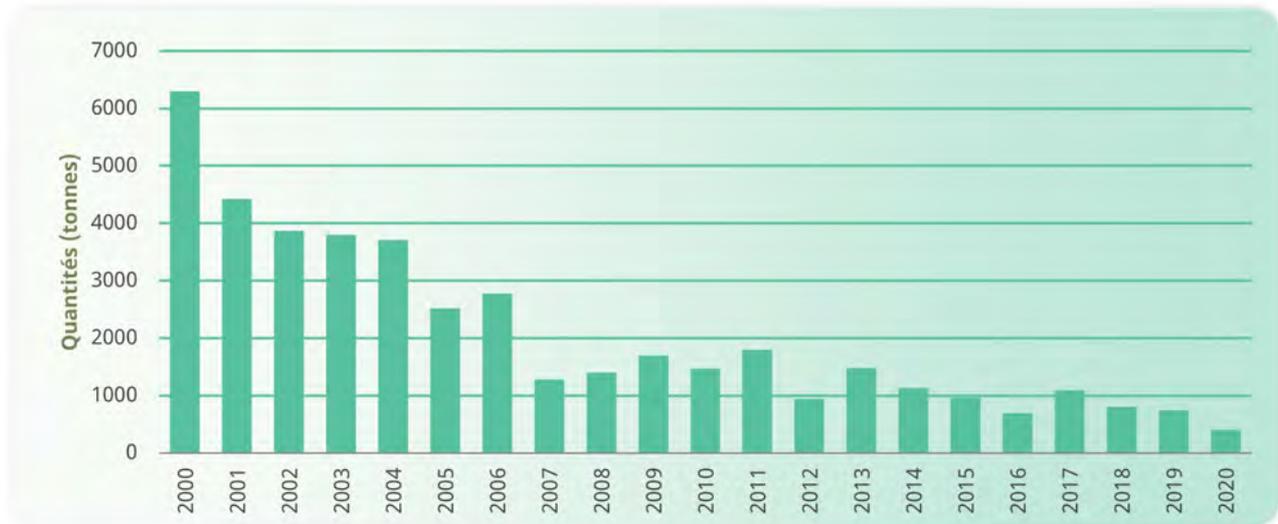
Cette année Corona a eu un impact sur la production d'émulsions. Cette même tendance a également été constatée dans la production d'enrobés bitumineux.

Par ailleurs, il ressort que l'application des traitements superficiels (matériaux bitumineux coulés à froid, enduits) a diminué en 2020.

Ces deux constatations expliquent également la diminution de la production d'émulsions en 2020.

La tendance à la baisse du bitume fluxé se poursuit également. De plus en plus d'émulsions alternatives sont choisies étant donné qu'elles sont plus écologiques.

Évolution des bitumes fluxés certifiés COPRO pour la période 2000-2020



La tendance à la baisse du bitume fluxé se poursuit également. De plus en plus d'émulsions sont choisies comme alternatives étant donné qu'elles sont plus écologiques.

Perspectives

En 2021, le nouveau règlement d'application (TRA 56) sera discuté au sein du conseil consultatif. Cette nouvelle version est le résultat des modifications apportées au règlement général de certification.

Le TRA 56 sera complété par deux PTV flambant neufs, le PTV 856 et le PTV 857. Ces PTV ont l'avantage de regrouper les spécifications du produit au lieu de faire référence aux dispositions des différents cahiers des charges, comme c'est actuellement le cas.

Le PTV 856 traitera des prescriptions techniques pour les émulsions de bitume tandis que le PTV 857 suivra celles destinées au bitume fluxé.

TOM DE SAEDELEER

Certification manager

+32 471 98 11 87 

tom.desaeleer@copro.eu

Liants pigmentables

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les liants pigmentables synthétiques sont les liants non-bitumineux auxquels des pigments sont ajoutés de sorte que l'asphalte puisse être appliqué de différentes couleurs.

Un revêtement d'asphalte avec un liant pigmentable a de multiples applications, visant

- La sécurité (p.ex. plus de visibilité au niveau des carrefours),
- L'aspect esthétique,
- L'intégration de la couleur de l'asphalte au cadre environnant,
- La température plus basse du revêtement de la route en raison d'une couleur plus claire (réflexion plus importante de la lumière du soleil),
- Diminution de la consommation d'énergie dans les tunnels, par exemple en raison de la couleur plus vive de l'asphalte.

Les fiches techniques du produit, disponibles via le site Extranet de COPRO, indiquent clairement quelles sont les caractéristiques certifiées.



Activités / Évolution

La classification des liants synthétiques pigmentables est basée sur l'utilisation qui en est prévue. Le PTV 858 prévoit quatre classes. Actuellement, deux classes d'articles produits certifiés sont disponibles : S35/50-65 en S50/70-55.

Le nombre de titulaires de certificats n'a pas changé en 2020.

En 2020, toutes les livraisons de liants pigmentables certifiés par COPRO provenaient de 3 producteurs, tous basés aux Pays-Bas.

Perspectives

En 2021, le conseil consultatif sera convoqué pour discuter de l'intégration des émulsions pigmentables au PTV 858.

TOM DE SAEDELEER

Certification manager

+32 471 98 11 87 

tom.desaedeleer@copro.eu



EQUIPEMENT ROUTIER

Cliquez sur le produit pour voir la certification 2020.

Couvercles en matériaux composites

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Couvercles en métal

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Dalles à gazon/gravier en matière synthétique

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Dispositifs de retenue routiers

Certification BENOR : dispositifs de retenue routiers

Certification COPRO : éléments pour barrières de sécurité en acier non testées

Marquage CE : dispositifs de retenue routiers

Gabions

Marquage CE - Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Joint d'étanchéité en élastomère

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Géotextiles, géogrilles

Certification BENOR pour les géotextiles

Certification COPRO pour les géogrilles

Marquage CE pour les géotextiles et produits apparentés

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO
- Notified Body pour le marquage CE : COPRO

Produits de voirie et grilles d'arbre en fonte

Certification COPRO et BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Produits de voirie en pierre naturelle

Certification ATG-BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Produits pour marquage routier

Marquage CE des produits de saupoudrage sur la base d'une norme européenne

Marquage CE sur la base des documents d'évaluation technique européenne

Certification BENOR des produits de marquage routier

Agrément Technique ATG : attestations d'aptitude à l'emploi pour les systèmes de marquage routier

Revêtements en matière synthétique pour regards et chambres d'inspection

Marquage CE - Certification COPRO/BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Tuyaux en fonte

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Tuyaux et accessoires en grès

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Treillis d'armature en acier

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Couvercles en matériaux composites

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

La certification des couvercles en matériaux composites s'opère suivant la norme européenne NBN EN 124-5.

NBN EN 124-5 : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 5 : Dispositifs de couronnement et de fermeture en matériaux composites

Malgré plusieurs demandes d'informations complémentaires, COPRO n'a toujours pas encore reçu de demande de certification pour ce type de produit.

Nouveautés 2021

Tant que les producteurs ne voient aucunes raisons de décrire des exigences supplémentaires au niveau d'un PTV, et donc d'offrir un produit plus qualitatif aux administrations, on s'attend - également en 2021 - à voir peu de mouvement sur le marché belge.



KRIS VANDENNEUCKER

Certification manager

+32 478 31 07 64 

kris.vandenneucker@copro.eu

Couvercles en métal

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

La certification COPRO des couvercles métalliques en acier inoxydable s'opère selon la norme NBN EN 124-3 :

- NBN EN 124-3 : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 3 : Dispositifs de couronnement et de fermeture en acier ou en alliage d'aluminium

Ce type de couvercle est principalement utilisé pour le matériel d'alimentation électrique souterrain sur les places publiques et autour des stades.

Les éléments préfabriqués en béton avec lesquels les couvercles sont livrés sur le marché ne font pas partie de la certification.

Documents de référence

Document technique :

- NBN EN 124-3 : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 3 : Dispositifs de couronnement et de fermeture en acier ou en alliage d'aluminium

Document de certification :

- Convention entre le producteur et COPRO

Activités/Évolution

Il n'y a eu aucun dossier de certification traité en 2020.

Dalles à gazon/gravier en matière synthétique

Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Objet de la certification

Les dalles à gazon/gravier en matière synthétique sont des grilles alvéolées en polyéthylène recyclé souvent mises en œuvre sur des parkings ou sur des accotements pour constituer un revêtement perméable à l'eau. Elles sont remplies de gravier, de terre ou encore engazonnées.

Activités / Évolution

En 2020, les inspections et les essais de contrôle prévus ont été réalisés.

Les producteurs actuels certifiés de dalles à gazon/gravier en matière synthétique sont :

Aperçu des producteurs et distributeurs certifiés COPRO

Titulaire de certificat	Producteur	Unité de production
Tradecc	Pürus	Arzberg - Allemagne
Deschacht Plastics Belgium	Stockplastics Vormspuitwerk - STP	Zwevezele - Belgique



Nouvelles 2020

En 2020, COPRO a reçu de nombreuses questions relatives aux matières premières, le champ d'application et les types de produits de dalles à gazon/gravier en matière synthétique. Elles feront certainement l'objet d'un suivi en 2021.

Perspectives

Les questions que COPRO a reçues en 2020 seront débattues en Conseil consultatif durant l'année 2021. L'une de ces questions concerne l'utilisation d'autres matières synthétiques (recyclées), ce qui cadre parfaitement avec l'idée de privilégier une approche orientée vers l'économie circulaire.

Dispositifs de retenue routiers

Certification BENOR : dispositifs de retenue routiers

Certification COPRO : éléments pour barrières de sécurité en acier non testées

Marquage CE : dispositifs de retenue routiers



Certification BENOR : dispositifs de retenue routiers

- Organismes de certification : COPRO et PROBETON (éléments pour barrières de sécurité préfabriquées en béton)
- Organisme d'inspection : COPRO

Certification COPRO : éléments pour barrières de sécurité en acier non testées

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Marquage CE : dispositifs de retenue routiers

- Notified Body: COPRO n° 1137 et PROBETON n° 1176

Objet de la certification

Les dispositifs de retenue routiers regroupent tous les systèmes ayant pour fonction d'offrir un niveau de retenue à un véhicule en perdition.

La certification se compose de 5 sous-produits :

- 69-1 : Éléments pour barrières de sécurité non-testées en acier
- 69-2 : Barrières de sécurité en acier
- 69-3 : Atténuateurs de choc et éléments d'extrémité
- 69-4 : Barrières de sécurité en béton coulé sur place
- 69-5 : Barrières de sécurité en bois-métal

Activités / Évolution

Titulaire de certificat	Numéro de certificat	Unité de production	TRA 69-1	TRA 69-2	TRA 69-3	TRA 69-4	TRA 69-5	CE
Omnibeton	126/69-4	Lieu de contrôle : Omnibeton (BELGIQUE)				•		
Ignidon	604/69-3	AMS Industry ((ITALIE)			•			
Desami	608/69-5	Vita int. (ITALIE)					•	
Desami	614/69-2	Desami		•				
Desami	1137-CPR-0614/69	Desami						•
Saferoad Holland	620/69-2	Inter Metal (POLOGNE)		•				
Saferoad Holland	620/69-3	Inter Metal (POLOGNE)			•			
Saferoad Holland	620/69-1	Inter Metal (POLOGNE)	•					
Saferoad Holland	1137-CPR-0620/69	Inter Metal (POLOGNE)						•
Volkmann & Rossbach	621/69-2	BBV (ALLEMAGNE)		•				
Hierros y Aplanaciones	622/69-2	Hierros y Aplanaciones (ESPAGNE)		•				
Hierros y Aplanaciones	622/69-3	Hierros y Aplanaciones (ESPAGNE)			•			
Hierros y Aplanaciones	622/69-5	Hierros y Aplanaciones (ESPAGNE)					•	
Meiser	623/69-1	SPIG (ALLEMAGNE)	•					
Van Eycken Metal Construction	627/69-2	Van Eycken Metal Construction (BELGIQUE)		•				
Van Eycken Metal Construction	1137-CPR-0627/69	Van Eycken Metal Construction (BELGIQUE)						•
Saferoad Holland	628/69-3	Saferoad Pomerania (POLOGNE)			•			
Meiser	629/69-2	SPIG (ALLEMAGNE)		•				
Marcegaglia	630/69-2	Stabilimento Di Pozzolo Formigaro (ITALIE)		•				
Safetybloc	632/69-2	Safetybloc (BELGIQUE)		•				
Belgian Guard Rails	633/69-1	Belgian Guard Rails (BELGIQUE)	•					
De Groote André & zoon	634/69-2	Industrias Duero (ESPAGNE)		•				
Tubosider	640/69-2	Tubosider (ITALIE)		•				
Stadsbader	8505/69-4	Lieu de contrôle : Stadsbader (BELGIQUE)				•		

Groupes de travail

COPRO participe à de nombreux groupes de travail tant au niveau belge qu'européen :

CEN TC 226/WG1	Groupe de travail 1 « Dispositifs de retenue routiers » du Comité Technique 226
TC 226/WG1/TG2	Sous-groupe de travail 2 du groupe de travail 1, pour la mise à jour de la norme harmonisée EN 1317-5 est développée
REC-E226/WG1	Groupe miroir belge du TC 226/WG1
SG04/WG4	Sector Group of notified bodies
SB 250 Chapitre 8	Éléments linéaires
ERF (European Road Federation)	Groupe de travail « Dispositifs de retenue routiers »
STA (Smart Transportation Alliance)	Actif au niveau du TC2 : « Smart safety & security »

Nouveautés 2020

En 2020, l'accent a été mis sur la finalisation de la certification d'exécution des dispositifs de retenue routiers. C'est un complément très important à la certification de produits, qui s'attache à contrôler la façon dont les dispositifs de retenue routiers sont mis en place sur un chantier.

C'est une plateforme très intéressante où toutes les parties prenantes - telles que les producteurs, les installateurs, les autorités et COPRO - peuvent travailler ensemble à la mise en place d'une infrastructure routière plus sécurisée.

En outre, la scission de la certification générale de produits des dispositifs de retenue routiers en 5 sous-certifications différentes la rendue plus claire aux yeux du marché.

Il y a maintenant 4 producteurs différents qui peuvent offrir à la fois des atténuateurs de choc et des éléments d'extrémité. Les éléments d'extrémité sont installés au tout début d'une barrière de sécurité et visent à réduire la gravité d'une collision.

En outre, il existe sur le marché deux titulaires de certificats de barrières de sécurité en béton coulés sur place et de barrières de sécurité de type bois-métal.

KIM VANDENHOEKE

Certification manager

+32 479 85 33 83 

kim.vandenhoeke@copro.eu

TOM DE SAEDELEER

Certification manager

+32 471 98 11 87 

tom.desaedeleer@copro.eu

Informations relatives aux produits



BARRIÈRE DE SÉCURITÉ EN BÉTON COULÉ

Gabions

Marquage CE - Certification COPRO

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les gabions sont des sortes de cages constituées de treillis métallique remplis de matériaux pierreux. Ils sont utilisés en travaux routiers et hydrauliques ainsi qu'en génie civil et entrent dans la composition d'ouvrages de protection des rives et talus, de murs antibruit, de retenues des eaux et de murs de soutènement.

Les gabions peuvent également être utilisés comme éléments décoratifs.

La certification COPRO des gabions s'opère selon les exigences reprises dans les documents de référence.

Nouveautés 2020

Les exigences, déterminées dans les PTV, ont été brièvement discutées. D'éventuelles modifications seront examinées et suivies plus en détail en 2021.

La structure du règlement d'application TRA 68 a également été adaptée.

Activités/Évolution

Les producteurs/fournisseurs mentionnés ci-après étaient détenteurs d'un certificat COPRO :

- Egetra nv - Beveren-Leie
- Link Middle East - Dubaï, EAU
 - Distributeur : Van Raak - Weelde
- Maccaferri Manufacturing Europe s.r.o. - Senica (Slovaquie)
 - Distributeur : Texion - Anvers

Les fabricants suivants sont également en possession d'un certificat CE :

- Link Middle East - Dubaï, EAU
 - Distributeur : Van Raak - Weelde
- Prodac - Lima, Peru

Dans le cadre des certifications COPRO et CE, 14 inspections et 2 audits ont été effectués. Ces visites ont eu lieu tant chez les distributeurs qu'au sein des unités de production.

Perspectives

En raison du nombre limité de réunions de ce conseil consultatif, qui pourront avoir lieu en 2021, l'attention nécessaire sera accordée au développement des exigences pour les gabions à mailles soudées. Ces exigences seront ensuite déterminées dans un nouveau PTV.



KRIS VANDENNEUCKER

Certification manager

+32 478 31 07 64 

kris.vandenneucker@copro.eu

Jointes d'étanchéité en élastomère

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les joints d'étanchéité en élastomère sont fabriqués en caoutchouc vulcanisé. Ces bagues garantissent, dans leur domaine d'application, l'étanchéité du joint entre deux composants interconnectés.

Les bagues d'étanchéité en élastomère peuvent être utilisées dans les joints de tuyaux en béton (armé), en fonte, en grès, en plastique, etc. destinés au transport d'eau potable ou non potable à différentes températures ou à l'évacuation d'eaux usées ou d'eaux transportées via un réseau d'égouttage.

Les bagues d'étanchéité en élastomère sont également utilisées comme bagues de support pour les couvercles en fonte.

Activités / Evolution

Fin 2020, le producteur DS DICHTUNGSTECHNIK a décidé d'arrêter la certification BENOR. Cela signifie qu'actuellement 7 unités de production dispose du certificat BENOR :

Titulaire de certificat	Unité de production	Produits conformes au PTV
THEODOR CORDES	Senden-Bösensell (Allemagne)	832-1 832-5
TRELLEBORG PIPE SEALS LELYSTAD	Bielsko-Biala (Pologne)	832-1 832-2
M.O.L. GÜMMIVERARBEITUNG	Vechta (Allemagne)	832-1
ALGAHER	Alfaro - La Rioja (Espagne)	832-5
CAUDENOR	Revilla de Camargo - Cantabria (Espagne)	832-1
SECIL KAUCUK	Mersin (Turquie)	832-1
SAINT-GOBAIN CONSTRUCTION PRODUCTS	Epinal (France)	832-5

Une liste actualisée reprenant tous les titulaires de certificats BENOR peut être consultée sur le site internet de COPRO.

Nouveautés 2020

Les activités de certification se sont poursuivies en 2020 chez les titulaires de certificats certifiés BENOR. En raison des circonstances sanitaires que nous avons connues. Une partie des inspections a dû être réalisée à distance, mais grâce à la coopération sans faille des responsables de l'autocontrôle des unités de production, tout s'est bien passé.

En 2020, une nouvelle version du règlement tarifaire TAR 32 a été introduite. Elle est entrée en application le 1er janvier 2021.

Le 1er janvier 2021, l'application COPRO Numbers a été lancée. Sur celle-ci, les producteurs déclarent mensuellement si des garnitures ont été produites ou non sous certificat BENOR. L'organisme d'inspection utilise ces données afin de mieux adapter les inspections au rythme de la production.

Perspectives

En 2021, les documents de certifications et les prescriptions techniques seront encore peaufinés.



KOEN VAN DAELE

Certification manager

+32 478 31 07 71 

koen.vandaele@copro.eu

Géotextiles, géogrilles

Certification BENOR pour les géotextiles

Certification COPRO pour les géogrilles

Marquage CE pour les géotextiles et produits apparentés

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO
- Notified Body pour le marquage CE : COPRO



Objet de la certification

Différentes normes européennes (EN) existent pour les géogrilles, géotextiles et les produits apparentés. Chaque norme européenne décrit les propriétés minimales à déterminer pour chacune des applications spécifiques sur lesquelles elle porte. Pour la certification BENOR des géotextiles il y a également un PTV avec des exigences complémentaires.

Il en est ainsi de même pour la certification COPRO des géogrilles.

Activités/Évolution

Au niveau belge, COPRO participe aux comités miroirs du TC 189.

En 2020, plusieurs visites de contrôle et/ou audits ont été effectués auprès de différents producteurs certifiés. Au total, 25 inspections ont été effectuées pour la certification BENOR ou COPRO et 6 audits pour le marquage CE.

Produit	Sorte	Titulaire de certificat	Lieu
Géotextiles	Certification BENOR	Beaulieu Technical Textiles	Komen-Waasten
		Cassart Special Products	Bezons Cedex France
		Bontexgeo	Lokeren
			Site connu
			Zele
		Tencate Geosynthetics Netherlands	Zhuhai - Chine
	Marquage CE	Beaulieu Technical Textiles	Komen-Waasten
		Frank GmbH	Möfelden - Allemagne
		Huesker	Gescher - Allemagne
		Joosten Kunststoffen	Gendt - Pays-Bas
Bontexgeo		Zele	
Géogrilles	Certification COPRO	Permavoid Sioen	Liège
		TexionGeosynthetics	Qindao City - Chine
		Tradecc	Blackburn - Royaume-Uni

Conseil consultatif / comité sectoriel

Commission sectorielle géotextiles

En 2020, la commission sectorielle ne s'est pas réunie. Toutefois, à la suite de la réunion de 2019, le PTV a été adapté. Le PTV fait à présent une distinction entre les sols cohésifs et non cohésifs. Pour ces deux types de sols, les exigences relatives à la perméabilité ont été clairement déterminées.

Conseil consultatif géogrilles

Lors de la réunion de ce conseil consultatif, les exigences intégrées au PTV 824 ont été discutées et (éventuellement) adaptées.

Il a été question d'inclure dans le PTV 824, une grille constituée de fils en acier. Cependant, après consultation collégiale, il a été décidé d'intégrer ce type de grille au niveau d'une nouvelle partie de PTV, à savoir le PTV 867-2.

La structure du règlement d'application TRA 24 a également été adaptée.



Perspectives

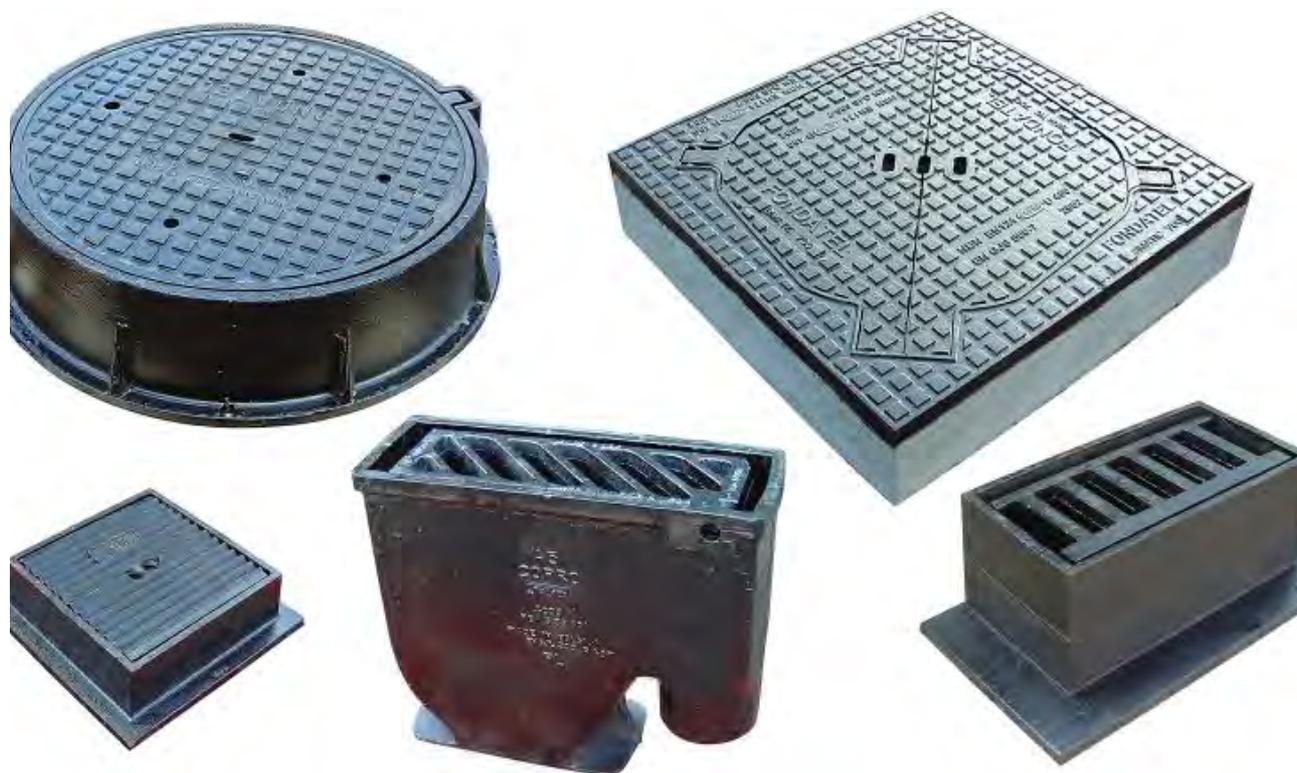
En 2020, les réunions de la Commission sectorielle géotextiles continueront à se concentrer sur les exigences applicables aux géotextiles utilisés dans les sols cohérents et non cohérents.

Toutes les fiches techniques des géogrilles seront adaptées sur le site Extranet de COPRO en se référant au PTV 824.

Produits de voirie et grilles d'arbre en fonte

Certification COPRO et BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Pour les dispositifs de couronnement et de fermeture en fonte pour les zones de circulations utilisées par les piétons et les véhicules, il est nécessaire de faire la distinction suivante au niveau de la certification :

- Certification COPRO : sur la base des normes NBN EN 124-1 et NBN EN 124-2 ou NBN B 53-101;
- Certification BENOR : sur la base des normes NBN EN 124-2 et des exigences complémentaires définies dans les PTV 800, PTV 801, PTV802, PTV 880-4, PTV 880-5, PTV 880-6 ou PTV 880-7.

Les grilles d'arbre en fonte sont certifiées BENOR suivant le PTV 803.

Nouveautés 2020

Lors des réunions de la commission sectorielle, la problématique de la glissance et de l'oxydation accrue, due à l'augmentation des concentrations d'acide dans les conduites d'évacuation se trouvant sous les couvercles en fonte, ont surtout été abordées.

Activités/Évolution

50 inspections ont été effectuées auprès des producteurs et des distributeurs pour garantir la qualité du matériel de voirie en fonte. En 2020, un total de 20.000 tonnes de produits certifiés a été livré sur le marché. Il s'agit d'une baisse significative par rapport aux 25.000 tonnes livrées en 2019 et aux 29.500 tonnes livrées en 2018.

Cette baisse est en partie due à la crise sanitaire qui a sévi, mais principalement à des produits qui étaient livrés précédemment sur le marché français sous la marque COPRO et qui sont actuellement livrés sous la marque NF.

Les unités de production suivantes disposent d'un certificat BENOR :

Produits de voirie en fonte

Fondatel-Lecomte	Andenne (B)	
EJ Picardie	Saint Crépin Ibouvillers (F)	distributeur : EJ Benelux - Wezembeek-Oppem
Saint-Gobain Canalização	Itauna (Brésil)	distributeur : SGCP Belgium - Landen
Saint-Gobain PAM	Pont-à-Mousson (F)	distributeur : SGCP Belgium - Landen
Saint-Gobain Slévárna	Králuv Dvur (CZ)	distributeur : SGCP Belgium - Landen

Grilles d'arbre en fonte

MeierGuss	Limburg (D)	distributeur : Wolters-Mabeg - Houthalen
Fondatel-Lecomte	Andenne (B)	

Les unités de production suivantes disposent d'un certificat COPRO :

Fondatel-Lecomte	Andenne (B)	
Fonderies Dechaumont	Muret (F)	
EJ Picardie	Saint Crépin Ibouvillers (F)	distributeur : EJ Benelux - Wezembeek-Oppem
Saint-Gobain Canalização	Itauna (Brazilië)	distributeur : SGCP Belgium - Landen
Saint-Gobain PAM	Pont-à-Mousson (F)	distributeur : SGCP Belgium - Landen
Saint-Gobain Slévárna	KráluvDvur (CZ)	distributeur : SGCP Belgium - Landen

Perspectives

Les essais de simulation pour la détermination du débit d'écoulement des avaloirs ont tous été effectués par l'Université de Louvain. Ces données importantes sont en cours de traitement et les rapports d'essai seront remis aux producteurs concernés et à COPRO en 2021. Sur la base de ces résultats, et des discussions relatives à la glissance et à l'oxydation des couvercles, les PTV seront adaptés de manière à améliorer la qualité du produit fini pour le rendre à la fois plus sûr et plus durable.

Produits de voirie en pierre naturelle

Certification ATG-BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Pour obtenir la certification, la procédure suivante était d'application en 2020 :

- Pour la partie concernant la certification ATG-BENOR visant des produits de voirie en pierre naturelle, un dossier ATG doit être constitué sur la base des caractéristiques intrinsèques de la pierre naturelle. Dans le cadre de ce dossier ATG, l'aspect relatif à l'extraction en carrière est également pris en compte.
- Pour la partie concernant la certification BENOR, le processus de production est ensuite analysé à son tour, en portant une attention toute particulière à la traçabilité pendant le processus de production et à la conformité du produit fini.

Documents de référence

Documents techniques :

- PTV 819-1 : Dalles de pierre naturelle pour le pavage extérieur
- PTV 819-2 : Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur
- PTV 819-3 : Bordures de pierre naturelle
- PTV 819-4 : Classification des roches
- PTV 819-5 : Prescriptions techniques pour les roches sédimentaires carbonatées (complément aux PTV 819-1, PTV 819-2, PTV 819-3 et PTV 819-4)
- NBN EN 1341 : Dalles de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai
- NBN EN 1342 : Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai
- NBN EN 1343 : Bordures de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai

Documents de certification :

- TRA 19 : Règlement d'application d'usage et de contrôle de la marque ATG-BENOR dans le secteur des dalles, pavés et bordures en pierre naturelle

Nouveautés 2020

Aucune nouvelle (inattendue) à signaler pour 2020 : comme les années précédentes, aucune demande de certification de produits finis de voirie en pierre naturelle n'a été introduite. En conséquence, et particulièrement en raison de la pression exercée par certaines Autorités flamandes, des réceptions par lot ont principalement été effectuées en 2020.

Remarque importante à mentionner : les produits de voirie en pierre naturelle doivent toujours être livrés avec le marquage CE. Ce marquage CE est de niveau 4 (aucun contrôle par un tiers tel que COPRO n'est demandé).



KRIS VANDENNEUCKER

Certification manager

+32 478 31 07 64 
kris.vandenneucker@copro.eu

Parcourir

[Contact](#)

[Plaintes](#)

[Recours](#)

[Offres d'emploi](#)

[Disclaimer](#)

[Privacy](#)

[Document COPRO](#)

[Dossier de certificat](#)

[Laboratoires](#)

Abonnez-vous à nos lettres d'information !

Restez informé des évènements, des activités, des services et des dernières nouvelles de COPRO.

Produits pour marquage routier

Marquage CE des produits de saupoudrage sur la base d'une norme européenne

Marquage CE sur la base des documents d'évaluation technique européenne

Certification BENOR des produits de marquage routier

Agrément Technique ATG : attestations d'aptitude à l'emploi pour les systèmes de marquage routier



1. Marquage CE des produits de saupoudrage sur la base d'une norme européenne

- Organisme de certification : COPRO
- Organismes d'inspection : COPRO + SPW

2. Marquage CE sur la base des documents d'évaluation technique européenne

- Organisme d'évaluation technique (OET) : Union belge pour l'Agrément technique dans la construction (UBAtc)
- Opérateur d'évaluation : COPRO

3. Certification BENOR des produits de marquage routier

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

4. Agrément Technique ATG : attestations d'aptitude à l'emploi pour les systèmes de marquage routier

- Instance d'agrément : Union belge pour l'Agrément technique dans le construction (UBAtc)
- Opérateur d'agrément : COPRO

1. Marquage CE des produits de saupoudrage sur base d'une norme européenne

Objet de la certification

L'objet de cette certification vise à certifier la constance des performances des produits de saupoudrage. Les produits de saupoudrage regroupent les microbilles de verre, les granulats antidérapants ainsi que les mélanges de ces microbilles de verre et de ces granulats antidérapants, qui sont dispersés sur les marquages lors de l'application des peintures, des enduits à froid ou des enduits à chaud, afin d'obtenir de la rétro réflexion et/ou d'augmenter la rugosité du marquage.

Le système d'attestation de conformité CE pour les produits de marquage routier est le système 1. Cela signifie qu'un organisme notifié de certification de produit (« Notified Body ») est impliqué dans la remise du certificat de constance de performance du produit. Cette étape est essentielle pour le producteur afin de pouvoir apposer le marquage CE sur ses produits. Les tâches de cet organisme comprennent :

- la détermination du type de produit sur la base de l'essai type (y compris l'échantillonnage) ;
- l'inspection initiale de l'usine et le contrôle du FPC (contrôle de la production en usine) ;
- la surveillance continue, l'appréciation et l'évaluation du FPC.

Documents de référence

Documents de certification :

R/CE 1423 (5.0) Règlement de certification dans le cadre du marquage CE

Système AVCP 1 - Certification de la constance des performances pour produits de marquage routier - Produits de saupoudrage - microbilles de verre, granulats antidérapants et mélange de ces deux composants

Groupes de travail

COPRO participe aux groupes de travail suivants :

- REC (Road Equipment Commission), le Comité Miroir du CEN TC 226 ;
- Comité technique CEN TC 226 WG 2 (participation aux groupes de travail pour les normes EN 1423, EN 1424) ;
- Comité Miroir du groupe de travail CEN TC 226 WG 2.

Nouveautés 2020

En raison des restrictions imposées aux voyages par les mesures pour contrer le COVID 19, de nombreux audits CE ont été réalisés de manière virtuelle en fin d'année, s'agissant principalement de dossiers à l'étranger.

2. Marquage CE sur la base des documents d'évaluation technique européenne

Onderwerp van de certificatie

Une évaluation technique européenne est une évaluation documentée des performances d'un produit de construction, par rapport aux caractéristiques essentielles, conformément au document européen d'évaluation en question. Une évaluation technique européenne est nécessaire pour permettre aux producteurs d'établir une déclaration de performance pour un produit de construction qui n'est pas traité - en tout ou en partie - par une norme harmonisée. La demande d'une évaluation technique européenne n'est pas une obligation légale.

COPRO est un opérateur d'évaluation au sein de l'UBAtc (Union belge pour l'agrément technique dans la construction), qui est un organisme d'évaluation technique (OET).

Documents de référence

Documents CE

- Règlement CPR (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil
- European Technical Assessment Regulation (UBAtc version 2019 voir www.ubatc.be)
- Document(s) d'évaluation technique
 - 120001-01-0106 Microprismatic retro-reflective sheetings
 - 230064-00-0106 Road markings – High refractive index retro-reflective elements

Groupes de travail

Bureau Exécutif éléments linéaires routiers, qui traite les dossiers d'évaluations techniques européennes.

Les membres effectifs du Bureau Exécutif B021 sont :

- Président : Gauthier Michaux (SPW)
- Secrétaire : Philippe du Bus de Warnaffe (COPRO)
- Membres : Kirsten Bortels (MOW - Departement - Technisch Ondersteunende Diensten - Expertise Beton en Staal), Karen De Winne (AWV), Frédéric Michel (Laboratoire des Matériaux de Construction Université de Liège), Kris Redant (CRR).

Activités

En 2020, 2 évaluations techniques européennes (ETB/ETA) ont été publiées par l'UBAtc pour 'Microprismatic sheetings' et plusieurs autres dossiers sont examinés.

3. Certification BENOR des produits de marquage routier

Objet de la certification

Cette certification couvre la certification volontaire des produits de marquage routier. Afin de s'assurer que les applicateurs ont à leur disposition des produits qui atteignent un niveau de qualité déterminé et constant, les administrations ont établi des spécifications pour la plupart des produits. Les spécifications sont basées sur les normes européennes et sur l'expérience en Belgique et sont reprises dans les Prescriptions techniques (PTV).

Sur la base de ces spécifications et des règlements d'application, les fournisseurs ont la possibilité de demander une certification volontaire. Dans celle-ci, COPRO confirme qu'il effectue, d'après le règlement d'application, le contrôle de l'autocontrôle de ce fournisseur sur la base des règles déterminées dans les règlements d'application, y compris les essais de contrôle. La certification des produits de marquage routier est un chaînon dans la chaîne de qualité des marquages routiers. Ce chaînon garantit, à tout le moins, que les applicateurs disposent de produits conformes pour la maîtrise du processus de marquage.

Documents de référence

Les règlements pour les matériaux de base ont été approuvés en 2020 (version anglaise), en 2021 ces règlements pour les matériaux de base seront également disponibles en néerlandais et en français et seront applicables par la suite.

Documents techniques :

- Microbilles de verre et granulats antidérapants
 - PTV 881 : Produits de saupoudrage : microbilles de verre, granulats antidérapants et mélange de ces deux composants
 - NBN EN 1423 : 2012 + EN 1423:2012/AC:2013 : Produits de marquage routier -Produits de saupoudrage : Microbilles de verre, granulats antidérapants et mélange de ces deux composants
 - PTV 882 : Produits de marquage routier - Microbilles de verre de prémélange
 - NBN EN 1424 : 1997 + EN 1424 : 2012/A1 : 2003
- Produits de base :
 - PTV 883 : Peintures routières
 - PTV 884 : Enduits à chaud
 - PTV 885 : Enduits à froid
 - PTV 888 : Marquages préfabriqués
 - NBN EN 1790 : Produits de marquage routier - Marquages routiers préfabriqués
- Documents de certification :
 - TRA 81 Règlement d'application BENOR pour microbilles de verre, granulats antidérapants et mélanges de ces deux composants
 - TRA 84 Règlement d'application d'usage et de contrôle de la marque BENOR dans le secteur des produits de marquage routier : produits de base pour les marquages routiers : peinture routière, enduits à chaud, enduits à froid, marquages routiers préfabriqués

Commission sectorielle Produits de marquage routier

- Président : Gauthier Michaux (SPW)
- Secrétaire : Philippe du Bus de Warnaffe (COPRO)
- Membres : Kirsten Bortels (MOW - Departement - Technisch Ondersteunende Diensten - Expertise Beton en Staal), Theo De Jaegher (IVP), Karen De Winne (AWV), Arnaud Derasse (Geveko Markings), Stéphan Dujardin (SOVITEC), Frédéric Fere (SAR + Vandipaint), Pascal Hivert (Potters), Hans Huijink (Triflex), John Kreps (Signeq), Jürgen Ohm (SWARCO), Kris Redant (CRR), Joris Spruyt (ACB + ACB-WJ product Services), Camiel Taminiau (Veluvine) et Jo Vanmechelen (3M)

Nouveautés 2020

En raison des restrictions imposées aux voyages pour contrer le COVID 19, de nombreuses inspections ont été réalisées de manière virtuelle, s'agissant principalement de dossiers à l'étranger.

Ces inspections ont été complétées par des échantillonnages des marqueurs.

Perspectives

En 2021, les règlements des produits de saupoudrage seront également révisés et un groupe de travail commencera à travailler sur les prescriptions techniques des produits de marquage pour les pistes cyclables.

4. Agrément Technique ATG : attestations d'aptitude à l'emploi pour les systèmes de marquage routier

Instance d'agrément : Union belge pour l'Agrément technique dans la construction (UBAtc)

Opérateur d'agrément : COPRO

Objet de l'approbation

L'homologation des systèmes de marquage routier a été initiée en 2007. Cette homologation est basée sur le Guide d'agrément G0025 et donne aux producteurs la possibilité d'attester de la durabilité et des performances du système de marquage routier présenté à l'homologation. Un système de marquage routier consiste en un produit de base à une dose précise, généralement associé à un ou plusieurs produits de saupoudrage. L'objectif est de classer les systèmes de sorte que les entreprises de marquage routier puissent sélectionner les systèmes sur la base des performances démontrées. Ceci leur permet de mieux évaluer les moyens dont elles disposent pour obtenir le résultat attendu par le maître d'ouvrage.

Documents de référence

Les règlements pour les matériaux de base ont été approuvés en 2020 (version anglaise), en 2021 ces règlements pour les matériaux de base seront également disponibles en néerlandais et en français et seront applicables par la suite.

Documents techniques :

- Microbilles de verre et produits de saupoudrage

Documents techniques :

- G0025 : Guide pour l'obtention d'une attestation de l'aptitude à l'emploi - Systèmes de marquage routier - Champ d'homologation sur route
- EN 1824 : Produits de marquage routier - Essais routiers
- EN 1436 : Produits de marquage routier - Performances des marquages routiers pour les usagers de la route

Bureau Exécutif

Bureau Exécutif éléments linéaires de voirie qui traite les attestations d'aptitude à l'emploi des systèmes de marquage routier.

Les membres effectifs du Bureau Exécutif B021 sont :

- Président : Gauthier Michaux (SPW)
- Secrétaire : Philippe du Bus de Warnaffe (COPRO)
- Membres : Kirsten Bortels (MOW - Departement - Technisch Ondersteunende Diensten - Expertise Beton en Staal), Karen De Winne (AWV), Frédéric Michel (Laboratoire des Matériaux de Construction Université de Liège), Kris Redant (CRR).

Nouveautés 2020

La pandémie du COVID 19 a complètement anéanti l'organisation de sessions d'essais routiers. Normalement, les sessions d'essais routiers sont organisées à la fin mai ou au début du mois de juin, mais en raison des restrictions de voyages, il est rapidement apparu qu'il serait difficile de les organiser durant cette période. La plupart des participants venant de l'étranger, la décision a été prise de reporter les sessions d'essais routiers à début septembre, après la première vague de la pandémie du COVID 19. Malgré ce report, le nombre de demandes a été beaucoup plus limité qu'il ne l'était les années précédentes, en partie en raison de l'incertitude quant aux conditions de voyages, mais aussi en raison de la perturbation du fonctionnement normal des entreprises, comme par exemple le télétravail des départements de R&D pendant la première vague de la pandémie.

Perspectives

En 2021, des sessions d'essais routiers sont à nouveau prévues et lorsque les spécifications relatives aux colorations des pistes cyclables seront connues, les premiers systèmes de ce type pourraient probablement être posés cette année. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions de voyages, le calendrier des sessions d'essais routiers sera évalué.

KIM VANDENHOEKE

Certification manager

+32 479 85 33 83 

Revêtements en matière synthétique pour regards et chambres d'inspection

Marquage CE - Certification COPRO/BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les revêtements en matière synthétique pour regards et chambres d'inspection certifiés par COPRO sont des revêtements synthétiques pour regards de visite et boîtes de branchement suivant le PTV 8450.

Ce domaine d'application comprend concrètement les produits suivants: des éléments de coque pour le profil d'écoulement, des revêtements destinés aux parois, des dalles de couverture, des éléments de rehausse coniques, des dalles de réduction et des anneaux d'ajustement. Les manchons de raccordement correspondants, qui ne peuvent être utilisés séparément, font également partie du domaine d'application du PTV 8450.

Actuellement, les éléments de coque conformes au PTV 8450 ne peuvent être utilisés que dans le cas de travaux neufs. Ils ne peuvent pas encore être utilisés dans le cadre de la réparation d'égouts existants.

Les éléments de coque sont préformés et sont directement coulés pendant le processus de production de l'élément en béton. L'ancrage de l'élément se fait au moyen de queues d'aronde (ancrage sur la paroi) ou d'étriers (ancrage au fond).

Cette méthode de production présente divers avantages par rapport aux revêtements qui sont posés ultérieurement.

1. L'application/le placement du revêtement est beaucoup plus aisé.
2. Les éléments de coque préformés et produits au préalable garantissent une épaisseur constante du revêtement.
3. Étant donné que le profil d'écoulement est préformé, son bon fonctionnement est garanti.
4. Les éléments de coque garantissent une finition propre et soignée du revêtement.

Les éléments de coque suivant le PTV 8450 peuvent être réalisés en polyuréthane (PU), polypropylène (PP), polyester renforcé de fibres de verre (PRV) ou polystyrène dur (PS).

Documents de référence

Documents techniques :

- PTV 8450-1 : Technical prescriptions for prefabricated synthetic liners for manholes and inspection chambers: Product requirements
- PTV 8450-2 : Technical prescriptions for prefabricated synthetic liners for manholes and inspection chambers: System requirements

Documents de certification :

- TRA 450 (1.0) : Application regulations for the product certification of prefabricated synthetic liners for manholes and inspection chambers under the COPRO mark



Activités / Évolution

En 2020, la problématique concernant l'essai d'étanchéité à long terme a été discutée. Celle-ci devrait être résolue dans le courant de l'année 2021.

Perspectives

En 2021, la certification sera poursuivie par le Conseil consultatif.



GAËTAN PLUYM

Inspector / auditor & Safety manager

+32 473 63 66 69 
gaetan.pluym@copro.eu

Information produit



REVÊTEMENTS EN MATIÈRE SYNTHÉTIQUE POUR REGARDS ET CHAMBRES D'INSPECTION

Les revêtements en matière synthétique pour regards et chambres d'inspection sont des revêtements synthétiques conformes au PTV 8450 pour regards de visite et boîtes de branchement.

Tuyaux en fonte

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Cette certification concerne les tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour l'assainissement et pour les canalisations d'adduction d'eau. COPRO intervient ici comme organisme de certification et d'inspection.

Documents de référence

Documents techniques :

- PTV 806-1 : Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour l'assainissement - Prescriptions et méthode d'essai - Prescriptions spécifiques supplémentaires pour projets d'égouts
- PTV 806-2 : Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages compatibles avec les canalisations plastiques (PVC ou PE) pour le transport d'eau de pluie et/ou d'assainissement et pour les connexions, réparations et remplacements des canalisations en plastique
- PTV 807-1 : Tuyaux en fonte ductile et leurs assemblages pour les canalisations d'eau potable - Prescriptions spécifiques complémentaires
- PTV 807-2 : Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages compatibles avec les canalisations plastiques (PVC ou PE) pour la distribution d'eau et pour les connexions, réparations et remplacements des canalisations en plastique
- NBN EN 545 : Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour canalisations d'eau - Prescriptions et méthodes d'essai
- NBN EN 598 : Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour l'assainissement

Documents de certification :

- TRA 06 : Règlement d'application pour tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour l'assainissement
- TRA 07 : Règlement d'application pour tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile et leurs assemblages pour canalisations d'eau potable

Commission sectorielle

Président : Vincent Saal

Secrétaire : Kris Vandenneucker - COPRO

Membres : Emmanuel De Sutter (INASEP), Philippe Decamps (Hydro Mat), Xavier Stassart (SWDE), Jean-Daniel Halusiak (AIDE), Philippe Plumier (CILE), Gunter Mathieu (De Watergroep), Jean-Claude Bossuyt (De Watergroep), Bart Stulens (Saint-Gobain, Construction Products Belgium), Marc Van Heck (AquaFin), Karel Vangeel (PIDPA).

Cette Commission sectorielle ne s'est pas réunie en 2020.

Comité Miroir NBN E203

Président : Vincent Saal

Secrétaire : Kris Vandenneucker - COPRO

Membres : Philippe Decamps (Hydro Mat), Philippe Gilissen (SWDE), Emmanuel De Sutter (INASEP), Jean-Daniel Halusiak (AIDE), Philippe Plumier (CILE), Marc Van Heck (AquaFin), Gunter Mathieu (De Watergroep), Jean-Claude Bossuyt (De Watergroep), Xavier Stassart (SWDE), Bart Stulens (Saint-Gobain, Pipe Systems Belgium), Karel Vangeel (PIDPA).

Aucune réunion ne s'est tenue en 2020.

Activités/Évolution

En 2020 également, le nombre de dossiers de certification pour tuyaux en fonte n'émane que d'un seul d'un seul distributeur, Saint-Gobain Construction Products Belgium de Landen, et concerne l'unité de production à Pont-à-Mousson (France). La certification de l'unité de production de Saarbrücken (Allemagne) a été arrêtée.

Sur le marché belge en 2020, 340 tonnes ont été livrées sous la marque BENOR. Ce tonnage correspond, bon an, mal an, à celui enregistré en 2019.

Tuyaux et accessoires en grès

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Les produits en grès s'utilisent pour l'égouttage et l'évacuation des eaux usées. Les tuyaux, coudes, pièces de raccordement, chambres de visite et tuyaux de fonçage en font partie.

Les documents PTV 895 parties 1, 4, 6 et 7 reprennent les prescriptions techniques pour ces produits.

Le PTV 895-4 comprend également les prescriptions techniques pour les raccords et assemblages souples correspondant à la norme de produit européenne EN 295-4. On y trouve des produits tels que les raccords munis de bandes de tension en acier inoxydable, les bagues d'étanchéité en caoutchouc utilisés dans le cas de tuyaux coupés, les manchons pour raccordement de piquage et les manchons thermorétractables.

Les documents sont gérés par la Commission sectorielle de COPRO. La Commission est composée de représentants des producteurs, des instances publiques, des experts et des utilisateurs. Le but est d'une part d'élaborer des exigences appropriées et de qualité pour les produits en grès et d'autre part de fixer des règles de certification.

Activités / Evolution

5 unités de production sont actuellement titulaires du certificat BENOR :

Titulaire de certificat	Unité de production	Produits conformément au PTV
STEINZEUG-KERAMO	Hasselt (Belgique)	895-1 895-4 895-6
STEINZEUG-KERAMO	Naylor Drainage Cawthorne Barnsley (Royaume-Uni)	895-7
STEINZEUG-KERAMO	Bad Schmiedeberg (Allemagne)	895-1 895-4 895-7
STEINZEUG-KERAMO	Westerwälder Elektro Osmose Müller (Allemagne)	895-1
EUROSWEILLEM	Sweillem Vitrified Clay Pipes Cairo (Egypte)	895-1 895-4

Une liste actualisée de tous les titulaires de certificats certifiés BENOR peut être consultée sur le site Internet de COPRO.

Nouveautés 2020

Les activités de certification se sont poursuivies en 2020 auprès des titulaires de certificats certifiés BENOR. En raison des circonstances que nous avons connues, une partie des inspections a été réalisée à distance, mais grâce à la collaboration des responsables de l'autocontrôle des unités de production, dans la plupart des cas, tout s'est bien roulé.

Perspectives

En 2021, la Commission sectorielle continuera à peaufiner les documents de référence et de certification ainsi que la note réglementaire pour la vérification, l'étalonnage et le contrôle de l'appareillage de contrôle.



KOEN VAN DAELE

Certification manager

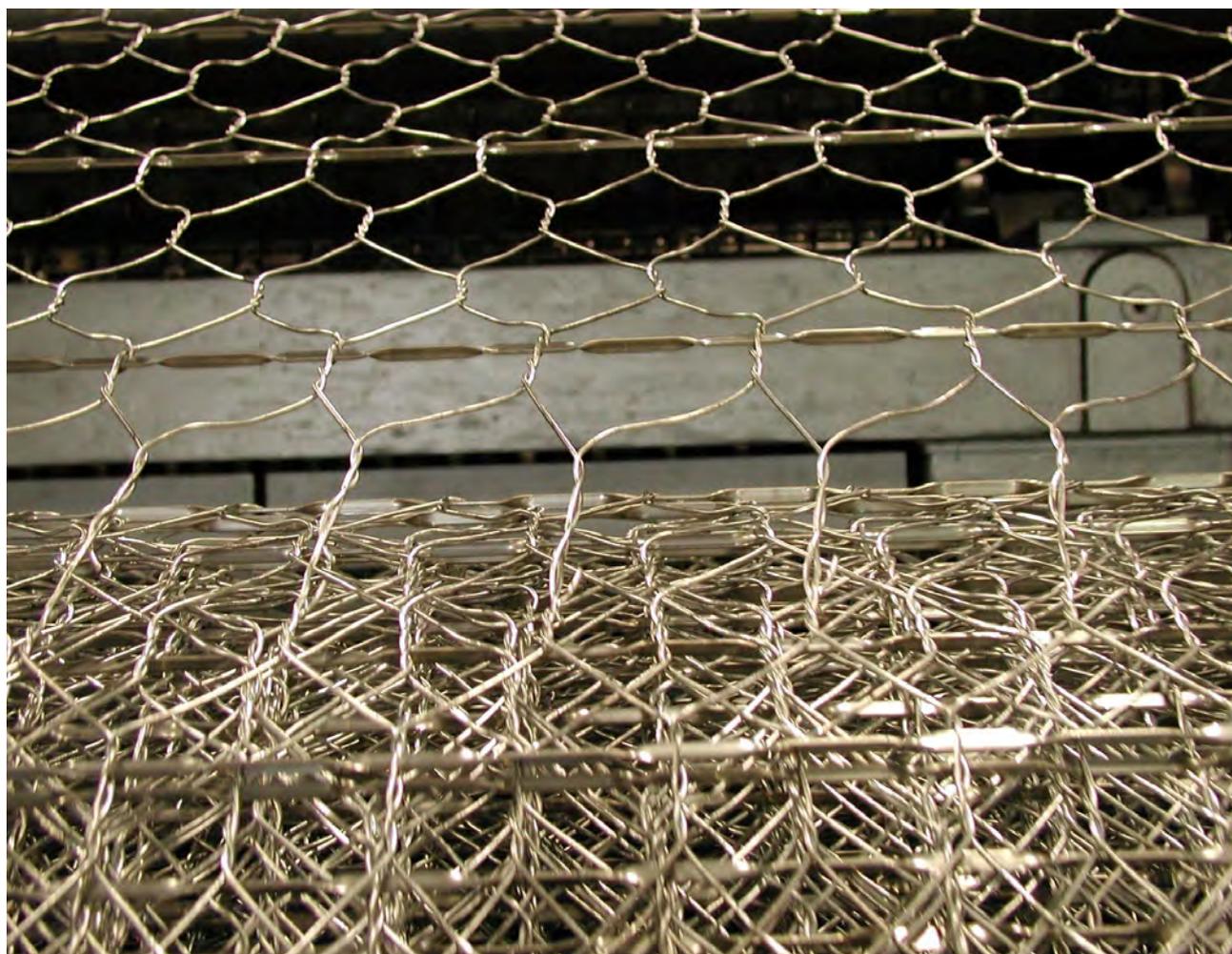
+32 478 31 07 71 

koen.vandaele@copro.eu

Treillis d'armature en acier

Certification BENOR

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Treillis d'armature en acier

Objet de la certification

Le certificat BENOR est accordé aux producteurs de treillis d'armatures en acier qui répondent aux exigences du PTV 867. Ces treillis sont utilisés dans le cadre de revêtements bitumineux et de fondations en empierrement.

Documents de référence

Documents techniques :

- PTV 867 : Treillis d'armature en acier

Documents de certification :

- TRA 67 : Règlement d'application pour treillis d'armature en acier

Commission sectorielle

Président : Philippe Keppens - AWV

Secrétaire : Kris Vandenneucker - COPRO

Membres : Steven De Maesschalck (Texion Geosynthetics), Johan Vermeeren (Bekaert), Gerhard Vitt (Bekaert), Vincent Thibert (MRBC - Direction de la Gestion et de l'Entretien des Voiries), Marco Vicari (Officine Maccaferri), Bart Beaumesnil (CCR), Dirk Lacaeyse (COPRO)

La Commission sectorielle s'est réunie 4 fois en 2020.

Au cours de ces réunions de la commission sectorielle, le PTV 867 a été révisé et scindé en 2 parties :

- PTV 867-1 : Prescriptions techniques pour treillis d'armature en métal ;
- PTV 867-2 : Prescriptions techniques pour grilles en métal

suivant les domaines d'application correspondants au :

- PTV 867-1, qui concerne les exigences relatives aux treillis d'armature hexagonaux à double torsion en métal, tressés à partir de fils d'acier avec protection contre la corrosion, à appliquer pour les revêtements bitumineux ou sous les fondations en empierrement.

Lors du développement du PTV 867-1, le type d'ancrage (des renforts transversaux) a fait l'objet d'une attention toute particulière :

- sur toute la largeur du treillis d'armature (ancrage continu),
- sur une partie de cette largeur (semi-ancré),
- sans disposition particulière à cet égard (non ancré).

L'ancrage d'un treillis d'armature est déterminant pour le transfert des forces entre le treillis d'armature et le revêtement bitumineux ou la couche de fondation.

La manière dont l'ancrage du renfort transversal est prévu, est laissé au libre choix du producteur.

- PTV 867-2, qui détermine les exigences relatives aux grilles en métal à structure de maille perpendiculaire en fils d'acier avec protection contre la corrosion, à appliquer dans une couche anti-fissuration dans les revêtements bitumineux.

Perspectives

Après l'approbation des deux PTV susmentionnés, le processus de certification s'effectuera conformément à ceux-ci en fonction des applications voulues.

Activités/Évolution

Les unités de production suivantes disposent d'un certificat BENOR :

- Bekaert nv - Hlohovec (Slovaquie)
- Maccaferri Manufacturing Europe s.r.o. - Senica (Slovaquie)

Au total, 7 inspections ont été effectuées. Celles-ci concernent tant les distributeurs que les unités de production.



Types d'exécutions

Cliquez sur les boutons pour visualiser les données 2020 par type de certification.

Certification d'exécution des dispositifs de retenue routiers

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification :
COPRO

Evacuation des enrobés goudronneux

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification :
COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Dispositifs souterrains d'infiltration

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification :
COPRO

Revêtements imperméables en asphalte coulé

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification :
COPRO

Certification d'exécution



Objet de la certification

La certification d'exécution est une initiative prise par un certain nombre de maîtres d'ouvrage flamands pour relever le niveau de qualité de l'exécution et favoriser la saine concurrence entre les entrepreneurs. Pour pouvoir participer à certains travaux, un entrepreneur devra être en possession d'un certificat d'exécution.

En 2016, tant l'AWV qu'Aquafin et Farys ont été à l'initiative de la création de ce certificat, avec à leurs côtés, COPRO en tant qu'organisme de certification et VLARIO comme plateforme de concertation et représentant des différents maîtres d'ouvrage. BCCA (Belgium Construction Certification Association) est venu se joindre plus tard à cette initiative.

Finalement, le SPW, Infrabel, les bureaux d'études (OVIO) ainsi que les fédérations d'entrepreneurs (« VlaWeBo » et « Bouwunie ») ont également pris une part importante et active au développement de cette certification d'exécution. Chacune de ces parties est représentée au sein du Comité de pilotage, qui est responsable du développement de la certification d'exécution.

Nouveautés 2020

En 2020, on a continué à travailler dur sur les différents types d'exécution choisis. Les derniers conseils consultatifs ont été constitués. Les PTV ont progressivement pris forme et la rédaction des règlements spéciaux de certification a été entamée. Le contenu des formations a été déterminée et des institutions de formation qui prendront en charge l'organisation de ces formations ont été approchées.

Différents blocages ont été éliminés et des décisions ont été prises progressivement par le Comité de pilotage « Certification d'exécution » sous la direction de son président Pieter De Winne (AWV) et de sa vice-présidente Mieke Lesaege (Aquafin).

La certification se fera sous la marque de qualité COPRO.EXE, qui remplace la marque COPRO^e qui existait auparavant.

Perspectives

Les premiers certificats pourront être délivrés en 2021. La certification d'exécution est prescrite par le biais des cahiers des charges qui se réfèrent à la dernière version du SB 250. Pour pouvoir commencer la certification d'exécution, les prescriptions (PTV et BRS) pour chaque exécution devront être terminées. Il conviendra également de s'occuper de l'organisation des formations demandées dans ces PTV.

Types d'exécutions

Cliquez sur les boutons pour visualiser les données 2020 par type de certification.

Certification d'exécution des dispositifs de retenue routiers

Certification COPRO.EXRE

- Organisme de certification : COPRO

Evacuation des enrobés goudronneux

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Dispositifs souterrains d'infiltration

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO

Revêtements imperméables en asphalte coulé

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO

Certification d'exécution des dispositifs de retenue routiers

Certification COPRO.EXRE

- Organisme de certification : COPRO



Objet de la certification

Un premier type d'exécution comprend :

- L'installation de dispositifs de retenue permanents et non permanents :
 - Barrières de sécurité conformément au PTV 869
 - Atténuateurs de choc conformément au PTV 869
 - Éléments d'extrémité conformément au PTV 869
 - Éléments de raccordement conformément au PTV 869
 - MPS (Motor Protection Systems) conformément au PTV 869
 - Éléments préfabriqués en béton pour dispositifs de retenue routiers conformément au PTV 124
- La réparation des :
 - Dispositifs de retenue routiers certifiés conformément au PTV 869
 - Éléments préfabriqués en béton pour dispositifs de retenue routiers conformément au PTV 124
 - Barrières de sécurité non-testées en acier avec des éléments certifiés COPRO conformément au PTV 869.

Un deuxième type d'exécution comprend :

- L'installation et la réparation des dispositifs de retenue routiers en béton coulé sur place

Chacun de ces deux types d'exécution admet ses propres particularités et points d'attention, de sorte qu'il a été décidé de s'en occuper au sein de deux Conseils consultatifs distincts. Ces deux Conseils consultatifs sont suivis par Kim Vandenhoeke. Les différents types d'exécution ont abouti aux PTV 8004-1 et PTV 8004-2.

Documents de référence

Projets des documents de certification :

- PTV 8004 : Dispositifs de retenue routiers en métal et en béton préfabriqué
- BRS 8004 : Règlement spécial pour la certification d'exécution d'installation et réparation des des barrières de sécurité routiers en métal et béton préfabriqué
- PTV 8004-2: Dispositifs routiers en béton coulé sur place
- BRS 8004-2: Règlement spécial pour la certification d'exécution des dispositifs routiers en béton coulé sur place

Conseils consultatifs

Les deux Conseils consultatifs ont débuté en 2019. Ces conseils consultatifs sont composés de représentants des différentes parties du secteur :

Conseil consultatif pour les dispositifs de retenue routiers en métal et en béton préfabriqué

Président: Philippe Braine (SPW)

Vice-président: John Kreps (Signeq)

Sécrétaire: Kim Vandenhoeke (COPRO)

Membres: Ruben Verbeke (COPRO), Kris Redant (CRR), Joseph Marra (GDTech), John Kreps (Signeq), Wim Gillis (Safetybloc), David De Saedeleer (Desami), Patrick de Ré (Stassart), Wouter De Preter (Omnibeton), Herman Odijk (Saferoad Holland), Erik De Bisschop (AWV), Peter Deschouwer (AWV), Christophe Van Ginderachter (MOW)

En 2020, les règlements de certification ont été approuvés par le conseil consultatif et ratifié par l'organe d'administration de COPRO.

Conseil consultatif pour les dispositifs routiers en béton coulé sur place

Président: Pierre Nigro (SPW)

Vice-président: Luc Rens (Febelcem)

Sécrétaire: Kim Vandenhoeke (COPRO)

Membres: Kim Vandenhoeke (COPRO), Johan Mondelaers (COPRO), Luc Rens (Febelcem), Kris Redant (CRR), John Kreps (Signeq), Kris Mallefroy (Stadsbader), Raf Vanden Eynde (BAM Contractors NV), Brecht Vynckier (Willemen Infra NV), Wouter De Preter (Omnibeton), Jelle Michiels (AWV), Pierre Nigro (SPW)

En 2020 les BRS 8004-1 et PTV 8004-1 ont été approuvés par le Conseil consultatif et confirmé par l'organe d'administration de COPRO.

Fin 2020, un webinar a été organisé par COPRO pour clarifier cette certification. En conséquence, pas moins de 9 demandes de certification ont été soumises.

Activités / Évolution

Début 2021, les documents de référence pour la certification des performances des dispositifs de retenue routière en béton coulé sur place seront finalisés par le conseil consultatif. Dans le même temps, la certification d'exécution des structures de protection en métal et en béton préfabriqué sera lancée.

Perspectives

Nous espérons que tous les travaux préparatoires nécessaires soient terminés de manière à pouvoir effectivement commencer la certification des premières entreprises chargées des exécutions dans le courant de l'année 2021.

RUBEN VERBEKE

Team manager

+32 497 43 86 59 
ruben.verbeke@copro.eu

KIM VANDENHOEKE

Certification manager

+32 479 85 33 83 
kim.vandenhoeke@copro.eu

TOM DE SAEDELEER

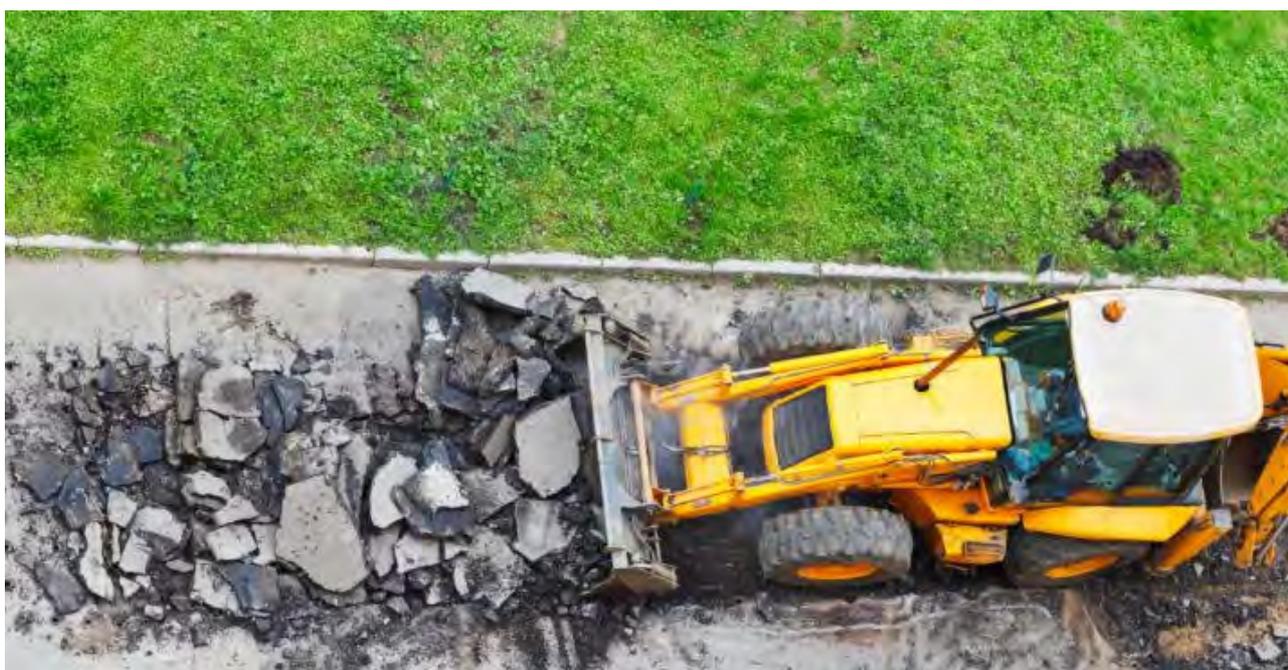
Certification manager

+32 471 98 11 87 
tom.desaedeleer@copro.eu

Evacuation des enrobés goudronneux

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

Elle consiste concrètement au suivi de l'ensemble du processus d'évacuation des enrobés goudronneux d'un projet en passant par des centres de stockage provisoires certifiés jusqu'à leur élimination dans une installation de nettoyage thermique.

Cette certification présente un grand avantage pour les maîtres d'ouvrages et les entrepreneurs : ils ont la certitude que leur asphalte est effectivement nettoyé thermiquement et qu'ils auront dépensé leur budget à très bon escient.

Documents de référence

BRS 8049 version 3.0 : Règlement spécial de certification pour l'évacuation des enrobés goudronneux

Conseil consultatif

Président: Philippe Keppens (AWV)

Secrétaire: Dirk Lacaeyse (COPRO)

Membres: Adli Hicham (Bruxelles Mobilité), Hoogmartens Stefan (ViaWeBo), Soers Jan (GEOS), Sweevers Erik (Indenuo), Torck Nico (FPRG), Van De Velde Philippe (OVAM)

Nouveautés 2020

L'évacuation des enrobés goudronneux a été la première certification d'exécution de COPRO il y a quelques années. Celle-ci a été lancée sous la marque COPRO[®]. Ces dernières années, COPRO a continué à travailler sur la certification d'exécution pour un certain nombre d'autres secteurs. En 2019, il a été décidé de regrouper toutes les certifications d'exécution actuelles et futures sous une nouvelle marque déposée : COPRO.EXE. Fin 2019, COPRO a décidé de convertir la marque COPRO[®] pour l'évacuation des enrobés goudronneux en une nouvelle marque COPRO.EXE. Cette mesure a été effective au printemps 2020.

Activités/Evolution

En 2020, COPRO a effectué 35 inspections dans tous les centres de stockage provisoires. Plus de 84.500 tonnes d'enrobés goudronneux ont ainsi été vérifiées. Ceci est à nouveau une nette augmentation par rapport à 2019 et 2018, avec alors respectivement 47.800 et 30.000 tonnes. Mais ne correspond certainement pas encore à l'augmentation spectaculaire à laquelle certains s'étaient attendus à la suite de la modification du VLAREMA, qui interdit désormais la réutilisation d'enrobés goudronneux au niveau des fondations. Il convient toutefois de noter qu'une quantité considérable d'enrobés goudronneux est également nettoyée thermiquement, sans qu'un accord à cet effet ait été dûment conclu entre le maître d'ouvrage et le centre de stockage provisoire. Par conséquent, ce nettoyage n'entre pas dans le cadre de la certification sous la marque COPRO.EXE.

Le nombre de centres de stockage provisoires désignés par COPRO est resté plus ou moins inchangé. Il y en a maintenant 13, dont 9 sont certifiés et 4 en phase probatoire. Ceux-ci sont répartis uniformément sur l'ensemble de la Flandre. L'année dernière, il y en avait 15, dont 7 étaient certifiés. Tant les centres de stockage provisoires certifiés que ceux en période probatoire sont susceptibles d'accueillir des enrobés goudronneux en vue d'un nettoyage thermique. La différence entre les deux réside dans le fait qu'un centre de stockage provisoire certifié a déjà mené à bien l'ensemble du processus. La liste actualisée des centres de stockage provisoire est consultable directement sur notre site Internet.

Tout comme en 2019, nous avons encore régulièrement constaté en 2020 que les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage n'étaient pas suffisamment au courant de la procédure à suivre. Il y a certainement une amélioration notable, mais il reste toujours du chemin à parcourir. Ce sont les centres de stockage provisoires qui sont certifiés, mais la certification d'exécution ne peut fonctionner de manière optimale que si toutes les parties assument pleinement la responsabilité des tâches qui leur incombent tout au long du processus. Les instructions relatives à la procédure à suivre sont disponibles sur le site Internet de COPRO.

Toute partie prenante à ce type d'activités peut télécharger le formulaire d'ordre/de commande sur notre site Internet. Il appartient cependant au maître d'ouvrage de lancer la procédure.

Des bons de transport vierges spécifiques peuvent être obtenus auprès de COPRO. Ici également, il appartient au maître d'ouvrage de les réclamer en temps voulu.

En mai 2019, nous avons été confrontés à la limitation de la capacité de stockage reconstruite par les installations de nettoyage thermique, ce qui les a contraintes à réduire leur offre. Un problème qui s'est par conséquent répercuté sur les centres de stockage provisoires, entraînant là aussi des problèmes de capacité de stockage et une augmentation des tarifs en vigueur pour le nettoyage thermique. Ce problème s'est poursuivi au cours du premier semestre 2020, mais s'est progressivement résolu au fil de l'année. Entretemps, les enrobés goudronneux peuvent à nouveau être nettoyés en quantité largement suffisante.

Perspectives

Pour 2021, nous espérons de nouveau pouvoir collecter environ 85.000 tonnes d'enrobés goudronneux sur les centres de stockage provisoires.

Le nombre de centres de stockage provisoires ne fluctuera sans doute pas.

En termes de réglementation, nous n'attendons pas de changements majeurs. COPRO travaille sur une plateforme numérique qui remplacera à terme les documents sous support papier rédigés entre le maître d'ouvrage, l'entrepreneur et le centre de stockage provisoire, ainsi que l'attestation qui en découle.



DIRK LACAEYSE

Unit manager

+32 495 25 52 48 
dirk.lacaeyse@copro.eu



JORDY VAN DAM

Certification manager

+32 493 25 58 76 
jordy.vandam@copro.eu

Dispositifs souterrains d'infiltration

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO



Objet de la certification

Bien que cette certification d'exécution ne fasse pas partie des dossiers-tests initiaux d'exécution désignés par le Comité de pilotage, elle a néanmoins été rajoutée vu l'importante nécessité pratique de pouvoir disposer d'un cadre plus précis et de compter sur une exécution de qualité.

Conseil consultatif

Le Conseil consultatif est composé de :

Président: Wiliam Martens (Farys)

Secrétaire: Andie Dedoncker (COPRO)

Membres: Francis Poelmans (CRR), Colette Grégoire (CRR), Frank Theys (CRR), Ruben Verbeke (COPRO), Joost Verhelst (BCCA), Bram Vogels (VMM), Piet De Moor (OVIO), Eli Desmet (Confédération Construction), Jerome Vanroye (Bouwunie), Wim Seghers (Confédération Construction), Marc Eenens (Kurio), Bram Vreys (Kurio), Raf Pillaert (FEBE), Luc Vandebek (Ecobeton), Rik Debusschere (Aquafin), Marino Moons (Infrac)

En 2020, le Conseil consultatif s'est réuni une dizaine de fois. Le travail s'est poursuivi sur le PTV général et les différentes parties de PTV. Ces parties de PTV ont été, suivant les cas, préparées par la FEBE ou Kurio. Le projet a ensuite été rediscuté au sein du Conseil consultatif.

Documents de référence

Projets de documents de certification :

- PTV 8003 : Dispositifs souterrains d'infiltration (y compris les parties de PTV)
- BRS 8003 : Règlement spécial pour la certification d'exécution des dispositifs souterrains d'infiltration

Activités / Évolution

En 2021, les PTV et BRS doivent être finalisés et approuvés par le Conseil consultatif. A cet effet, un planning rigoureux a été rédigé. VLARIO organisera la formation demandée dans les documents de certification.

Perspectives

Nous espérons que tous les travaux préparatoires nécessaires soient terminés de manière à pouvoir commencer la certification des des premières entreprises chargées des exécutions dans le courant de l'année 2021.

RUBEN VERBEKE

Team manager

+32 497 43 86 59 
ruben.verbeke@copro.eu



ANDIE DEDONCKER

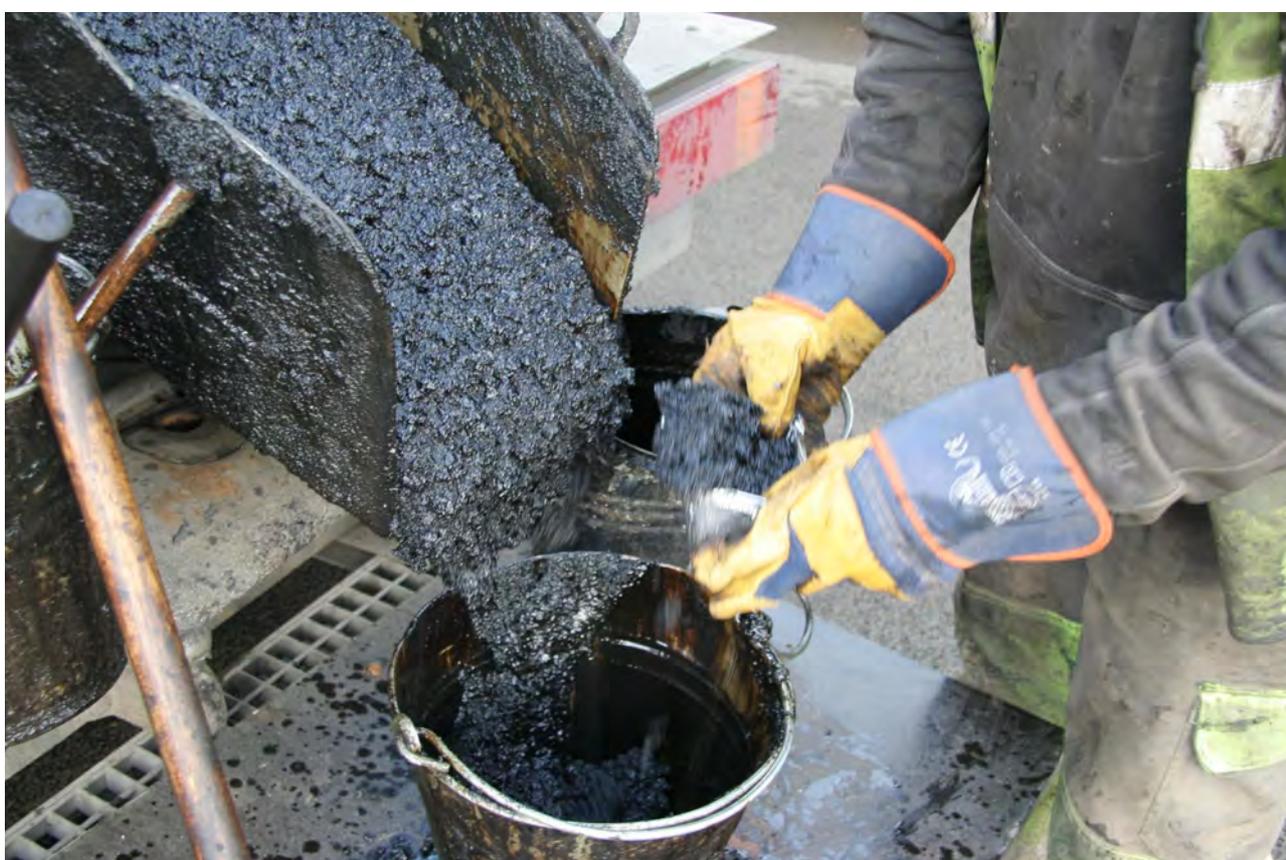
Certification manager

+32 496 12 92 98 
andie.dedoncker@copro.eu

Revêtements imperméables en asphalte coulé

Certification COPRO.EXE

- Organisme de certification : COPRO



Objet de la certification

Cette certification se compose de deux parties : d'une part l'application d'une couche de protection (contre-chape) en asphalte coulé et d'autre part l'application d'une couche d'étanchéité en asphalte coulé. Les travaux préparatoires avaient déjà débuté en 2017 par le biais d'un groupe de travail créé à cet effet. Le groupe de travail était composé de représentants de différentes parties du secteur.

Documents de référence

Projets de documents de certification :

- PTV 8001-1 : Application d'une couche d'étanchéité en asphalte coulé
- PTV 8001-2 : Application d'une couche protectrice (contre-chape) en asphalte coulé
- BRS 8001 : Règlement spécial pour la certification d'exécution de l'application d'asphalte coulé

Conseil consultatif

Après l'achèvement des travaux préparatoires entrepris par le groupe de travail, un Conseil consultatif a été créé. Le Conseil consultatif est composé des membres suivants :

Président: Philippe Keppens (AWV)

Secrétaire: Andie Dedoncker (COPRO)

Membres: Benny Broeckaert (BCCA), Lieve Glorie (OCW), Freya Michiels (Bureau Bouwtechniek), Frederik Spiessens (OVIO), Tony De Jonghe (BGO), Kristof Devolder (Willemens Infra), Denis Jacobs (Gama), Koen Janssen (Viabuild), Paul Steenmans (BGO), Wendelien Cneut (Infrabel), Philippe Schietecat (SPW), Tom Van den Branden (MOW)

Activités / Évolution

Le Conseil consultatif s'est réuni quelques fois en 2020.

En 2021, les PTV et BRS devront être finalisés et approuvés par le Conseil consultatif.

En plus des revêtements imperméables en asphalte coulé, il existe également des réalisations imperméables avec résines et membranes. Cette certification d'exécution sera organisée par BCCA.

Perspectives

Nous espérons que tous les travaux préparatoires nécessaires soient terminés de manière à pouvoir commencer la certification des premières entreprises chargées des exécutions dans le courant de l'année 2021.



Systèmes de gestion courants

Cliquez sur les boutons pour visualiser les données 2020 par type de certification.

Echelle de performance CO2

Certification de système

- Gestionnaire: SKAO
- Organisme de certification: COPRO

NTMB - Construction écologique et technico- naturelle

Certification de système

- Gestionnaire : Département Environnement de l'Administration flamande et depuis juillet 2020, COPRO
- Organisme de certification : COPRO et BCCA

Echelle de performance CO₂

Certification de système

- Gestionnaire: SKAO
- Organisme de certification: COPRO



Objet de la certification

Le "Manuel de l'échelle de performance CO₂" est un instrument néerlandais de mesure de la durabilité. Aux Pays-Bas, il est utilisé comme instrument de décision dans le cadre d'adjudications publiques et pour l'exécution.

L'échelle de performance CO₂ est un système de management des rejets en CO₂. Elle a pour vocation d'aider les entreprises à réduire leurs émissions de CO₂, au niveau de leur gestion opérationnelle et de leurs projets, mais aussi au niveau de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises qui réduisent ainsi leurs émissions de CO₂, et qui sont donc détentrices d'un certificat de sensibilisation aux émissions de CO₂, disposeront d'avantages dans le cadre de procédures d'adjudications publiques.

Suite au succès de l'échelle de performance CO₂ aux Pays-Bas (déjà plus de 1.000 certificats), les Autorités flamandes, wallonnes et bruxelloises ont décidé en 2019 de tester l'échelle de performance CO₂ jusqu'en 2022/2023 à l'occasion d'une vingtaine de grands marchés publics relatifs au secteur de la construction (10 en Flandre, 10 en Wallonie et 5 à Bruxelles).

L'échelle de performance CO₂ se compose de 5 échelons, numérotés de 1 à 5. Pour atteindre un certain niveau, une organisation et ses projets doivent répondre aux exigences fixées. Les exigences par niveau proviennent de 4 angles d'approche, chacune avec son propre facteur de pondération : la compréhension, la réduction des émissions, la transparence et la participation. La position sur l'échelle de performance CO₂ est déterminée par l'échelon

le plus élevé auquel l'organisation répond à tous les critères. Au plus haut une organisation se trouve sur l'échelle, au plus exigeants seront les critères, et au plus importants seront les avantages dont elle pourra profiter pour remporter des marchés publics.

Aux Pays-Bas, l'échelle de performance CO₂ a permis aux organisations participantes de réduire leurs émissions de CO₂ de 1,5 % par an.

Documents de référence

- Manuel d' Echelle de performance CO₂ version 3.1, émis par SKAO (Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden & Ondernemen)
- CRC 03 MSM (version 4.0 dd. 2020-03-31): Règlement de certification général pour la certification des systèmes de gestion

Activités/Evolution

En septembre 2020, COPRO a été le premier organisme de certification belge à être autorisé par SKAO (Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden & Ondernemen) à effectuer la certification de l'échelle de performance CO₂. En novembre, COPRO a réalisé avec succès le premier audit auprès de Willemen Infra.

Perspectives

COPRO est convaincu que d'ici 2021, davantage d'organisations feront le pas de confirmer de manière impartiale leur engagement en faveur d'une faible empreinte carbone.

KIM DE JONGHE Certification manager

+32 470 22 13 33 
kim.dejonghe@copro.eu



AURÉLIEN BERNARD Inspector / auditor

+32 472 22 01 20 
aurelien.bernard@copro.eu

Services liés

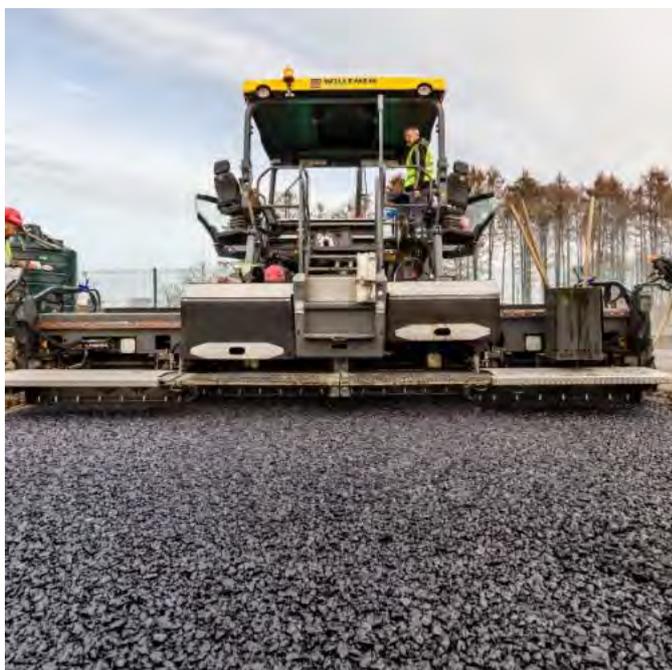


CERTIFICATION DE SYSTÈME: ECHELLE DE PERFORMANCE CO2

L'Echelle de performance CO₂ est un système de management visant les rejets de CO₂. Elle stimule les entreprises à réduire leurs émissions de CO₂ de manière structurelle, tant dans leur fonctionnement que dans leurs projets ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement.

[Plus d'infos](#)

Articles intéressants



Premier certificat CO2 pour Willemen Infra

26/01/2021

COPRO octroie le premier certificat CO2

NTMB – Construction écologique et technico-naturelle

Certification de système

- Gestionnaire : Département Environnement de l'Administration flamande et depuis juillet 2020, COPRO
- Organisme de certification : COPRO et BCCA



Objet de la certification

Le système de gestion NTMB (pour natuurtechnische milieubouwmaterialen) est un système de gestion qui peut être certifié pour les producteurs, fournisseurs et prestataires de services spécialisés en matériaux éco-techniques.

Les matériaux NTMB (construction écologique et technico-naturelle) sont divisés en 4 groupes de produits : géotextiles naturels, composites naturels, matériaux vivants, bois et produits dérivés. Leur but est de promouvoir l'évolution naturelle, en permettant le développement de la végétation sur ou à travers eux, ou en favorisant la faune et la flore. Ils sont notamment utilisés dans la construction d'ouvrage d'infrastructure, comme par exemple des protections de berges.

Le système de gestion NTMB englobe à la fois des matériaux naturels (bois, paille, jute, fibres de coco, ...) et des matériaux d'origine naturelle (par exemple le polymère PLA obtenu par la transformation de l'acide lactique) et des matériaux classiques certifiés (par exemple des éléments en béton ajourés et ensemencés) fonctionnant de manière éco-technique.

Les critères auxquels le système de gestion NTMB doit satisfaire, sont intégrés dans les prescriptions du système de gestion NTMB. En se conformant aux prescriptions de ce système de gestion, les producteurs et les fournisseurs signalent qu'ils prêtent une attention particulière aux exigences relatives aux produits et à leur gestion.

Documents de référence

Documents de certification :

- Le règlement de certification du système de gestion NTMB des producteurs, fournisseurs et prestataires de services de matériaux de construction écologique et technico-naturelle (version 4.0) publié par le Département Environnement du Gouvernement flamand
- Les prescriptions du système de gestion NTMB des producteurs, fournisseurs et prestataires de services de matériaux de construction écologique et technico-naturelle (version 4.0) publié par le Département Environnement du Gouvernement flamand
- CRC 03 (version 3.0 du 2019-03-19) : Règlement général de certification pour la certification de système de gestion

Actuellement, les règlements de certification, émis par le Département Environnement du Gouvernement flamand, sont applicables. Dans un avenir proche, ces documents seront révisés, et seront publiés par COPRO.

Activités/Evolution

3 producteurs/fournisseurs sont certifiés pour le système de gestion NTMB, dont 2 l'ont été par COPRO (Van Raak à Weelde et Geel et Isofaq à Kachtem) et l'1 par BCCA (« Texion Geokunststoffen » à Anvers).

Nouveautés 2020

Depuis juillet 2020, COPRO a repris du Département Environnement la gestion et le logo du système de gestion NTMB. Le Département environnement a organisé le dernier Conseil consultatif en octobre 2020.

En septembre, Karl Fonteyne a rejoint COPRO pour soutenir la poursuite du développement du système de gestion NTMB.

Fin de 2020, COPRO a décidé de faire déposer la marque "système de gestion NTMB"

Perspectives

Au cours de l'année à venir, COPRO travaillera à la reconnaissance de la marque et à la poursuite de l'expansion du système de gestion NTMB en y impliquant les prescripteurs. Pour ce faire, COPRO collaborera avec les différentes parties prenantes. Nous espérons ainsi que ces mesures conduiront à un plus grand engouement en faveur de constructions "bio-inclusives".

KIM DE JONGHE
Certification manager

+32 470 22 13 33 
kim.dejonghe@copro.eu



KARL FONTEYNE

Business developer

+32 472 26 01 34 
karl.fonteyne@copro.eu

Services liés



CERTIFICATION DE SYSTÈME: NTMB (MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE ET TECHNICO-NATURELLE)

Travailler selon les principes de la construction écologique et technico-naturelle signifie réfléchir à la manière dont les exigences constructives peuvent être satisfaites en utilisant des matériaux offrant des perspectives de développement naturel.

[Plus d'infos](#)



FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME NTMB

Le **gestionnaire** du système de gestion NTMB est responsable de la rédaction des prescriptions et du règlement de certification relatifs au système en question.

Le gestionnaire n'exerce aucune autorité, ni responsabilité de quelque nature que ce soit quant à l'octroi desdits certificats.

[Plus d'infos](#)



PROCEDURE SYSTÈME DE GESTION NTMB

Directives sur la manière d'obtenir le certificat NTMB : règlements, règles de certification et formulaires standard.

[Plus d'infos](#)

Inspections

COPRO effectue des inspections dans le cadre de la certification (certification de produit - certification d'exécution - certification de système), de la réception par lot et du contrôle renforcé de la production.



Aperçu

Cliquez sur le bouton pour consulter les informations de 2020

Contrôle renforcé de la production



Inspection



Réception par lot



Contrôle renforcé de la production



En 2011, l'AWV (Agence flamande des routes et de la circulation), département ponts et chaussées avait rédigé ce fameux article « additionnel » avec lequel, en l'incorporant au Cahier spécial des charges, un contrôle renforcé de la production peut être imposé. Les contrôles qui se font dans ce contexte viennent en complément des contrôles de certification.

Ils se distinguent entre autres de la certification par les aspects suivants :

- Les contrôles se font en vérifiant pour ce chantier la conformité par rapport au cahier spécial des charges.
- La fréquence des contrôles externes est plus élevée et ces derniers se font spécifiquement pour le chantier en question.
- La communication est prévue entre l'organisme d'inspection et le maître d'ouvrage de sorte à pouvoir réagir correctement lors de manquements possibles constatés sur le lieu de production. De cette manière, le contrôle de certification est lié au contrôle du chantier, et le système de contrôle de qualité est entièrement bouclé.

En 2020, des contrôles ont également été effectués sur les enrobés bitumineux livrés en Région de Bruxelles-Capitale pour les sites de Bruxelles Mobilité. Les inspections ont été réalisées pour le compte de DGE (Direction Gestion et Entretien) et DIPT (Direction de l'Infrastructure des Transports Publics).

Perspectives 2021

En 2021, plusieurs chantiers importants sont à nouveau au programme auprès de différents maîtres d'ouvrages. COPRO espère ainsi contribuer par la certification et par les contrôles renforcés de la production, à l'obtention d'un résultat final de qualité.

Références

Un contrôle renforcé de la production est souvent utilisé pour les grands projets d'infrastructure tels que les autoroutes, les aéroports, etc. Vous trouverez ci-dessous une sélection de quelques références récentes :

2020

- W19/13 AWV R4 Entretien structurel entre l'E40 et le complexe Melle
- W19/06 BAC RWY25R/07L Runway Brussels Airport
- W19/10 A13 Rénovation de l'A13 à Beringen
- W20/02 A8 Entretien structurel à Halle
- W20/03 E314 Rénovation du viaduct à Wilsele, direction Lummen
- W19/01 N37 Entretien structurel du ring à Pittem
- W19/02 Bruxelles Mobilité – Chantiers divers

2019

- W12/09 SPW Routes de Namur : Contournement de Couvin
- W17/03 AWV Flandre-Occidentale N357 route nationale Ingelmunster
- W19/02 Bruxelles Mobilité – Chantiers divers
- W19/05 AWV Flandre-Occidentale A18 Jabbeke-Gistel entretien structurel
- W19/07 AWV Flandre-Orientale E17 et E34 Travaux divers d'entretien structurel pour promouvoir le confort de conduite sur les routes de type A (autoroutes) en Flandre-Orientale
- W19/08 AWV Anvers E34 Entretien structurel phase 5, Sections 'oud-Turnhout Arendonk' et 'Kanaal Nederlandse grens'
- W19/11 Brussels Airport Company Contrôle béton Apron 9

Travaux de rénovation de l'aéroport de Bruxelles

En août 2020, la piste 07L/25R de l'aéroport de Bruxelles National a été rénovée. Compte tenu de la grande importance que l'aéroport de Bruxelles-Capitale attache à la qualité de ces travaux, il a été demandé à COPRO de contrôler soigneusement la qualité des mélanges d'asphalte utilisés.

RUBEN VERBEKE

Team manager

+32 497 43 86 59 



Inspections pour d'autres organismes de certification

COPRO effectue des inspections pour d'autres organismes de certification et pour les produits suivants :

Produits préfabriqués en béton

Certification BENOR et marquage CE

- Organisme de certification : Probeton
- Organismes d'inspection : COPRO et SECO

Granulats naturels

Marquage CE - Certification BENOR

- Organisme de certification : BE-CERT
- Organisme d'inspection : principalement COPRO et SECO (Belgique)

Béton prêt à l'emploi

Certification BENOR

- Organisme de certification : BE-CERT
- Organisme d'inspection : COPRO, SECO, SPW

Enrochements et pierres de carrière

Certification KOMO enrochements

Certification NL BSB pierres de carrière

- Organisme de certification : KIWA Nederland
- Organisme d'inspection : COPRO

Certification CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Réceptions par lot et contrôle d'acceptation sur chantier

- Organisme d'inspection : COPRO

Produits préfabriqués en béton

Certification BENOR et marquage CE

- Organisme de certification : Probeton
- Organismes d'inspection : COPRO et SECO



Objet de l'inspection

La gestion de la certification de produits préfabriqués en béton est entre les mains de Probeton. Cependant, Probeton ne réalise pas elle-même les inspections. Ce sont les organismes d'inspection COPRO et SECO qui s'en chargent.

COPRO intervient pour Probeton en tant qu'organisme de contrôle dans le cadre de la certification BENOR et du marquage CE des produits préfabriqués en béton, principalement dans le secteur des éléments pour infrastructure et pour une part plus limitée dans le secteur des éléments de structure.

Nouveautés 2020

En raison de la crise du Corona, les inspections n'ont évidemment pas pu avoir lieu normalement. À certaines périodes et pour un certain nombre de producteurs, nous avons procédé à des télé-inspections partielles. Cela signifie que le contrôle des stocks est effectué sur place, que l'on assiste à des essais et que l'on prélève des échantillons pour le contrôle. Les registres sont transmis numériquement par le producteur à l'inspecteur, qui les examine à distance.

Compte tenu des décisions fédérales sur les déplacements à l'étranger, certains producteurs n'ont pu faire l'objet d'une visite en bonne et due forme. Dans ce cas, les essais de contrôle sont réalisés via une connexion vidéo.

Les réunions chez Probeton n'ont également plus eu lieu physiquement, mais à distance.

Plusieurs règlements et documents normatifs ont été actualisés de cette manière en 2020.

Voici un aperçu des principales modifications :

- Dans le règlement de certification CE, CERC, il a été précisé qu'un audit initial devait toujours se dérouler suivant 2 phases : la 1^{ère} phase consiste en une vérification documentaire du système de qualité, lors de la 2^{de} phase, son application sur le site de production est vérifiée. Étant donné qu'un audit CE est un audit visant le système de management, il doit débuter par une réunion d'ouverture et se terminer par une réunion de clôture. Le fabricant doit également procéder à une analyse des causes en cas de manquement et établir des mesures correctives sur la base de cette analyse.
- Un RAG 100 'Règlement d'application général BENOR – Produits en béton' entièrement actualisé a été publié. C'est maintenant le tour du Règlement d'application général RAG 21-600 'Produits préfabriqués en béton fabriqués conformément aux NBN B 21-600 et NBN EN 13369'. Les activités ont été commencés par le groupe de travail EGE20.
- La nouvelle édition du RA 11A 'Produits pour revêtements en béton' mentionne que le fabricant peut toujours demander un échantillon de référence au préalable. Cela a pour but d'éviter des discussions concernant les différences de couleur, la structure, ... après la pose.
- Le RA 21-132 'Produits préfabriqués en béton - Éléments de murs de soutènement' permet de livrer des éléments dès que la résistance mécanique déterminée est atteinte, et cela indépendamment de l'âge du béton. Pour ce produit, 3 âges sont désormais applicables : l'âge de livraison (auquel la résistance mécanique en '*état provisoire*' donne satisfaction), l'âge auquel la résistance mécanique à l'*état définitif* donne satisfaction et à 28 jours d'âge.
- Les travaux de révision des normes européennes EN 1916 (tuyaux et pièces



Activités / Évolution

COPRO était responsable des inspections auprès de 41 entreprises.

Vous trouverez un aperçu de l'ensemble des visites effectuées dans les tableaux ci-dessous.

En 2020, 3 nouveaux certificats ont été délivrés. 4 licences BENOR (contrôlées par COPRO) ont été retirées en 2020 et le nombre total de titulaires de certificats BENOR a diminué de 2.

Sorte de contrôle	Nombre 2019	Nombre 2020
Visite informative	1	1
Visite au cours de la période probatoire	11	8
Visite périodique	685	670
Visite supplémentaire	2	2
Visite dans le cadre de sanctions	1	2
Visite d'évaluation ACI initiale	0	0
Visite d'évaluation ACI périodique	10	10
Visite d'évaluation ACI lors d'une extension	1	3
Visite d'évaluation ACI complémentaire	1	0
Visite à la demande du fabricant	26	10

Inspections effectuées en 2019 et 2020 dans le cadre de la certification BENOR

CE 1			
Structures en béton pour dispositifs de retenue pour véhicules routiers	2019	2020	
Visite initiale	0	1	
Visite périodique	4	3	
Evaluation ITT	0	3	
Vérification des essais de choc	1	9	
CE 2*			
Visite initiale	Éléments de maçonnerie	0	1
Visite périodique	Entrevous pour planchers mixtes	6	3
	Éléments de pertuis rectangulaires	6	6
	Éléments de maçonnerie	16	16
	Éléments de mur de soutènement	6	6

Inspections effectuées en 2019 et 2020 dans le cadre du marquage CE

Réception par lot

Outre les inspections dans le cadre de la marque BENOR et du marquage CE, COPRO exécute également des inspections de produits préfabriqués en béton conformément au règlement RPR 001 « Réceptions par lots des produits en béton » de Probeton.

En 2019, une seule réception par lot avait été effectuée, l'année dernière ce nombre est repassé à 5.

Perspectives

La révision du PTV 108 'Éléments de fossés et caniveaux de talus en béton' et le développement du PTV 110 'Produits de quais préfabriqués en béton pour les infrastructures ferroviaires' étaient prévus pour 2020, mais en raison de la crise du Corona, cette réunion a été reportée. Le groupe de travail EGE02 s'est engagé à poursuivre ces travaux en 2021.

Dans le cadre du fonctionnement de COPRO, notre base de données des laboratoires a encore été enrichie par les essais effectués sur les produits préfabriqués en béton. Cette base de données « COPRO » qui peut également être consultée sur notre site Internet permet de trouver à quel laboratoire s'adresser pour effectuer un essai bien spécifique. Dans le courant de l'année 2021, les demandes d'essai seront établies par le biais de Digilab, comme c'est également le cas pour la certification de tous les produits COPRO.

Comme déjà mentionné, en raison de la crise du Corona, il ne nous a pas toujours été possible de nous rendre physiquement chez les producteurs. Cela pose un problème pour la certification du dossier technique général (DTG) et des annexes BENOR (AB). Ces documents doivent toujours refléter la situation actuelle du producteur. Jusqu'à présent, ces papiers étaient estampillés d'un cachet bleu 'Probeton' par les inspecteurs. À partir de 2021, ces documents pourront désormais être estampillés numériquement en utilisant un cachet numérique Probeton et la signature numérique de l'inspecteur. Cette crise du Corona a finalement apporté quelque chose de positif : l'accélération du passage au numérique.

Béton prêt à l'emploi

Certification BENOR

- Organisme de certification : BE-CERT
- Organisme d'inspection : COPRO, SECO, SPW



Objet de la certification

La certification s'adresse au béton qui relève du domaine d'application relatif aux normes NBN EN 206 en NBN B 15-001. La certification du béton prêt à l'emploi recouvre tant sa production que sa livraison. Si le fabricant de béton fait appel, pour la livraison de béton prêt à l'emploi à une entreprise de location, celle-ci doit-être certifiée BENOR. Les dispositions particulières ayant trait aux mélanges qui satisfont à d'autres spécifications – comme le béton routier, les mélanges traités aux liants hydrauliques, ... font l'objet de documents spécifiques.



Documents de référence

Pour la certification BENOR, les documents suivants sont utilisés :

Documents techniques:

- NBN EN 206 Spécifications, performances, production et conformité
- NBN B 15-001 Béton – Spécification, performances, production et conformité

Documents de certification :

- BENOR TRA 550
 - Partie C : Règlement pour la certification de produits
 - Partie P : Prescriptions pour le producteur
 - Partie E : Prescriptions pour le contrôle externe

Activités

Contrôles

Le service béton prêt à l'emploi intervient comme organisme d'inspection pour BE-CERT dans le cadre de la certification destinée au béton prêt à l'emploi BENOR. Pendant l'année 2020, COPRO s'est chargé d'effectuer les inspections auprès de 16 producteurs. Chez ces producteurs un total de de 107 visites de contrôles techniques ont été réalisées, 18 visites supplémentaires en raison de sanctions infligées par l'organisme de certification, 1 visite supplémentaire pour l'extension d'une unité de production et 1 inspection pour le passage à la marque BENOR.

1 visite technique de contrôle technique a été effectuée pour des mélanges traités aux liants hydrauliques. En outre, 16 visites d'audit ont également eu lieu pour vérifier le système de contrôle de la production. Le producteur établit un manuel de qualité par unité de production avec la description des mesures organisationnelles et techniques pour garantir la conformité de son produit. Lors de l'audit FPC (Factory Production Control), nous contrôlons si ce manuel est conforme aux exigences formulées dans les documents d'application. Nous vérifions si les procédures requises et les instructions de travail disponibles sont suffisamment cohérentes et mises en œuvre.

Evolutions

TRA 550 version 4.0

Sur la base des expériences acquises et des discussions au sein du Comité de Direction Béton de BE-CERT, le règlement a été complété par des circulaires concernant les modifications au TRA 550 version 4.0.

Tous les titulaires d'une licence BENOR ont dû se connecter à l'extranet BE-CERT. Chaque producteur a obtenu un accès sécurisé et tous les certificats peuvent désormais être consultés de cette manière.

La norme NBN B15-001 édition 2018 contient des dispositions claires concernant le contrôle de la réaction nocive alcali-silice (RAS) dans les constructions en béton. La RAS est une réaction entre l'alcali présent dans l'eau des porosités du béton et certains constituants du granulats contenant de la silice réactive. Cette réaction donne naissance à un gel silico-alcalin qui absorbe beaucoup d'eau de sorte qu'il se met à gonfler. Le résultat est que le béton se fissure de l'intérieur, ce qui a une influence défavorable sur la capacité portante et donc sur la sécurité constructive d'une construction en béton. Pour le béton certifié BENOR, il est obligatoire de spécifier un niveau de prévention (PREV) et une catégorie d'exposition (AR) à la RAS. Il appartient au prescripteur de déterminer quelle catégorie PREV et AR doit être requise. La NBN B15-001 annexe I stipule que lorsque le prescripteur ne spécifie pas de catégorie PREV, le producteur de béton doit prendre le niveau de prévention à la RAS PREV 2 comme référence.

Il est permis au producteur de fournir des compositions de béton avec une spécification inférieure à PREV 1 à condition que le client ait commandé son béton en stipulant par écrit cette spécification précise ou que le producteur reçoive une déclaration standard remplie et signée par le client dans laquelle il reconnaît être au courant des risques encourus dans le cas du choix d'une spécification PREV 1 au lieu d'une PREV 2. Le producteur de béton doit toujours être en mesure de présenter l'un de ces deux documents par composition de béton et par site de production.

La pandémie de COVID-19 a également eu un impact important sur toutes les activités. Les organismes de certification et d'inspection ont montré leur pleine compréhension des difficultés rencontrées par les unités de production pour éviter l'arrêt des activités économiques alors que toutes les mesures devaient être prises pour prévenir la propagation du virus. Toutefois, si la production et les livraisons continuent à être effectuées sous certification, l'autocontrôle et le contrôle externe ne peuvent, quant à eux, être suspendus. Afin de garantir la continuité des inspections externes, un certain nombre de mesures temporaires ont été proposées et prises. De cette manière, les mesures spécifiques de précaution prises par les unités de production ont été respectées, tandis que l'assurance qualité des produits à livrer a pu être maintenue.

Compte tenu des décisions prises par le gouvernement pour contrôler la pandémie de COVID-19, les inspections "physiques" ont été combinées à des contrôles à distance.

Pour tous les audits de type 'système de contrôle de la production', un calendrier a été établi afin qu'ils puissent être réalisés en partie sur place et en partie à distance (audit à distance).

Il y a eu un ajustement ponctuel du calendrier des contrôles externes, en vertu duquel 1 visite de contrôle technique d'1 journée a été remplacée par 1 visite d'échantillonnage (assister à l'échantillonnage sur du béton frais) d'une demi-journée.

Toutes sanctions, relatives au non-respect de la règle selon laquelle au moins 25 % des échantillons doivent être prélevés sur chantier, seront suspendues jusqu'au 31 mars. Il est bien sûr recommandé aux fabricants de continuer à prélever des échantillons sur chantier dans le cadre d'une bonne gestion de la qualité. Il est à noter également que lors des inspections externes effectuées par les organismes de contrôle, des prélèvements sur chantier sont aussi effectués.

Réunions de coordination

Interprétation semblable des règlements

Différents organismes d'inspection existent pour le béton prêt à l'emploi. Il va de soi que tous les inspecteurs doivent contrôler les centrales de manière objective et identique. Des réunions de coordination avec l'organisme de certification (BE-CERT), COPRO et les autres organismes d'inspection sont organisées à des fins d'harmonisation. Lors de ces réunions l'interprétation du règlement est débattue et les éventuels points de discussion au niveau du règlement sont éclaircis.



LUC VERBUSTEL

Certification & Inspection manager

+32 474 50 27 40 
luc.verbustel@copro.eu



GAËTAN PLUYM

Inspector / auditor & Safety manager

+32 473 63 66 69 
gaetan.pluym@copro.eu



JOHAN MONDELAERS

Certification manager

+32 471 98 06 55 
johan.mondelaers@copro.eu

Granulats naturels

Marquage CE - Certification BENOR

- Organisme de certification : BE-CERT
- Organisme d'inspection : principalement COPRO et SECO (Belgique)



Le service granulats naturels intervient comme organisme d'inspection pour BE-CERT dans le cadre du marquage CE de niveau 2+ et de la marque BENOR.

Pour le marquage CE de niveau 2+

Il s'agit de la certification du système de contrôle de la production en usine (Factory Production Control en anglais) d'un producteur de granulats. Cette certification est basée principalement sur des inspections initiales et périodiques de surveillance permettant l'évaluation et l'appréciation permanente de ce contrôle de production. Le fabricant est responsable des performances déclarées de ses produits.

Concrètement, lorsqu'un producteur de granulats décide de mettre sur le marché certains de ses produits pour des applications relevant d'une norme harmonisée produit, ces produits doivent se conformer à la législation européenne. Autrement dit, le producteur a l'obligation de mettre en place un système de « maîtrise de la production des granulats ». Ce système FPC a pour but de déclarer et de maintenir à jour les performances des produits que le producteur place sous attestation CE.

De plus, lorsque le producteur le souhaite, il peut faire certifier son système FPC par un organisme tiers indépendant. COPRO agit dans ce cadre en réalisant les audits d'inspection pour le compte de l'organisme de certification BE-CERT. Le producteur reçoit alors un certificat pour l'unité de production concernée. Ce certificat mentionne les normes harmonisées concernées par l'attestation du marquage CE de niveau 2+.

La mission de COPRO est centrée sur l'inspection, l'attestation de la conformité du FPC étant assurée par BE-CERT.

Pour la marque BENOR

Cette certification volontaire concerne les caractéristiques techniques de construction des granulats naturels (roches massives, alluvionnaires, marines, non marines...) et de certains granulats artificiels (scories ferreuses et non ferreuses, ...) pour leur utilisation dans les bétons, les mélanges d'enrobés bitumineux, les mortiers, les fondations et les sous-fondations.

Lorsqu'un producteur le souhaite, en complément à son certificat CE 2+ pour son système FPC, il peut également faire certifier ses granulats par un organisme indépendant. COPRO agit ici aussi en réalisant les inspections périodiques pour le compte de l'organisme de certification BE-CERT. Lors de ces contrôles, COPRO valide et corrige si nécessaire la codification des granulats selon les prescriptions techniques en vigueur sur le plan réglementaire (PTV 411). Pour chaque granulat certifié, un certificat BENOR est émis reprenant le code PTV 411 d'application. Celui-ci dépend généralement des applications, soit imposées dans les cahiers spéciaux des charges, soit souhaitées par le producteur.

La mission de COPRO est centrée sur l'inspection, la certification BENOR étant assurée par BE-CERT.

Nouveautés 2020

En ce qui concerne les activités de contrôle sous la responsabilité de COPRO, 2020 a été une année de rotation totale entre les 2 principaux organismes d'inspection BENOR. On retiendra que 2020 est l'année de référence à partir de laquelle la parité entre ces 2 organismes que sont SECO et COPRO est établie.

Une des conséquences de cette rotation est le retour des centres de stockages délocalisés redistribuant les produits d'unités de production BENOR à partir de localisations géographiques différentes.

Activités / Évolution

Un producteur a demandé l'attestation CE et le marquage BENOR début 2020 pour une nouvelle unité de production pour lesquels les certificats CE et BENOR ont été attribués.

Les certificats BENOR de 2 autres unités de production en suspension volontaire de la marque ont été retirés (renonciation de fait).

Encore à signaler que 2 unités production CE 2+ sont en suspension de la marque ainsi qu'un centre de stockage délocalisé BENOR liés à une unité de production BENOR transférée lors de la rotation (voir ci-après).

En ce qui concerne COPRO, on en arrive à un total de :

- 26 unités de production CE 2+, dont 2 en suspension à la demande du producteur ;
- 58 unités de production BENOR ;
- 15 unités de production avec stocks délocalisés BENOR répartis sur 5 centres de stockage, dont 1 centre est en suspension temporaire ;

Ce qui correspond à un total de :

- 21 inspections CE 2+ ;
- 182 inspections BENOR ;

Même si la quasi-totalité des inspections périodiques prévues ont pu être réalisées, on constate toutefois une diminution des inspections supplémentaires BENOR par rapport à 2019 (demande d'extension, ...) qui s'explique en grande partie par la pandémie de Covid-19.

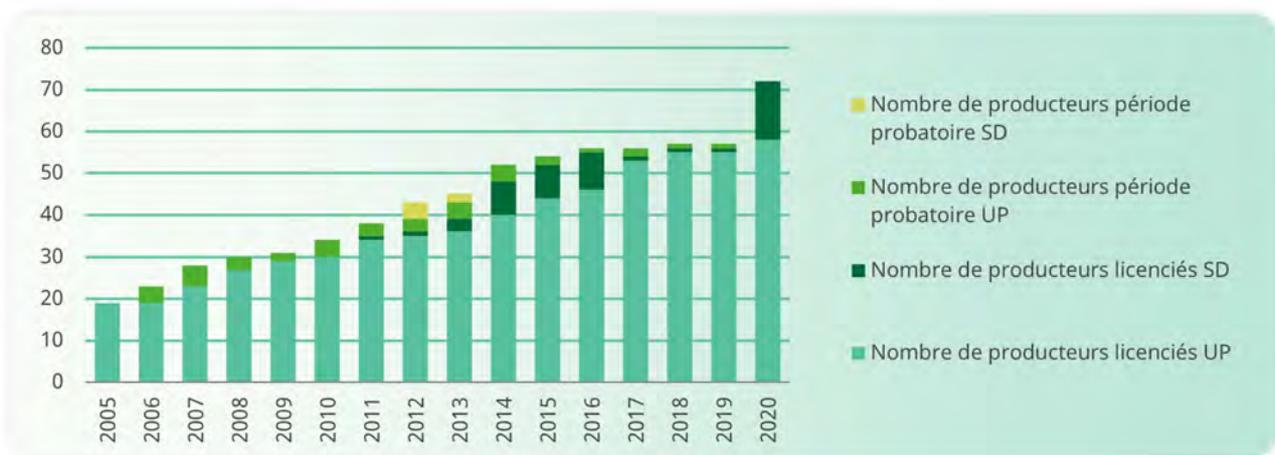


Tableau 1 - Evolution du nombre de licenciés de la marque BENOR granulats suivis par COPRO depuis 2005

(SD = stock délocalisé ; UP = unité de production)

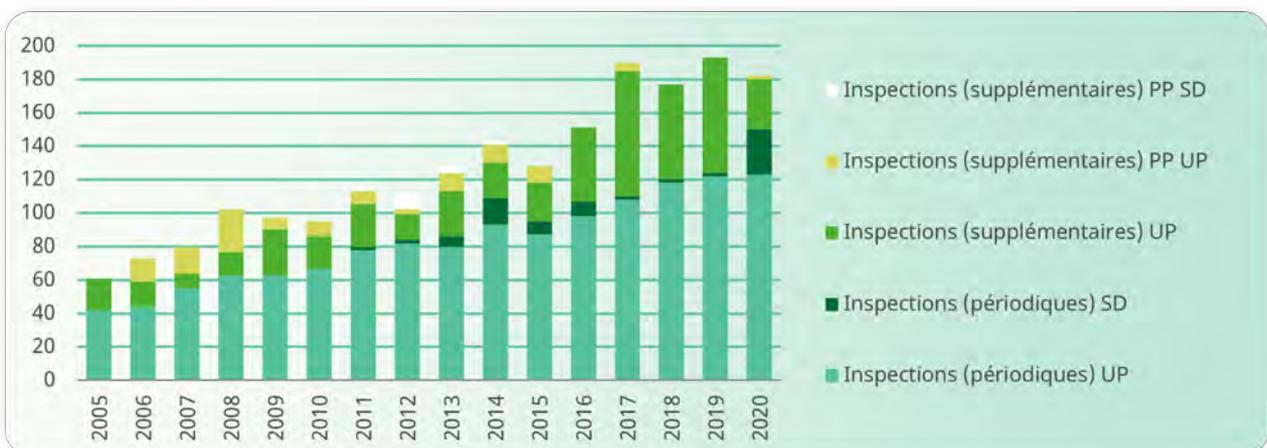


Tableau 2 – Evolution du nombre de visites BENOR réalisées par COPRO depuis 2005

(SD = stock délocalisé ; UP = unité de production ; PP = période probatoire)



STÉPHANE BAGUET

Certification & Inspection manager

+32 476 47 31 25 
stephane.baguet@copro.eu



DORIEN DESMET

Certification manager

+32 494 52 67 91 
dorien.desmet@copro.eu

Enrochements et pierres de carrière

Certification KOMO enrochements

Certification NL BSB pierres de carrière

- Organisme de certification : KIWA Nederland
- Organisme d'inspection : COPRO

Certification CE

- Organisme de certification : COPRO
- Organisme d'inspection : COPRO

Réceptions par lot et contrôle d'acceptation sur chantier

- Organisme d'inspection : COPRO



Objet de la certification

La certification de produits KOMO concerne le système complet de gestion de la qualité des enrochements : l'extraction, la production, le transport et la livraison sur le chantier. La gestion de cette certification est effectuée par KIWA Nederland. COPRO travaille comme sous-traitant pour les inspections des carrières belges.

L'inspection des enrochements est principalement axée sur les différents aspects liés au système, avec une traçabilité tout au long du processus de transformation, jusque sur le chantier. La transformation des enrochements a en effet une importante influence sur leur qualité. De plus, leur vente et leur transport par navire vers les Pays-Bas ne sont pas effectués par le producteur lui-même mais par des intermédiaires. Ceux-ci gèrent le transport.

En outre, la conformité à la législation environnementale néerlandaise 'Besluit BodemKwaliteit BBK' sous le certificat de produit NL BSB est également contrôlée, en sous-traitance pour KIWA Nederland. La qualité environnementale de toute pierre de carrière pour une application sans liants est confirmée. Ce contrôle se déroule habituellement simultanément avec l'inspection des enrochements.

A cet égard, le site de la carrière est inspecté visuellement d'une part, une attention particulière étant portée aux sources de pollution possibles. D'autre part, des échantillons sont prélevés pour des analyses en laboratoire. Les résultats de ces analyses sont examinés au regard de la législation néerlandaise sur la qualité du sol.

Réceptions par lot et contrôle d'acceptation sur chantier

Il n'existe pas encore de marque de certification belge sur le marché national.

Pour des plus petits chantiers la conformité à la certification KOMO peut être vérifiée sur le site Internet de COPRO.

Pour d'importants chantiers, COPRO effectue également des réceptions par lot pour les enrochements naturels et artificiels et autres granulats et matériaux qui sont utilisés dans les travaux hydrauliques. Ces inspections consistent principalement en des contrôles d'acceptation sur chantier, mais elles ont parfois lieu lors du chargement du navire. COPRO prélève ainsi des échantillons de matériaux livrés pour effectuer des essais sur place ou en laboratoire.

Pour les enrochements artificiels des contrôles environnementaux sont également effectués conformément à la législation flamande VLAREMA. Pour les échantillonnages, COPRO est reconnu VLAREL par l'OVAM.

Des attestations sont délivrées par chantier et par inspection.

Documents de référence

Documents techniques :

- NEN EN 13383-1 : Enrochements - Partie 1: Spécifications
- NEN EN 13383-2 : Enrochements - Partie 2: Méthodes d'essai

Documents de certification :

- BRL 9312 : Directive d'évaluation nationale pour la certification produit KOMO visant les enrochements utilisés dans des travaux routiers, hydrauliques et de terrassement (GWW-werken) aux Pays-Bas
- BRL 9324 : Directive d'évaluation nationale pour la certification produit NL BSB pour la qualité environnementale de la pierre de carrière pour une application sans liants

Documents CE

- R/CE2+16236 : Règlement de certification dans le cadre du marquage CE suivant le système AVCP 2+ Certification de conformité du contrôle de la production en usine pour granulats



Activités / Évolution

Pour la certification KOMO, 25 inspections ont été effectuées chez 9 fabricants.

Pour la certification NL-BSB, 41 inspections ont été effectuées chez 17 producteurs.

Le marquage CE concerne 1 fabricant de pierre naturelle et 2 fabricants de matériaux secondaires.

En 2020, 5 inspections ont également été effectuées sur des enrochements naturels provenant de constructions existantes.

Nouveautés 2020

La révision de la Directive d'évaluation BRL 9312 a été achevée en 2020. COPRO a coopéré à la révision de ce règlement de certification.



DORIEN DESMET

Certification manager

+32 494 52 67 91 

dorien.desmet@copro.eu

Réception par lot



Objet de la réception par lot

Il est stipulé par la loi que les matériaux à livrer sur un chantier doivent toujours faire l'objet d'une réception technique préalable par un organisme d'évaluation de la conformité.

Ce contrôle technique peut être effectué de deux manières :

- Produits portant la marque BENOR ou COPRO. Dans ce cas, les produits sont livrés avec un certificat valable. Nous renvoyons aux autres articles qui décrivent la certification de produits spécifiques.
- Produits ayant fait l'objet d'une réception par lot.

Dans le cas d'une réception par lot, une quantité définie d'un produit qui est destiné à un chantier spécifique est soumise à COPRO. La conformité de cette quantité définie d'un produit est ensuite contrôlée par rapport aux exigences mentionnées dans le Cahier spécial des charges. Si les produits satisfont aux exigences, la réception par lot est clôturée par la délivrance d'une 'Attestation de Conformité'. Avec ce document, on peut montrer au maître d'ouvrage que les produits ainsi réceptionnés sont conformes aux dispositions du document d'inspection.

Toute la procédure qui doit être suivie pour une réception par lot est décrite dans le règlement de réception par lot COPRO PKRL.

Le formulaire de demande se trouve sur le site Internet de COPRO www.copro.eu . Il peut être complété et signé de manière électronique par le demandeur avant d'être soumis à COPRO.

Documents de référence

PKRL - version 4.0 : Règlement de réception par lot

Activités/Évolution

Heureusement, 2020 s'est caractérisé par une hausse du nombre de réceptions par lot effectuées, qui passe de 31 en 2019 à 57 en 2020. Cette augmentation est due, pour une part, à l'augmentation du nombre de réceptions par lot pour la pierre naturelle. En 2019, ce produit avait fait un plongeon, qui ne s'est pas confirmé en 2020.

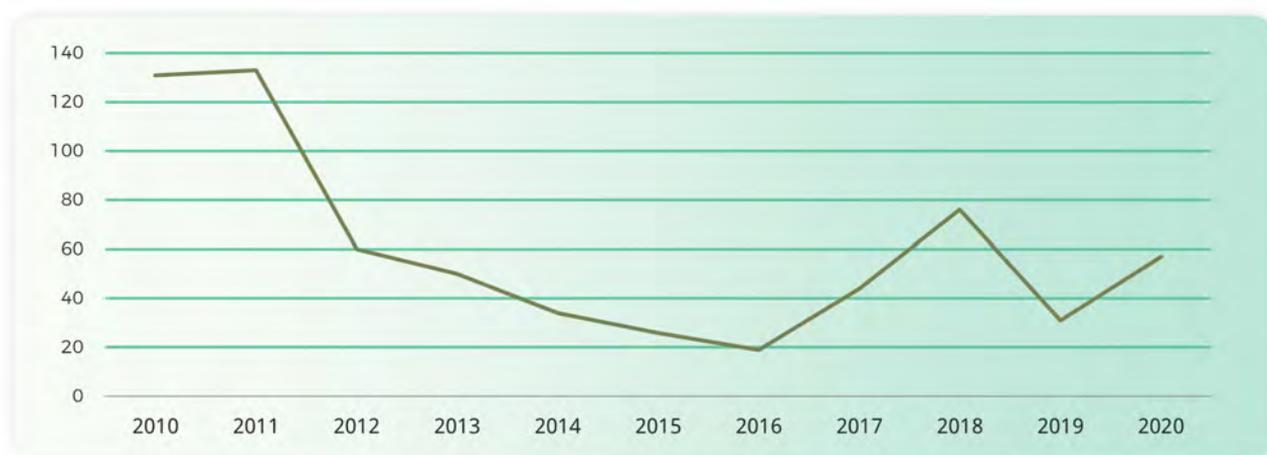
D'autre part, 7 réceptions par lot ont également été effectuées pour les géogrilles. Il s'agissait de réceptions par lot d'un nouveau type de géogrilles pour différents chantiers, voir plus loin sous la rubrique 'Nouveautés 2020'.

COPRO exécute également des réceptions par lot à la demande de Probeton conformément au règlement « Réceptions par lot des produits en béton » RPR 001. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations à ce sujet, nous vous renvoyons à l'article « Produits préfabriqués en béton ».

Aperçu des réceptions par lot réalisées en 2020 conformément au règlement de réceptions par lot de COPRO

Secteur	Produit	Nombre de lots
Mélanges bitumineux	Fibres de cellulose	3
Granulats	Granulats naturels	11
	Enrochements	4
Tuyaux en matière synthétique	Tuyaux drainants en PVC-U	3
	Tuyaux PE	1
Géosynthétiques	Géogrilles	12
Produits de voirie	Pierre naturelle	23
TOTAL		57

Réceptions par lot réalisées sur une base annuelle



Nouveautés 2020

Comme déjà mentionné, l'augmentation du nombre de réceptions par lot effectuées est en partie due aux réceptions par lot effectuées pour un nouveau type de géogrilles. Ce produit ne satisfait pas aux exigences du PTV 824 'Géogrilles', ni à celles du PTV 867 'Treillis d'armatures en métal'.

En collaboration avec AWW, ce nouveau produit est intégré dans le SB 250 et l'on veillera à ce qu'à l'avenir il puisse également être livré sous certification. Les conseils consultatifs/commissions sectorielles concernés de COPRO examineront ce point plus en détail.

De cette façon, on peut se rendre compte que tout nouveau produit peut toujours être inspecté, dans un premier temps par le biais d'une réception par lot, et plus tard sous certification.

Le Chapitre 3, tableau 3-0-1 du SB 250 reprend une liste des produits qui peuvent être réceptionnés par lot ainsi que le nom de l'organisme qui en est responsable. COPRO est mentionné ici pour les tuyaux en matière synthétique. Pour la toute première fois, une réception par lot de tuyaux PE a été effectuée en collaboration avec

BCCA, qui est l'organisme de certification pour ce type de produit. Pour un chantier particulier, des exigences supplémentaires ont été imposées aux tuyaux PE de sorte qu'ils n'étaient pas entièrement couverts par le certificat BENOR. Pour la réalisation de cette réception par lot, SECO, en tant qu'organisme d'inspection, a effectué les inspections associées à la réception par lot. COPRO reste responsable du suivi administratif. Un projet d'accord entre COPRO et BCCA a déjà été préparé, de sorte que la collaboration puisse être renouvelée à l'avenir.

Perspectives

Il est important que les autorités et les contrôleurs de chantier appliquent correctement le cahier des charges de leur chantier et exigent des réceptions par lot pour les produits qui ne sont pas livrés avec un certificat.

La réalisation des réceptions par lot sur les panneaux de signalisation en est un exemple. Dans le rapport annuel de 2019, il avait été fait mention qu'en 2020, on examinerait avec l'AWV et les producteurs de panneaux de signalisation comment une réception par lot pourrait être réalisée de la manière la plus efficace possible. Un certain nombre de laboratoires ont déjà été contactés pour effectuer des essais supplémentaires. Ces discussions n'ont toutefois pas eu lieu et devront être reprises.

Dans le cadre du fonctionnement de COPRO, notre base de données des laboratoires a été étendue aux essais sur des produits qui sont réceptionnés par lot. La base de données des laboratoires de COPRO qui peut également être consultée sur notre site Internet permet de trouver à quel laboratoire s'adresser pour effectuer un essai bien spécifique.



RENÉE DECLERCK
Inspection & Quality manager

+32 478 54 89 58 

Services de soutien

Les services de soutien permettent aux inspecteurs de se concentrer essentiellement sur les inspections.



Aperçu

Cliquez sur le service de votre choix pour visualiser les activités de 2020.

Transition numérique



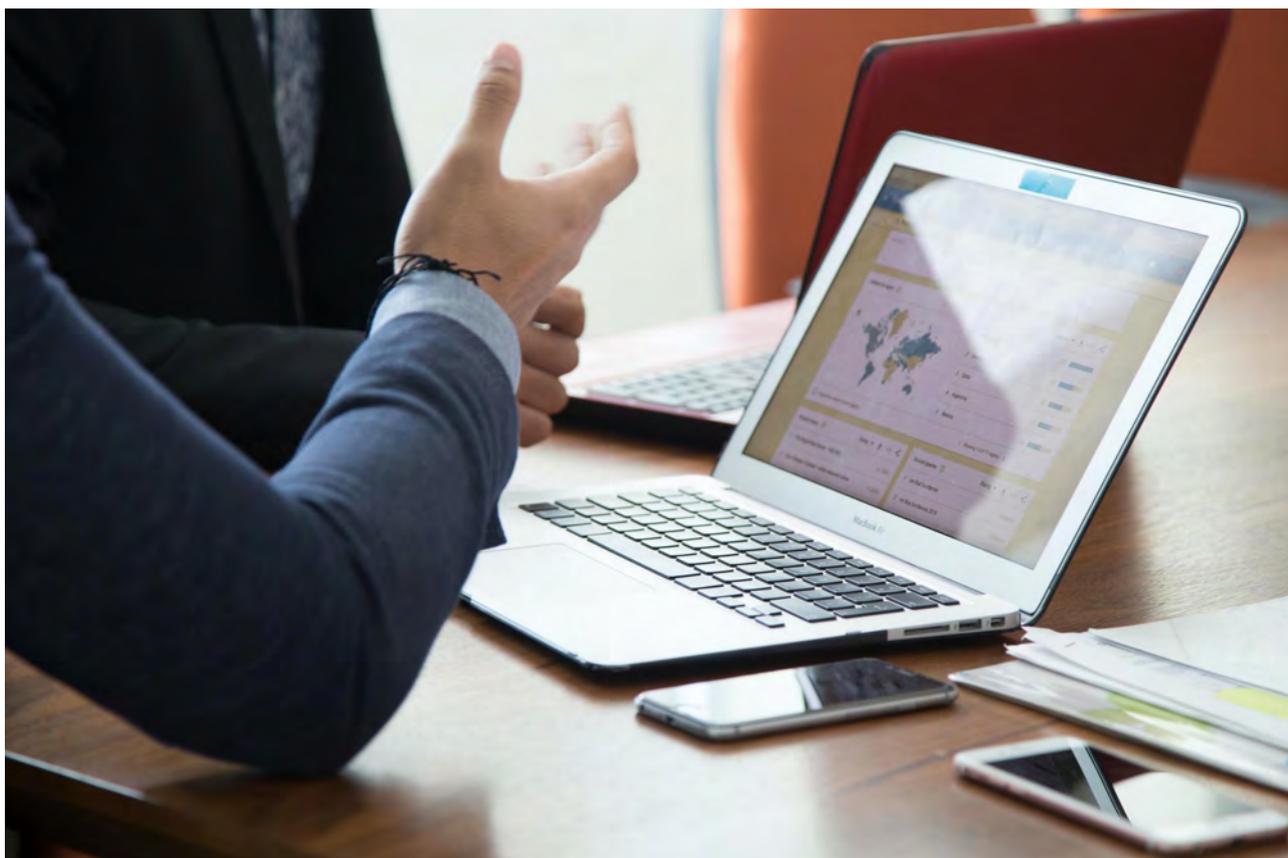
**Service interne de
prévention et de
protection (SIPP)**



Qualité et sous-traitance



Transition numérique



COPRO se concentre sur la numérisation depuis plusieurs années maintenant. Ce faisant, la majorité de nos efforts vise le service que nous pouvons fournir à nos partenaires. En tant qu'organisme de certification, nous pensons avant tout à nos partenaires et aux fabricants ou fournisseurs. En outre, nous souhaitons également mieux soutenir les entrepreneurs, les laboratoires, les centres de connaissances, les autorités responsables de la réglementation, les autres organismes de certification, Et tout cela sans oublier, bien entendu, les employés de COPRO eux-mêmes.

En 2020, toutes les ressources ont été distribuées afin de poursuivre la transformation numérique du secteur des infrastructures avec toutes les parties concernées.

Extranet

Sur le site Extranet de COPRO, les clients, les producteurs, les experts, les utilisateurs et les entrepreneurs peuvent trouver les fiches techniques des produits certifiés. En 2020, quelques ajustements supplémentaires ont été effectués pour faciliter la mise à jour des données partagées.

Digilab



Grâce à cette application, les laboratoires et le personnel de COPRO peuvent échanger leurs demandes d'essais et leurs résultats d'essais au format XML. Ainsi, les données collectées peuvent être gérées, éditées et, si nécessaire, distribuées plus rapidement, de manière plus précise et facile.

Projects



L'échange et l'approbation des fiches techniques entre le client et le contractant via les projets ont été testés dans certains projets pilotes. Il a été déterminé qu'un certain nombre de développements nécessaires devaient être faits pour que ces projets débouchent finalement sur une application réussie. COPRO a collaboré activement au développement de bons de de livraison numérique et a examiné, avec le MOW (Département de la Région flamande pour la Mobilité et les Travaux publics) comment échanger des données entre les projets et le métré.

Numbers



C'était le nouveau-né de notre famille numérique en 2019. Les fabricants et les fournisseurs peuvent y soumettre toutes les données concernant leurs productions, leurs livraisons, les réceptions enregistrées et leurs stocks à COPRO. Ces données sont ensuite utilisées par le personnel de COPRO pour la facturation, la programmation des visites, les statistiques, ... En 2020, quelques ajustements mineurs ont été effectués en vue d'assurer une meilleure facilité d'utilisation.

MyCOPRO

Une meilleure expérience utilisateur pour les visiteurs en ligne a été assurée par l'intégration des différentes applications entre elles et par la création d'une page de connexion centrale qui donne à l'utilisateur un aperçu immédiat de l'ensemble des modules numériques disponibles.

Toujours en 2020, COPRO a travaillé avec le BUCP à la création d'une plateforme de recherche commune à partir de laquelle il serait possible de trouver toutes sortes de documents de certification provenant de différents organismes de certification. La poursuite de son développement est prévue pour 2021.

The image shows a screenshot of the MyCOPRO website. The left side features the COPRO logo and the heading "MyCOPRO". Below this, a message states: "Si vous souhaitez utiliser les applications ci-dessous, veuillez-vous connecter." Four application icons are displayed: "Numbers" (management of declarations), "Extranet" (technical sheets), "Digilab" (laboratory tests), and "Projects" (technical sheets for construction sites). The right side of the page has a green background and contains a login section titled "Se connecter" with fields for "Adresse e-mail" and "Mot de passe", a "Réinitialisation du mot de passe" link, and a "S'identifier" button. Below the login section is a registration section titled "S'inscrire" with a link to "Inscrivez-vous ici pour demander un compte." and a "Contactez - nous" link at the bottom.

BIM

En collaboration avec le CRR et l'AWV, entre autres, COPRO souhaite également participer au modèle BIM. En 2020, les premières mesures ont déjà été prises.



En 2021, COPRO souhaite se concentrer davantage sur l'échange de données efficaces avec les acteurs du secteur. Il est important de consulter et de conclure des accords clairs avec les différents partenaires impliqués. En outre, COPRO continuera à travailler sur l'amélioration de ses plateformes existantes et sur de nouvelles applications. Tout cela est nécessaire pour continuer à remplir de manière fiable et efficace les tâches incombant à un organisme de certification tout en continuant à offrir des services de qualité.

RUBEN VERBEKE

Team manager

+32 497 43 86 59 

ruben.verbeke@copro.eu

Service interne de prévention et de protection (SIPP)



Introduction

Le Service interne de prévention et de protection (SIPP) veille à l'application de la réglementation en vigueur concernant le bien-être des travailleurs.

Entre autres choses, tout est fait pour minimiser les risques auxquels les collaborateurs de COPRO peuvent être exposés afin d'éviter les accidents du travail.

En plus de limiter les risques susmentionnés, le fait d'assurer le bien-être mental des travailleurs est un objectif prioritaire chez COPRO.



Réalisations 2020

Même si plus de 6.000 inspections physiques ont été réalisées en 2020, l'année 2020 a été clôturée sans aucun accident du travail.

COVID-19

Les objectifs prévus conformément au plan d'action annuel 2020 ont dû être ajustés et adaptés au 1^{er} trimestre de 2020 en raison du COVID-19.

1. En termes de sécurité, les mesures nécessaires ont immédiatement été prises en ce qui concerne le COVID-19.
2. Les cinq mises à jour du bulletin d'information interne et les onze versions des instructions de travail « Directives spéciales COVID-19 » montrent que le flux d'informations a été maintenu à jour en fonction des circonstances.

Équipements de protection individuelle (EPI)

À la suite de nouvelles mesures effectuées dans le secteur de l'asphalte concernant l'exposition au chlorure de méthylène, des demi-masques avec filtre AX ont été achetés pour les inspecteurs concernés. Ces derniers ont également reçu des instructions relatives à l'utilisation correcte de ces demi-masques.

Équipements de protection collective (EPC)

Un compteur de CO₂ a été acheté pour contrôler la qualité de l'air au bureau. Une bonne qualité de l'air influe, entre autres, sur la capacité des collaborateurs à se concentrer pendant leurs heures de travail au bureau. En 2020, l'importance d'une bonne qualité de l'air a également été démontrée dans le cadre de la prévention de la propagation du COVID-19.

Questionnaire SIPP

Afin de mesurer les connaissances actives en matière de sécurité parmi les collaborateurs de COPRO, un questionnaire en ligne a été élaboré.

Différents thèmes tels que les EPI, les mesures relatives au COVID-19, le DEA et les risques rencontrés ont été abordés. De cette manière, les participants étaient également encouragés à passer en revue et à consulter à nouveau les différents documents existants en matière de sécurité.



Perspectives

En 2020, COPRO a démontré sa résilience et sa capacité à s'adapter rapidement et efficacement à des circonstances imprévues.

En 2021, l'accent sera encore davantage mis sur le bien-être mental des collaborateurs.

Une attention particulière sera également accordée aux pratiques de (télé)travail afin qu'elles soient efficaces et ergonomiques.



GAËTAN PLUYM
Inspector / auditor & Safety manager

+32 473 63 66 69 
gaetan.pluym@copro.eu

Qualité et sous-traitance



Objet de l'accréditation et de la notification

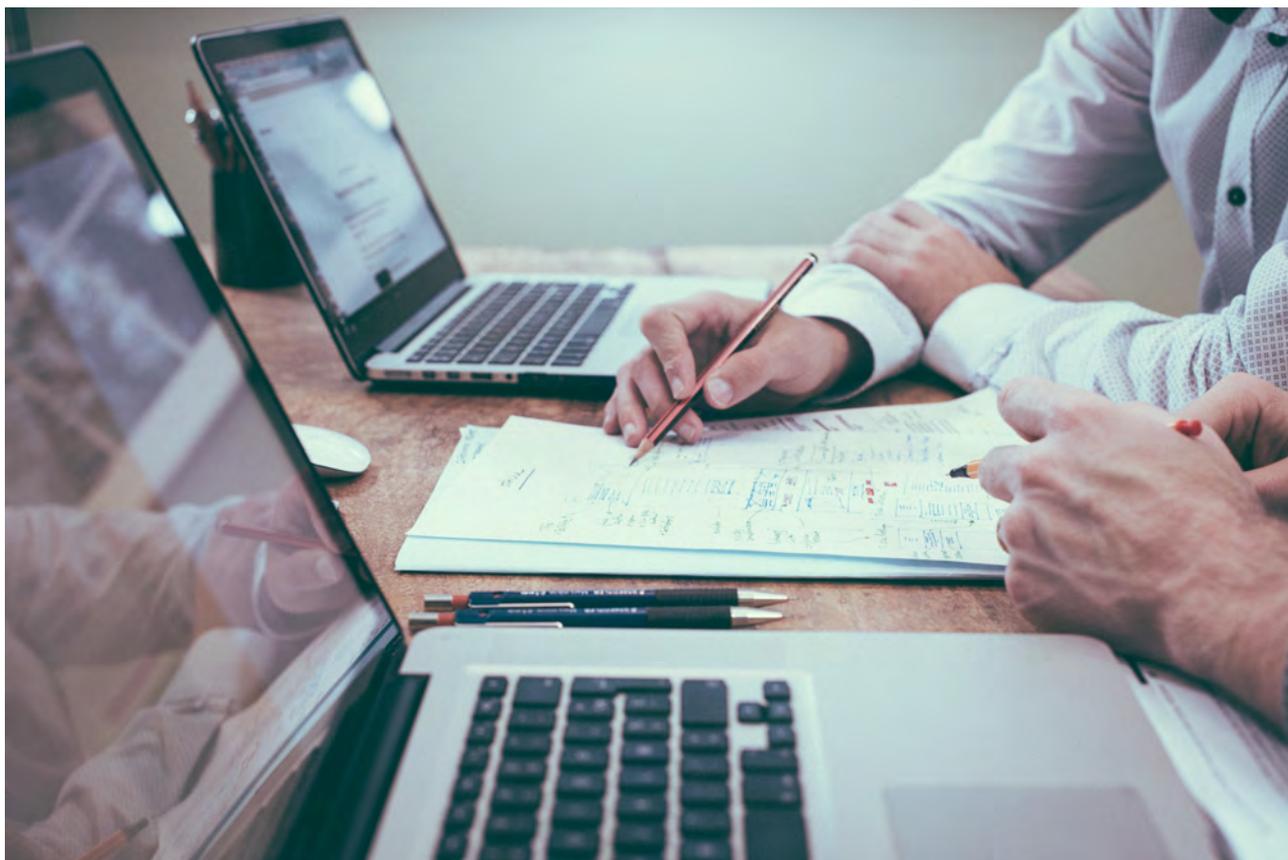
COPRO est accrédité depuis 1999 comme organisme de certification et d'inspection, suivant respectivement les normes EN ISO/IEC 17065 et EN ISO/IEC 17020, et depuis 2017 également en tant qu'organisme de certification pour les systèmes de management suivant la norme EN ISO/IEC 17021-1.

Une accréditation est la déclaration formelle de la compétence technique et de l'intégrité d'une institution pour un certain produit ou groupe de produits lié(s) aux documents de certification afférents, comme des règlements d'application et des documents normatifs.

BELAC est l'organisme, en Belgique, qui délivre les accréditations, vérifie si une accréditation peut être maintenue, restreint une accréditation ou même retire une accréditation dans le pire des cas.

COPRO est également notifié en tant que « Notified body ». Cela signifie que COPRO est notifié par le SPF Economie auprès de la Commission européenne dans le cadre du marquage CE. Les tâches que COPRO peut effectuer en tant qu'instance notifiée sont limitées à celles déterminées par le CPR (Règlement des produits de construction nr. 305/2011) et selon le système relatif à l'Évaluation et à la Vérification de la Constance des Performances (AVCP en anglais).

Cette notification est également suivie par BELAC.



Nouveautés 2020

Pour obtenir le statut d'instance notifiée auprès de la Commission européenne dans le cadre du marquage CE, il faut tout d'abord être accrédité en Belgique pour la norme EN concernée. Bien que cette accréditation soit basée sur la norme d'accréditation EN ISO/IEC 17065 pour la certification de produits, BELAC exige que les organismes de certification pour le marquage CE appliquent aussi les modalités des évaluations du système de management. Cela signifie qu'il faut appliquer certaines clauses de la norme ISO/IEC 17021-1, entre autres, la réalisation de l'audit initial en 2 phases, la réalisation d'une analyse des causes effectuée par le fabricant en cas de non-conformités,

Par produit, les règlements R/CE ont été adaptés et rendus applicables dans le courant de l'année 2020.

En 2020, COPRO a été déclaré compétent par le SKAO (« *Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden & Ondernemen – détenteur et gestionnaire* ») en tant qu'organisme de certification pour l'échelle de performance CO₂.

Activités/Évolution

En 2020, un certain nombre d'extensions ont été intégrées dans le domaine d'application, notamment :

- Tuyaux en grès, accessoires et assemblages cf. TRA 95
- Centres de tri cf. TRA S10
- Gabion de type boîte et matelas à mailles hexagonales tressées ou soudées avec revêtement de protection en zinc cf. R/CE 68

En tant qu'organisme de certification, COPRO doit s'occuper des tâches de certification (par exemple, l'attribution d'un certificat, la signification d'une sanction, ...). La plupart des inspections sont réalisées par COPRO même. Ce n'est que pour la certification des produits de marquage routier que COPRO fait appel au SPW, qui effectue un certain nombre d'inspections et d'audits en tant que sous-traitant de COPRO.

Pour la réalisation des essais de contrôle COPRO fait souvent appel à des laboratoires accrédités. Étant donné que COPRO doit assurer le suivi de ses sous-traitants, ce n'est pas seulement le résultat mentionné sur le rapport d'essai qui est évalué, mais également le contenu du rapport d'essai. En 2020, 22 plaintes ont été enregistrées, soit environ deux fois moins que l'année précédente.

COPRO travaille également en sous-traitance pour d'autres organismes de certification en Belgique et aux Pays-Bas. Il s'agit entre autres de Probeton, de BE-CERT, de BCCA et de Kiwa-BMC, pour qui COPRO réalise des inspections sur la base de la réglementation de ces organismes de certification.



Perspectives

BELAC n'est pas encore en mesure de proposer une accréditation pour l'échelle de performance CO₂. Des négociations à ce sujet sont en cours avec BELAC, SKAO et RVA. COPRO s'est entretemps entièrement préparé et est prêt à soumettre sa demande d'accréditation dès que cela sera possible.

Dans le cadre du fonctionnement de COPRO, notre base de données des laboratoires a été étendue aux essais réalisés sur des produits qui font l'objet d'une réception par lot et aux essais qui sont réalisés en sous-traitance. La base de données des laboratoires de COPRO qui peut également être consultée sur notre site Internet permet de trouver à quel laboratoire s'adresser pour effectuer un essai bien spécifique. En 2021, les demandes d'essai pour les réceptions par lot et la sous-traitance passeront également par Digilab, comme c'est le cas pour tous les produits certifiés COPRO.

Nous constatons que les formations dispensées aux nouveaux collaborateurs peuvent encore être améliorées. Les premières étapes vers un programme d'accompagnement ont déjà été effectuées, il reste à présent à s'occuper de la phase du développement et de sa mise en œuvre.



RENÉE DECLERCK
Inspection & Quality manager

+32 478 54 89 58 
renee.declerck@copro.eu